SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 9 DU MOIS DE JUIN 2022

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

Directeur de publication : Christine BOUQUIN - Rédacteur : Béatrice ROUANET
- Imprimeur : SDIS du Doubs – Parution : juin 2022 – Dépôt légal : juin 2022 – Périodique gratuit

LISTE DES ACTES INSERES AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25 N° 9 DU MOIS DE JUIN 2022

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 9 du mois de juin 2022.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION **PAGE**

Délibérations du conseil d'administration du 2 juin 2022

Modification du tableau des emplois budgétaires 5

Evolution du règlement intérieur 15

Actualisation de la tarification applicable aux formations dispensées aux personnels extérieurs au SDIS 25 24

Mutualisation du complément de formation d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels 27

Organisation du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail 36

Convention avec le Centre de gestion du Doubs pour l'organisation d'un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 39

Organisation de l'examen professionnel de sergent – fixation des indemnités de jury 46

Compte administratif 2021 49

Compte de gestion 2021 184

Affectation définitive du résultat de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 186

Décision modificative n°1 de l'exercice 2022 189

Approbation et habilitation à signer un projet de convention de mandat pour l'encaissement de recettes 244

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- la mise en œuvre du protocole de promotions 2019-2023 validé par le conseil d'administration du 14/12/2018 ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins du service.

1. Mise en œuvre du protocole de promotions 2019-2023

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef d'équipe CSP Besançon Centre du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon Centre du grade de caporal-chef
1 chef d'équipe CSP Besançon Est du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon Est du grade de caporal-chef
2 chefs d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal	2 chefs d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal-chef

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef du service MOO (GSOS) du grade de commandant à compter du 01/08/2022	1 chef du service MOO (GSOS) du grade de capitaine à compter du 01/08/2022
1 chef du service acquisition parc habillement et matériels/adjoint au chef de groupement (GSTL) du grade de commandant	1 chef du service acquisition parc habillement et matériels (GSTL) du grade de capitaine
1 officier expert (N2) prévention (GSPR) du grade de lieutenant hors classe à compter du 01/07/2022	1 officier expert (N2) prévention (GSPR) du grade de lieutenant de 1ère classe à compter du 01/07/2022
1 officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP/ adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 1ère classe	1 officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP/ adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 2ème classe
1 chef de bureau RH (GTS) du cadre d'emplois des rédacteurs à compter du 01/07/2022	1 chef de bureau RH (GTS) du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 01/07/2022
1 gestionnaire RH (GSRH) du cadre d'emplois des rédacteurs	1 gestionnaire RH (GSRH) du cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 chef du service SIG (GSPR) du cadre d'emplois des ingénieurs	1 chef du service SIG (GSPR) du cadre d'emplois des techniciens
1 chef du bureau atelier télécoms (GSOS) du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 chef du bureau atelier télécoms (GSOS) du cadre d'emplois des techniciens

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

3. Fin de mise à disposition d'un agent

Un agent du grade du cadre d'emplois des attachés est réintégré au 18 mars 2022 suite à la fin de sa mise à disposition au sein de Guadeloupe Formation pour être détaché à la chambre régionale des comptes des Antilles et de la Guyane à la même date.

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant.

Cette modification ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 12 du budget primitif 2022.

Les membres du comité technique et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 17 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	TEB consolidé au ~~09/12/2021~~ 08/02/2022			Modification du TEB au ~~08/02/2022~~ 02/06/2022			Motif	Postes pourvus au ~~1er janvier 2022~~ 1er juin 2022			
		effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total		effectifs permanents		effectifs non permanents	Effectif total
		titulaires	contractuels (1)		titulaires	contractuels (1)			titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	
FILIERE SPP (hors SSSM)		**402**	**0**	**402**	**0**	**0**	**0**		**393**	**2**	**0**	**395**
A +	Contrôleur général	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
	Colonel hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
A3	Lieutenant Colonel	6	0	6	0	0	0		6	0	0	**6**
A2	Commandant	14	0	14	-2	0	-2	*-1 chef service MOO GSOS (01/08/22)* *-1 chef service acquisit° parc GSTL*	12	0	0	**12**
A1	Capitaine	14	0	14	2	0	2	*+1 chef service MOO GSOS (01/08/22)* *+1 chef service acquisit° parc GSTL*	14	0	0	**14**
B3	Lieutenant hors classe	7	0	7	-1	0	-1	*-1 officier expert (N2) prévention GSPR (01/07/22)*	7	0	0	**7**
B2	Lieutenant 1ère classe	24	0	24	0	0	0	*-1 officier expert (N1) bur for GTS* *+1 officier expert (N2) prévention GSPR*	23	0	0	**23**
B1	Lieutenant 2ème classe	21	0	21	1	0	1	*+1 officier expert (N1) bur fotrGTS*	21	0	0	**21**
C2	Adjudant	131	0	131	-1	0	-1	*-1 chef agrès tt engin Pontarlier*	130	0	0	**130**
	Sergent	83	0	83	0	0	0		83	0	0	**83**
C1	Caporal-chef	56	0	56	4	0	4	*+ 1 chef équipe BC* *+1 chef équipe BE (01/07/22)* *+2 chefs équipe Montbéliard*	59	0	0	**59**
	Caporal Sapeurs	44	0	44	-3	0	-3	*-1 équip/chef équipe BE* *-2 équip/chefs équipe Montbéliard*	36	2	0	**38**
FILIERE SPP (SSSM)		**8**	**0**	**8**	**0**	**0**	**0**		**7**	**0**	**0**	**7**
A3	Médecin hors classe	2	0	2	0	0	0		1	0	0	**1**
	Médecin de classe normale	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
	Pharmacien hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
A2	Cadre de santé ~~de 2ème classe~~	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
A1	Infirmier hors classe	2	0	2	0	0	0		2	0	0	**2**
	Infirmier ~~de classe supérieure~~	1	0	1	0	0	0		1	0	0	**1**
FILIERE ADMINISTRATIVE		**66**	**0**	**66**	**0**	**0**	**0**		**63**	**2**	**1**	**66**
A	Attachés Territoriaux	8	0	8	0	0	0		7	1	0	**8**
B	Rédacteurs Territoriaux	22	0	22	-2	0	-2	*-1 chef bur RH GTS (01/07/22)* *-1 gestionnaire RH GSRH*	20	1	0	**21**
C	Adjoints Administratifs	36	0	36	2	0	2	*+1 chef bur RH GTS (01/07/22)* *+1 gestionnaire RH GSRH*	36	0	1	**37**
FILIERE TECHNIQUE		**37,5**	**0**	**37,5**	**0**	**0**	**0**		**34,5**	**1**	**0**	**35,5**
A	Ingénieurs Territoriaux	6	0	6	-1	0	-1	*-1 chef service SIG*	5	0	0	**5**
B	Techniciens territoriaux	8	0	8	2	0	2	*+1 chef bur télécom* *+1 chef service SIG*	7	1	0	**8**
C2	Agents de Maîtrise	12	0	12	-1	0	-1	*-1 chef bur télécom*	10	0	0	**10**
C1	Adjoints Techniques	11,5	0	11,5	0	0	0		12,5	0	0	**12,5**
TOTAUX		**513,5**	**0**	**513,5**	**0**	**0**	**0**		**497,5**	**5**	**1**	**503,5**

Postes budgétaires particuliers

Filière et catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEB consolidé au ~~09/12/2021~~ 08/02/2022	Modification du TEB au ~~08/02/2022~~ 02/06/2022	Observations
		effectifs permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires	
~~A~~	~~Attaché territoriaux~~	~~0~~	~~1~~	~~Mise à disposiiton de Guadeloupe formation~~
A1	Capitaine	1	0	Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur (DGSCGC)

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indeterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Postes permanents créés à compter du ~~01/01/2022~~ 01/06/2022

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Contrôleur général	1	emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	**1**	**Contrôleurs généraux**			
Colonel hors classe	1	emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	**1**	**Colonels hors classe**			
Lieutenant-colonel	1	chef du groupement des services de l'organisation des secours		GSOS	
	1	chef du groupement des services techniques et de la logistique		GSTL	
	1	chef du groupement des services de prévention des risques		GSPR	
	1	chef du groupement territorial ouest		GTO	
	1	chef du groupement territorial est		GTE	
	1	chef du groupement territorial sud		GTS	
Sous-total	**6**	**Lieutenants-colonels**			
Commandant	1	chef du cabinet de direction (équivalent chef de groupement)		direction	
	~~1~~	~~chef du service mise en œuvre opérationnelle~~		~~GSOS~~	~~mise en œuvre opérationnelle~~
	1	chef du service prévention/adjoint au chef de groupement		GSPR	prévention
	~~1~~	~~chef du service acquisitions parc habillement et matériels /adjoint au chef de groupement~~		~~GSTL~~	~~acquisitions parc habillement et matériels~~
	1	chef du service maintenance et contrôles/adjoint au chef de groupement		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef du service développement du volontariat /adjoint au chef de groupement		GSRH	développement du volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Ornans - Amancey - Vuillafans -Lavans-Vuillafans - Longeville		GTO	opération-prévision
	1	chef du CSP Pontarlier/chef de groupement par intérim		GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du service prévision		GSPR	prévision
	1	chef du service formation		GSRH	formation
	1	chef du CODIS/adjoint au chef de groupement		GSOS	CODIS
Sous-total	**~~14~~ 12**	**Commandants**			
capitaine	1	chef du service santé sécurité et qualité de vie en service		direction	service santé sécurité et qualité de vie en service
	1	chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Isle sur le Doubs - Trois Cantons - Saint-Maurice-Colombier		GTE	opération-prévision
	1	chef du service logistique-immobilier GTS/officier référent de secteur Frasne - Levier - Boujailles - Marais du Drugeon		GTS	logistique-immobilier
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTO/officier référent de secteur Marchaux - Pouilley-les-Vignes - Emagny - Recologne		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique-immobilier GTO/officier référent de secteur Valdahon - Vercel - Premier Plateau - Saône-Mamirolle - Etalans - Avoudrey -Flangebouche-Gonsans		GTO	logistique-immobilier
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTE/officier référent de secteur Mathay - Mandeure - Pont de Roide		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	adjoint au chef du CSP Besançon centre/officier référent de secteur Sancey-Pierrefontaine-les-Varans-Charmoille-Servin		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSR Audincourt-Valentigney/officier référent de secteur Audincourt-Valentigney - Abbévillers - Plateau de Blamont - Hérimoncourt		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle a/c du 01/08/2022		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau doctrine et gestion activité opérationnelle/adjoint au chef de service		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau administration du système de gestion opérationnelle/adjoint au chef du CODIS		GSOS	CODIS
	1	officier expert (N1) prévention /adjoint au chef de service		GSPR	prévention
	1	chef du service acquisitions parc habillement et matériels		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	officier expert (N1) pôle mise en œuvre des formations/ adjoint au chef de service		GSRH	formation
	1	chef du CSR Morteau/officier référent de secteur Morteau - Villers-le-Lac - Grand'Combe-Chateleu - Les Gras - Le Russey		GTS	CSR Morteau
	1	chef du CSR Maîche/officier référent de secteur Maîche - Damprichard - Charquemont - Saint Hippolyte - Montecheroux - Vaufrey		GTE	CSR Maîche
Sous-total	**~~14~~ 16**	**Capitaines**			
Lieutenant hors classe	~~2~~ 1	officier expert (N2) prévention à compter du 01/07/2022		GSPR	prévention
	1	chef du service logistique-immobilier GTE		GTE	logistique-immobilier
	1	adjoint au chef du CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTO/ adjoint au chef de service		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef de salle CODIS		GSOS	CODIS
Sous-total	**~~7~~ 6**	**Lieutenants hors classe**			
	1	officier expert (N1) prévision/adjoint au chef de service		GSPR	prévision
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTS/officier référent de secteur Orchamps-Vennes - Gilley - La Chaux-de-Gilley - Arc-sous-Cicon		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTS/officier référent de secteur Pontarlier -Val d'Usiers - Ouhans - Les Fourgs - Montperreux - Verrières-de-Joux		GTS	opération-prévision

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Lieutenant 1ère classe	1	adjoint au chef du CSP Pontarlier/officier référent de secteur Mont d'Or -Mouthe - Chapelle-des-Bois - Rochejean - Labergement-Sainte-Marie		GTS	CSP Pontarlier
	1	adjoint au chef du CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du CSR Baume-les-Dames/officier référent de secteur Baume-les-Dames - Clerval - Rougemont - Moncey		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	chef du CSR Saint-Vit/officier référent de secteur Saint-Vit - Quingey - Arc-et-Senans - Boussières - Fourg		GTO	CSR Saint-Vit
	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTE/ adjoint au chef de service		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau prévision GTE		GTE	opération-prévision
	~~1~~	~~officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTS/ adjoint au chef de service~~		~~GTS~~	~~RH-formation-développement volontariat~~
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTE/adjoint au chef de service		GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau parc matériels roulants GTO		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO		GTO	opération-prévision
	~~2~~ 3	officiers expert (N2) prévention à compter du 01/07/2022		GSPR	prévention
	1	officier expert prévision (N2)		GSPR	prévision
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau logistique CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
Sous-total	**24**	**Lieutenants 1ère classe**			
Lieutenant 2ème classe	1	officier expert (N2) prévision		GSPR	prévision
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants/adjoint au chef de service		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	officier expert (N2) bureau formations tronc commun et activités physiques des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau élaboration du PPF		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau formation aux spécialités des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau suivi post-opérationnel et spécialités		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTO/adjoint au chef de service		GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTO/adjoint au chef de service		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTE/adjoint au chef de service		GTE	logistique-immobilier
	1	officier expert (N2) bureau petits matériels habillement GTS		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTS/adjoint au chef de service		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service		GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTS/ adjoint au chef de service		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N3) gestionnaire formation bureau formation GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) logistique CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureau logistique CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureaux logistique/MOO-CRSS CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	1	chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	**~~21~~ 22**	**Lieutenants 2ème classe**			
Adjudant	14	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	~~18~~ 19	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	14	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	7	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	référent MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin /sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	référent logistique/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	prévisionniste GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	opération-prévision
	1	gestionnaire habillement GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	logistique-immobilier
	15	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	6	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	5	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	2	chefs d'agrès tout engin CSR Maîche		GTE	CSR Maîche
	2	chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
	1	référent formation/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	prévisionniste GTE		GTE	opération-prévision
	13	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	~~9~~ 8	chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	3	chefs d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	1	référent ressources humaines/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	5	adjoints au chef de salle opérationnelle/sous-officiers de garde		GSOS	CODIS
	7	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	**130**	**Adjudants**			
Sergent	14	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	15	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	17	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	2	chefs d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	gestionnaire habillement GTE/chef d'agrès un engin une équipe		GTE	logistique-immobilier
	1	gestionnaire bureau prévision GTE/chef d'agrès une équipe		GTE	opération-prévision
	13	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	20	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	**83**	**Sergents**			
Caporal-chef	~~28~~ 29	chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	~~10~~ 11	chefs d'équipe CSP Besançon est à compter du 01/07/2022		GTO	CSP Besançon est
	~~9~~ 11	chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	équipier CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	5	chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	2	chefs-opérateurs de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	**~~56~~ 60**	**Caporaux-chefs**			
Caporal Sapeur	13	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	~~10~~ 9	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	~~18~~ 16	équipiers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	3	équipiers ou chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
Sous-total	**44 41**	**Caporaux /Sapeurs 1ère classe**			
Total	**402**	**Filière SPP (hors SSSM)**			
Médecin hors classe	1	médecin chef		SSSM	
	1	médecin référent de groupement antenne SSSM GTE/GTS		SSSM	pôle médecins
Médecin de classe normale	1	médecin référent de groupement antenne SSSM GTO/médecin-chef adjoint		SSSM	pôle médecins
Sous-total	**3**	**Médecins**			
Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef		SSSM	pôle pharmaciens
Sous-total	**1**	**Pharmaciens**			
Cadre de santé ~~de 2ème classe~~	1	infirmier de chefferie		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	**1**	**Cadres de santé**			
Infirmier hors classe	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTO		SSSM	pôle infirmiers
	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTS		SSSM	pôle infirmiers
Infirmier ~~de classe supérieure~~	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTE		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	**3**	**Infirmiers**			
Total	**8**	**Filière SPP (SSSM)**			
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	1	chef du groupement des services administratifs et financiers		GSAF	
	1	chef du service évaluation		direction	évaluation
	1	chef du service de gestion des ressources humaines/adjoint au chef de groupement		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du service communication		direction	communication
	1	chef du service finances/adjoint au chef de groupement		GSAF	finances
	1	chef du service juridique		GSAF	juridique
	1	chef du service achat et marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	chef du service développement des ressources humaines		GSRH	développement des ressources humaines
Sous-total	**8**	**Cadre d'emplois des attachés territoriaux**			
Cadre d'emplois des	1	chef du bureau finances/adjoint au chef de service		GSAF	finances
	1	chef du service administration générale		GSAF	administration générale
	1	expert marchés publics/adjoint au chef de service		GSAF	achats-marchés publics
	1	expert marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	juriste GSRH		GSRH	
	1	adjoint chef du service administration générale		GSAF	administration générale
	1	adjoint au chef du service communication		direction	communication
	1	chef du bureau gestion des effectifs, du temps de travail et de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-indemnisation des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-paie des SPP/PATS/adjoint au chef de service		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion et contrôle des compétences		GSRH	formation

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
rédacteurs territoriaux	1	chef du bureau contrats et conventions		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau ressources humaines GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	~~1~~	~~chef du bureau ressources humaines GTS à compter du 01/07/2022)~~		~~GTS~~	~~RH-formation-développement volontariat~~
	1	responsable du secrétariat de direction		direction	
	1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines
	~~2~~ 1	gestionnaires des RH		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire des RH chargé de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	secrétaire-coordinateur SSSM (équivalent gestionnaire)		SSSM	
Sous-total	**~~22~~ 20**	**Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	assistant de direction		direction	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSAF		GSAF	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSRH		GSRH	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSOS		GSOS	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSTL		GSTL	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSPR		GSPR	
	2	secrétaires-assistants de gestion GTO		GTO	
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO	TNC	GTO	GTO/CSP Besançon centre
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO		GTO	SSSM
	3	secrétaires-assistants de gestion GTE		GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE		GTE	SSSM
	1	chef du bureau ressources humaines GTS à compter du 01/07/2022		GTS	RH-formation-développement volontariat
	0,8	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	0,7	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	secrétaire-assistants de gestion CSR Baume les Dames		GTS	CSR Baume les Dames
	1	secrétaire-assistant de gestion CSR Morteau/secrétaires-assistants de gestion GTS		GTS	CSR Morteau
	1	secrétaire-assistant de gestion GSAF/agent d'accueil direction		GSAF	administration générale
	1	gestionnaire financier et comptable		GSAF	finances
	1	assistant de gestion financière		GSAF	finances
	1	chef du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures		GSRH	formation
	3	gestionnaires carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire formation		GSRH	formation
	1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaires des RH		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	correspondante administration générale-finances GTE/secrétaire-assistant de gestion CSR Audincourt-Valentigney		GTE	GTE/CSR Audincourt-Valentigney
Sous-total	**~~36~~ 38**	**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**			
Total	**66**	**Filière administrative**			
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	chef du groupement des services des ressources humaines		GSRH	
	1	chef du service systèmes d'information et réseaux		GSOS	SIR
	1	chef du service immobilier		GSTL	immobilier
	~~1~~	~~chef du service systèmes d'informations géographiques~~		~~GSPR~~	~~SIG~~
	1	responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service		GSOS	SIR
	1	chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement		GSTL	immobilier
Sous-total	**~~6~~ 5**	**Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**			
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1	chef du bureau base de données		GSOS	SIR
	1	chef du bureau atelier télécom		GSOS	SIR
	1	chef du bureau petits matériels		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	chef du bureau 1 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau 2 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef du service systèmes d'informations géographiques		GSPR	SIG
	1	administrateur base de données		GSOS	SIR
	1	technicien support et service		GSOS	SIR
	1	technicien responsable des études et applications informatiques		GSOS	SIR
	1	chef du bureau exploitation		GSOS	SIR
Sous-total	**~~8~~ 10**	**Cadre d'emplois des techniciens territoriaux**			
	~~1~~	~~chef du bureau atelier télécom~~		~~GSOS~~	~~SIR~~
	1	administrateur réseaux télécoms		GSOS	SIR
	1	chef de l'atelier départemental (et antennes GT)		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef de la plate-forme logistique départementale		GSTL	maintenance et contrôles

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1	chef du bureau parc matériels roulants GTE		GTE	logistique-immobilier
	1	mécanicien atelier départemental/adjoint au chef de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTS de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTE de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	gestionnaire/contrôleur habillement GTS		GTS	logistique-immobilier
Sous-total	**~~12~~ 11**	**Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux**			
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	1	technicien SIG/adjoint au chef de service		GSPR	SIG
	1	assistant de gestion formation		GSRH	formation
	3	mécanicien atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier/contrôleur GTO		GTO	logistique-immobilier
	1	mécanicien antenne GTO de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur matériel incendie plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur EPI et ARI		GSTL	maintenance et contrôles
	1	agent d'entretien CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	0,5	agent polyvalent	TNC	direction	
Sous-total	**11,5**	**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**			
Total	**37,5**	**Filière technique**			
TOTAL GENERAL	**513,5**				

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA16_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA16_20220602-DE

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

- **Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires**
- **Annexe 6 : Effectifs cibles des CIS disposant d'une garde**

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 02 juin 2022 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur, conformément au document joint au présent rapport. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Par ailleurs, les deux créations de postes affectés provisoirement au CSP Besançon Est modifient temporairement les effectifs-cibles du centre. L'annexe 6 est modifiée en conséquence conformément aux documents joints en annexe du présent rapport.

2. Gestion des personnels

2.1. Indemnisation du référent pour le volontariat

L'article R1424-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que la direction du service d'incendie et de secours comprend un officier de sapeurs-pompiers volontaires, référent pour le volontariat. L'article R1424-20-2 du même code précise ses missions :
- apporter à la direction sa connaissance et son expérience du volontariat ;
- participer aux réunions du comité de direction ;
- assurer toute autre mission confiée par la direction du SDIS 25.

Cette mission était jusqu'à présent indemnisée en services rendus sur la base des déclarations de temps passé en réunion et pour toute mission réalisée.
Aussi, par souci d'efficacité et de gestion, il est proposé d'ajuster les modalités d'indemnisation du référent volontariat. A ce titre, il est souhaité de mettre en place une indemnité de fonction forfaitaire versée mensuellement pour cette mission de 10 indemnités horaire du grade.

L'annexe 41 du règlement intérieur est modifiée en ce sens.

Les membres du comité technique et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 17 mai 2022.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 18 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA17_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX FORMATIONS DISPENSEES AUX PERSONNELS EXTERIEURS AU SDIS 25

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA17_20220602-DE

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX FORMATIONS DISPENSEES AUX PERSONNELS EXTERIEURS AU SDIS 25

Pour mener à bien ses missions de service public liées au secours, le SDIS 25 assure la formation des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du corps départemental. A ce titre, il est référencé en qualité d'organisme de formation, lequel lui permet d'accueillir des stagiaires extérieurs au SDIS 25.

Cet accueil est soumis à facturation dont il convient d'actualiser la tarification au regard de l'évolution des coûts et de l'inflation, la dernière délibération en la matière datant de juin 2016.

1. Frais pédagogiques

Ces frais concernent la rémunération des formateurs et sont indexés sur l'évolution moyenne du taux des indemnités de sapeurs-pompiers volontaires dont l'évolution pour la période entre 2016 et 2021 est détaillée comme suit. La moyenne de cette évolution tout grade confondu sur cette période de 5 ans est de 6,12%.

Grades	Montant de l'indemnité horaire 2016	Montant de l'indemnité horaire 2021	Evolution en %
Officiers	11,45€	12,15€	6,11
Sous-officiers	9,23€	9,79€	6,07
Caporaux	8,17€	8,67€	6,12
Sapeurs	7,61€	8,08€	6,18
		Moyenne	**6,12**

Aussi, il est proposé de prendre en compte la moyenne de cette évolution et de l'appliquer au tarif de 2016 afin de définir le nouveau tarif de 2022.

2. Frais d'hébergement et de restauration

Ces frais sont facturés aux coûts réels. Il est proposé de conserver cette modalité de gestion.

3. Frais d'utilisation des installations techniques

Ces frais concernent essentiellement l'utilisation des outils pédagogiques comme les CEPARI mobiles et fixes.
Ils sont indexés sur l'évolution des prix à la consommation (ensemble des ménages, série avec tabac) dont l'évolution constatée sur la période de 2016 à 2021 est 9,85%.

IPC août 2016	100,58
IPC mars 2022	110,49
Evolution	**+ 9,85%**

Aussi, il est proposé de prendre en compte cette évolution et de l'appliquer au tarif de 2016 afin de définir le nouveau tarif de 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA17_20220602-DE

Eu égard aux différentes évolutions de ces cinq dernières années et compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de retenir, à compter du 1er juillet 2022, les tarifs suivants :

Prestation	Variation	Tarif 2016	**Tarif 2022**
Frais pédagogiques (par jour et par personne)	+ 6,12%	80,67€	**85,61€**
Utilisation du CEPARI (par jour et par personne)	+ 9,85%	153,40€	**168,51€**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur la modification, à compter du 1er juillet 2022, des montants de la tarification applicable dans le cadre de la formation dispensée aux agents extérieurs au SDIS 25.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MUTUALISATION DU COMPLEMENT DE FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

MUTUALISATION DU COMPLEMENT DE FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le SDIS 25 organisera du 19 septembre au 18 novembre 2022, un complément de formation d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels pour former les agents recrutés au cours de l'année.

Cette formation s'adresse à des agents déjà titulaires de la formation d'équipier de sapeurs-pompiers volontaires. La reconnaissance de leur diplôme par validation des acquis et de l'expérience permet de réduire la durée de la formation initiale et d'intégration, dénommée dans le cas présent « complément de formation ».

Afin de mutualiser les coûts d'organisation, cette formation accueillera également des stagiaires des SDIS 39, 88 et 90 dont le nombre sera précisé ultérieurement.

La participation de chaque SDIS fait l'objet d'une convention annexée au présent rapport.

S'agissant des conditions financières, les SDIS seront facturés à l'issue de la formation selon les principes suivants :
- frais pédagogiques : selon la tarification en vigueur fixée par délibération du CASDIS ;
- frais d'hébergement : facturation au coût réel, au prorata du nombre de stagiaires.

Les SDIS qui participent à l'organisation de la formation (mise à disposition de formateurs, matériels et installations pédagogiques) seront exemptés de tout ou partie des frais pédagogiques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le contenu des projets de convention ci-après annexés et habilitent la présidente du conseil d'administration, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par Mme Christine BOUQUIN, présidente du conseil d'administration, dénommé ci-après « le prestataire»,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura, 846 ancienne route de Bletterans 39570 MONTMOROT, représenté par M. Clément PERNOT président du conseil d'administration, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.39.P00.09.39.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation mutualisée entre les deux parties.

L'action de formation est la suivante **: complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire acceuillis par le prestataire : 4 minimum.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée de l'action de formation mentionnée.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Dans la mesure où le SDIS 39 participe à l'organisation de la formation, le SDIS 25 ne facturera aucun frais pédagogiques.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés au bénéficiaire, à l'issue de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

- Participation du SDIS 39 :

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition gratuitement :

  - un formateur par jour (détenteur, au minimum, de la qualification de « formateur accompagnateur ») durant toute la durée de la formation,
  - un véhicule de secours routier,
  - un véhicule d'assitance aux victimes durant la toute la durée de la formation,
  - son caisson d'entrainement à feux réel.

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard un semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.

Cette disposition s'applique également en cas d'impossibilité de fournir un engin ou en cas de désistement d'un formateur.

Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques.

Cette disposition s'applique également pour un stagiaire ou un formateur qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire.

Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite si les stagiaires ont satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.

En cas de manquement à la discipline de la part du stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

En cas de mise à disposition de véhicules, le bénéficiaire assure ses engins pour une utilisation hors de son département d'origine et lorsqu'ils sont conduits par un agent n'appartenant pas au SDIS 39.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs	Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Jura
Christine BOUQUIN	

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par la Présidente du Conseil d'Adminitration, Madame Christine BOUQUIN, dénommé ci-après « le prestataire»,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Vosges, sis 2 voie Husson 88198 GOLBEY, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique PEDUZZI, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.88.PXX XX XX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation par le prestataire, pour le compte du bénéficiaire.

L'action de formation est la suivante **: complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire acceuillis par le prestataire : à définir.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée des actions de formation mentionnées.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Le tarif applicable est de 80,67 EUR/jour (frais pédagogiques) par stagiaire pour une durée de 35 jours

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés au bénéficiaire, à l'issue de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard une semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.
Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques. Cette disposition s'applique également pour un stagiaire qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire. Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite aux stagiaires ayant satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.
En cas de manquement à la discipline de la part d'un stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le 27/04/2022

La Présidente du conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs	Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges
Christine BOUQUIN	Dominque PEDUZZI

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par la Présidente du Conseil d'Adminitration, Madame Christine BOUQUIN, dénommé ci-après « le prestataire»,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Territoire de Belfort, sis 4 rue Romain Roland 90000 Belfort, représenté apr le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Florian BOUQUET, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.90.PXX XX XX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation par le prestataire, pour le compte du bénéficiaire.

L'action de formation est la suivante **: complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire acceuillis par le prestataire : à définir.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée des actions de formation mentionnées.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Le tarif applicable est de 80,67 EUR/jour (frais pédagogiques) par stagiaire pour une durée de 35 jours

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés au bénéficiaire, à l'issue de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard une semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.
Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques. Cette disposition s'applique également pour un stagiaire qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire. Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite aux stagiaires ayant satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.
En cas de manquement à la discipline de la part d'un stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le 27/04/2022

La Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs	Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort
Christine BOUQUIN	Florian BOUQUET

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA19_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ORGANISATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA19_20220602-DE

ORGANISATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élections professionnelles des représentants du personnel des comités sociaux territoriaux et par voie de conséquence des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail doivent intervenir le 08 décembre 2022.

Le cadre réglementaire régissant la composition et le mode de fonctionnement est fixé par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

I. Nombre de représentants du personnel au sein du comité social territorial

En application de l'article 30 du décret du 10 mai 2021, le conseil d'administration du SDIS doit, après consultation des organisations syndicales, déterminer au moins six mois avant la date du scrutin, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial (CST), qui est compris entre 4 à 6 membres lorsque l'établissement compte un effectif supérieur ou égal à 200 et inférieur à 1 000 agents.

Dans ce cadre, il est proposé de **fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST à 5**.

Pour mémoire, le conseil d'administration avait retenu dans sa délibération du 05 avril 2018, s'agissant du comité technique, le même nombre de représentants titulaires du personnel.

II. Création d'une formation spécialisée du comité

Il est précisé qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dénommée formation spécialisée du comité, est désormais instituée au sein du CST de manière obligatoire dans chaque SDIS, sans condition d'effectifs, par délibération de l'organe délibérant. Le nombre de représentants titulaires du personnel de cette formation est égal au nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST.

III. Représentants de l'établissement et paritarisme numérique au sein du CST et de la formation spécialisée du comité

L'article 6 du décret du 10 mai 2021 prévoit que les membres du CST représentant l'établissement public forment avec le président du comité le collège des représentants de l'établissement. Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité.

S'agissant de la formation spécialisée du comité, il est également prévu par le décret du 10 mai 2021 que le nombre de représentants de l'établissement public ne peut excéder le nombre de représentants du personnel au sein de cette formation.

Il appartient au conseil d'administration de fixer, dans cette limite, le nombre de représentants de l'établissement public au sein du CST et le nombre de représentants de l'établissement au sein de la formation spécialisée du comité. Le conseil d'administration dispose ainsi de la faculté de retenir un paritarisme numérique au sein du CST et de sa formation spécialisée entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA19_20220602-DE

Par délibération du 05 avril 2018, le conseil d'administration avait prévu de conserver ce paritarisme au sein du comité technique et au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

S'agissant du CST et de la formation spécialisée de ce comité, il est proposé **de retenir un paritarisme numérique entre représentants du personnel et représentants de l'établissement, en fixant à 5, au sein de chacune de ces deux formations, le nombre de représentants titulaires de l'établissement.**

Au sein du CST comme dans sa formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

IV. Recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du CST et de la formation spécialisée du comité

Enfin, seul le recueil de l'avis du collège des représentants du personnel est obligatoire au sein du CST et au sein de la formation spécialisée du comité.

L'article 30 du décret du 10 mai 2021 dispose que le conseil d'administration peut prévoir le recueil par le CST et la formation spécialisée du comité, de l'avis des représentants de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Pour le CST et la formation spécialisée de ce comité, il est proposé de prévoir le recueil de l'avis des représentants de l'établissement sur toutes les questions sur lesquelles ces deux instances émettent un avis.

Les organisations syndicales représentées au Comité Technique ont été consultées préalablement au présent rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *créent au sein du comité social territorial, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, dénommée formation spécialisée du comité ;*
- *fixent à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial et par voie de conséquence à la formation spécialisée du comité ;*
- *décident de retenir la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité, en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement dans chacune de ces deux instances ;*
- *décident du recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité sur toutes les questions sur lesquelles ces deux instances émettent un avis.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 03/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS POUR L'ORGANISATION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS POUR L'ORGANISATION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Afin de répondre aux besoins prévisionnels du SDIS du Doubs en termes de nominations de sapeurs-pompiers professionnels au grade de sergent pour les deux prochaines années consécutives à des départs de l'établissement ou des promotions à des grades supérieurs, il est proposé d'organiser un examen professionnel de sergent au titre de l'année 2022.
Afin d'assister le SDIS 25 dans l'organisation et la mise en œuvre de cet examen, il est proposé de faire appel au soutien logistique et à l'expertise du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) en matière de gestion des concours pour assurer la prise en charge de la partie administrative et logistique des inscriptions des candidats.

Les modalités de cette assistance sont définies dans une convention conclue par le SDIS 25 et le CDG 25.

1. Répartition des missions entre le SDIS 25 et le CDG 25

Le SDIS du Doubs se charge de :
- l'ouverture de l'examen par décision de son Président ;
- la publicité de l'examen ;
- la réservation de tous les lieux d'épreuves en fonction du nombre d'inscrits ;
- la désignation des membres de jury et de l'ensemble des intervenants ;
- la rémunération des membres du jury et examinateurs adjoints ;
- la conception des grilles d'évaluation de l'épreuve orale ;
- la conception de la grille d'analyse du dossier candidat ;
- la publicité et la mise à jour de la liste des admis ;
- l'établissement de tous les actes réglementaires entrant dans sa compétence d'organisateur de concours et examens (notamment ouverture, membres du jury, liste des examinateurs adjoints, admis à concourir, liste des admis).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs apporte ses moyens humains et logistique au Service Départemental d'Incendie et de Secours, notamment pour :
- une aide juridique et administrative dans l'organisation de l'examen ;
- création, au sein de son logiciel métier « Agirhe concours », de la session dédiée à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et de toutes les démarches relatives au paramétrage de ce logiciel ;
- élaboration des dossiers d'inscription et plus généralement, les éléments relatifs à l'inscription des candidats. A noter que les inscriptions et le dépôt des pièces justificatives sont entièrement dématérialisés ;
- réalisation de la brochure de l'examen ;
- instruction et gestion des dossiers d'inscription (plafond à 250 inscrits) ;
- création pour chaque candidat d'un espace sécurisé Internet via Agirhe concours ;
- gestion administrative des dossiers ;
- génération et envoi dématérialisé des convocations (épreuve orale) ;
- établissement et répartition des candidats par jury à partir des listes des jurys et dates des épreuves transmises par le SDIS 25 au CDG 25 ;
- élaboration des listes des résultats (candidats admis à concourir, candidats admis à l'examen). Les notes orales seront transmises au centre de gestion afin d'établir la liste des candidats admis à l'examen avant la réunion de jury ;
- gestion des demandes des candidats liées à l'accès à leur espace et autres problèmes techniques rencontrés lors de leur connexion ;

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

- établissement de la liste des admis ;
- prêt de tablettes pour les membres du jury (nombre à préciser et paramétrage à anticiper auprès du service informatique du CDG).

2. Modalités financières

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs remboursera au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs les frais (moyens humains, matériels et logistiques) engagés par celui-ci pour l'aide apportée à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels sur la base d'un tarif forfaitaire de 3 000 euros pour 150 dossiers.
Ce montant sera majoré de 250 euros comme suit : 151 à 200 dossiers : 3 250 euros ; 201 à 250 dossiers : 3 500 euros.

3. Annulation des concours

Le SDIS du Doubs se réserve le droit de renoncer à l'organisation de l'examen professionnel si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours ou si le seuil de 250 candidats préinscrits était atteint (seuil limite pour la bonne organisation de l'épreuve).
Dans ce cas, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs adressera au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs un état détaillé et certifié exact du coût engagé pour la phase d'initialisation de la session d'examen :

- aide administrative et juridique, planification de l'examen, etc. ;
- confection, mise en ligne et paramétrage du dossier de pré-inscription ;
- traitement des demandes candidats sur la phase de pré-inscription ;
- frais de structures et fonctions supports.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception des titres de recettes correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le contenu du projet de convention ci-après annexé et habilitent la présidente du conseil d'administration ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS

CONVENTION N°2022-0102 RELATIVE L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2022

ENTRE le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH, agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 novembre 2020.

D'UNE PART,

ET le service départemental d'incendie et de secours du Doubs, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, agissant en sa qualité de Présidente du conseil d'administration et conformément à la délibération du 02 juin 2022.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser la coopération relative à l'organisation administrative, financière et technique de la session 2022 de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment les relations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs met en particulier à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des moyens humains et logistiques pour aider ce dernier à organiser l'examen professionnel cité ci-dessus.

ARTICLE 2 : COMPETENCES ET OBLIGATIONS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le SDIS du Doubs gère entre autres :

- L'ouverture de l'examen par décision de son Président
- La publicité de l'examen ;
- La réservation de tous les lieux d'épreuves en fonction du nombre d'inscrits ;
- La désignation des membres de jury et de l'ensemble des intervenants
- La rémunération des membres du jurys et examinateurs adjoints ;
- La conception des grilles dévaluation de l'épreuve orale ;
- La conception de la grille d'analyse du dossier candidat ;
- La publicité et la mise à jour de la liste des admis ;
- L'établissement de tous les actes réglementaires entrant dans sa compétence d'organisateur de concours et examens (notamment ouverture, membres du jury, liste des examinateurs adjoints, admis à concourir, liste des admis).

L'ensemble des modalités d'organisation est fixé par la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il fait parvenir au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, tous les éléments qui permettront à celui-ci d'apporter l'aide attendue dans les meilleures conditions possibles.
Des réunions et points seront organisés régulièrement afin que la collaboration entre les deux conventionnés soit la plus efficace possible.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DOUBS

ARTICLE 3 : COMPETENCES ET OBLIGATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs apporte son aide humaine et logistique au Service Départemental d'Incendie et de Secours, notamment pour :

- Une aide juridique et administrative dans l'organisation de l'examen ;
- Création, au sein de son logiciel métier « Agirhe concours », de la session dédiée à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et de toutes les démarches relatives au paramétrage de ce logiciel ;
- Elaboration des dossiers d'inscription et plus généralement, les éléments relatifs à l'inscription des candidats ; les inscriptions et le dépôt des pièces justificatives sont entièrement dématérialisés ;
- Réalisation de la brochure de l'examen ;
- Instruction et gestion des dossiers d'inscription (maximum de 250) ;
- Création pour chaque candidat d'un espace sécurisé Internet via Agirhe concours ;
- Gestion administrative des dossiers ;
- Génération et envoi dématérialisé des convocations (épreuve orale) ;
- Etablissement et répartition des candidats par jury à partir des listes des jurys et dates des épreuves transmises par le SDIS au CDG 25 ;
- Elaboration des listes des résultats (candidats admis à concourir, candidats admis à l'examen) les notes orales seront transmises au centre de gestion afin d'établir la liste des candidats admis à l'examen avant la réunion de jury
- Gestion des demandes des candidats liées à l'accès à leur espace et autres problèmes techniques rencontrés lors de leur connexion ;
- Etablissement de la liste des admis ;

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs remboursera au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs les frais (moyens humains, matériels et logistiques) engagés par celui-ci pour l'aide apportée à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels sur la base d'un tarif forfaitaire de 3 000 euros pour 150 dossiers. Ce montant sera majoré de 250 euros comme suit : 151 à 200 dossiers : 3 250 euros ; 201 à 250 dossiers : 3 500 euros.

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Un état détaillé et certifié exact du coût engagé après service fait sera adressé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception du titre de recettes correspondant.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs est responsable de son examen en qualité d'autorité organisatrice. Il assumera le cas échéant tous les risques relevant de l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, sans s'interdire d'engager toute procédure en recherche de responsabilité à l'encontre de l'auteur d'une faute lourde.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour l'examen professionnel cité dans l'article 1.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DOUBS

ARTICLE 8 : CONDITION D'ANNULATION DE L'EXAMEN

L'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pourra être annulé si le nombre de candidats pré-inscrits est supérieur à 250 (seuil limite pour la bonne organisation de l'épreuve d'entretien).
En cas d'annulation, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs adressera au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs un état détaillé et certifié exact du coût engagé sur la phase d'initialisation de la session d'examen :

. Aide administrative et juridique, planification de l'examen, etc.

. confection, mise en ligne et paramétrage du dossier de pré-inscription,

. traitement des demandes candidats sur la phase de pré-inscription,

. frais de structures et fonctions supports.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception des titres de recettes correspondants.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige résultant de l'application de la présente convention fera l'objet d'une tentative d'accord amiable ; à défaut d'accord, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon,

Le / /2022

Christine BOUQUIN
Présidente du SDIS 25

Fait à Montbéliard,

Le / /2022

Christian HIRSCH
Président du centre de gestion du Doubs

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA21_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA21_20220602-DE

ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY

Le SDIS 25 organise un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel de sergent prévu à l'article 5 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels fixent la composition du jury.

Le jury du concours interne comprend notamment :

- deux personnalités qualifiées : un officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au Service Départemental d'Incendie et de Secours organisateur de l'examen professionnel et un représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
- deux élus locaux dont, au plus, un membre du conseil d'administration d'un SDIS ;
- deux représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, désignés par tirage au sort parmi les membres de la commission administrative paritaire compétente.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer aux membres du jury cités ci-dessus non-salariés de l'établissement une indemnité de jury de concours.

L'arrêté du 07 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pris en application du décret n°2010-235 du 05 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement, prévoit que les agents de l'Etat qui assurent à titre accessoire le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours peuvent percevoir à ce titre une indemnité.
L'octroi de cette indemnité aux agents territoriaux est admis sous réserve d'une décision de l'organe délibérant.

L'indemnité est calculée selon le niveau de difficulté de la prestation fournie.

Il est proposé :

- de retenir le taux de 2, en assimilant l'examen professionnel de sergent à une opération de recrutement présentant une certaine complexité, notamment au regard de la nature de l'épreuve, du niveau de recrutement, du niveau d'étude exigé des candidats et du niveau attendu des membres du jury ;
- de fixer en conséquence à 60 € la rémunération des membres du jury non-salariés du SDIS par vacation (demi-journée).

En fonction du nombre de candidats prévisionnels, les 4 membres du jury concernés par le présent rapport pourront être amenés à se réunir jusqu'à 5 jours et pourront être assistés de 2 à 4 examinateurs spécialisés pour conduire l'épreuve d'admission.
Le montant des indemnités de jury est par conséquent estimé à 4800€.

Les membres du jury concerné par le présent rapport pourront également bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA21_20220602-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *fixent à 60 € le montant de la vacation (correspondant à une demi-journée) pour chaque membre du jury cité dans le présent rapport de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS du Doubs en 2022 ;*
- *autorisent le remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Monsieur Michel VIENET, premier vice-président.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, Mme Christine BOUQUIN, M. Thierry MAIRE DU POSET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif présente le résultat de l'ensemble des opérations comptables réalisées au titre de l'exercice 2021.
Le présent rapport, et la maquette qui lui est annexée, détaillent ces opérations. Leur concordance avec le compte de gestion a été vérifiée en collaboration avec les services de la paierie départementale.
Le résultat définitif, tel qu'il est proposé à l'approbation du conseil d'administration, est identique au résultat provisoire qui avait été approuvé par anticipation au cours de la séance du conseil d'administration du 08 février 2022, lors du vote du budget primitif 2022.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses de fonctionnement								
011 Charges à caractère général	5 916 522 €	6 072 651 €	6 525 432 €	6 289 051 €	6 826 283 €	7 579 343 €	6 843 854 €	0,26%
012 Charges de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	34 696 709 €	35 326 663 €	35 968 172 €	38 405 280 €	37 981 908 €	6%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	0 €	400 000 €	- €	
65 Autres charges courantes	221 243 €	220 513 €	218 490 €	223 623 €	223 100 €	237 202 €	232 651 €	4%
66 Charges financières	645 975 €	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	507 000 €	484 142 €	-10%
67 Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	14 000 €	268 €	-61%
023 Virement section investissement	- €	- €	1 300 000,00 €	1 200 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
042 Dotation aux amortissements	6 357 174 €	5 740 609 €	5 798 726,86 €	6 353 310 €	6 169 231 €	6 932 845 €	6 865 484 €	11%
Total dépenses fonctionn.	47 087 659 €	46 970 626 €	47 865 933 €	48 804 953 €	49 725 109 €	55 080 670 €	52 412 301 €	5%
Dont dépenses réelles	**40 730 486 €**	**41 230 017 €**	**42 067 206 €**	**42 451 643 €**	**43 555 878 €**	**47 147 825 €**	**45 546 817 €**	**5%**
Recettes de fonctionnement								
013 Atténuations de charges	376 576 €	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 226 499 €	1 704 825 €	285%
70 Produits des services	147 005 €	569 328 €	841 731 €	639 546 €	670 084 €	430 000 €	767 097 €	14%
74 Contributions	46 039 897 €	46 134 998 €	46 479 335 €	47 017 287 €	47 512 570 €	47 888 369 €	47 976 736 €	1%
75 Autres produits courants	123 213 €	108 829 €	98 370 €	64 053 €	36 976 €	51 834 €	51 733 €	40%
77 Produits exceptionnels	590 120 €	140 837 €	59 828 €	149 766 €	383 837 €	682 139 €	674 572 €	76%
042 Recettes d'ordre	1 353 470 €	1 532 026 €	1 579 663 €	2 111 405 €	1 999 561 €	2 474 476 €	2 473 826 €	24%
Total recettes de fonctionn.	48 630 281 €	48 913 690 €	49 449 907 €	50 348 059 €	51 046 393 €	58 969 087 €	53 648 789 €	5%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

A. Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2021 s'élèvent à 45 546 817 €, ce qui représente une progression de 1,99 M€, soit 4,57 % par rapport à l'année 2020.
Le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2016.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	40,73 M€	41,23 M€	42,07 M€	42,45 M€	43,56 M€	45,55 M€
Evolution en valeur		500 K€	837 k€	384 k€	1 104 k€	1 991 k€
Evolution en %		1,23%	2,03%	0,91%	2,60%	4,57%

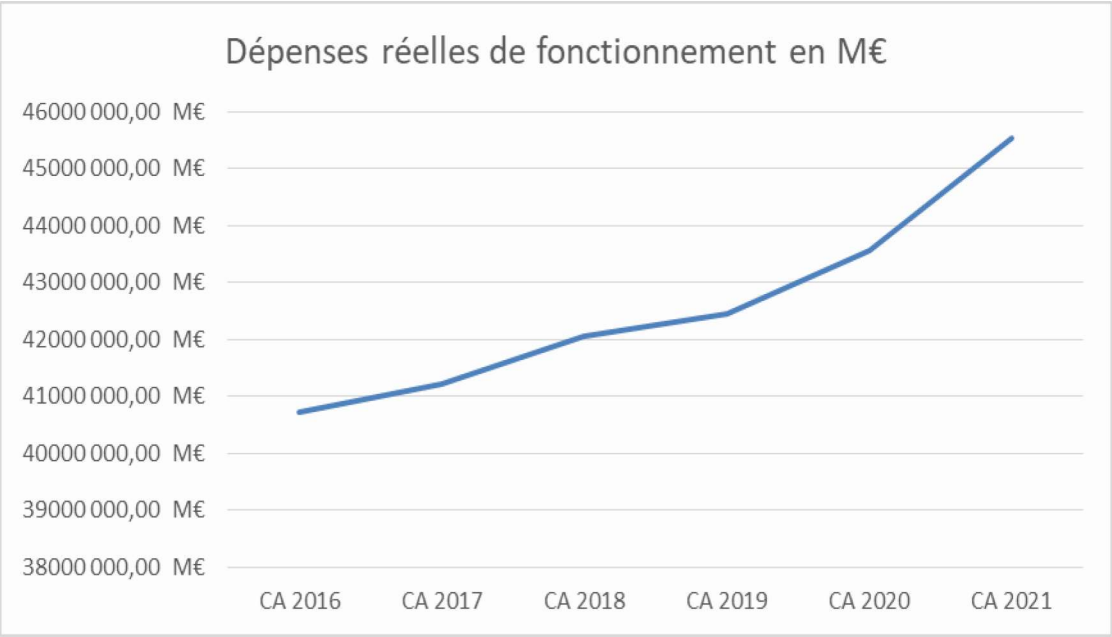

L'année 2021 témoigne d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement notamment liée à la mise en place et à la gestion d'un centre de vaccination à grande capacité (CVGC) sur le site de Micropolis à compter du 31 mai 2021, après une année 2020 déjà fortement impactée par la crise sanitaire.

Toutefois, cette augmentation des dépenses est accompagnée en parallèle d'une augmentation des recettes en raison de leur subventionnement par l'agence régionale de santé (ARS).

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous.

1) Les charges à caractère général - chapitre 011

Les charges à caractère général représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en progression de 17,5 K€ (+ 0,26 %) par rapport à l'année 2020.
Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 92 % et, en intégrant les reports, engagées à près de 94 % (93,60 %).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Achats et variations de stock (comptes 60)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Habillement	188 768 €	285 527 €	301 511 €	321 425 €	342 578 €	330 735 €	-11 843 €	-3%
Carburants	473 234 €	560 540 €	646 392 €	656 831 €	524 326 €	654 455 €	130 129 €	25%
Alimentation	199 730 €	182 938 €	202 201 €	210 807 €	147 771 €	224 639 €	76 869 €	52%
Médicaments vaccins prod. pharma	84 127 €	101 646 €	104 120 €	105 886 €	141 528 €	202 676 €	61 148 €	43%
Fournitures de petit équipement	207 248 €	219 953 €	228 754 €	228 895 €	573 017 €	268 125 €	-304 892 €	-53%
Energie - électricité-combustibles	741 020 €	770 625 €	833 957 €	819 982 €	709 681 €	860 754 €	151 073 €	21%
Autres	141 579 €	126 834 €	124 763 €	104 598 €	137 131 €	148 001 €	10 870 €	8%
Total	**2 035 706 €**	**2 248 063 €**	**2 441 698 €**	**2 448 426 €**	**2 576 031 €**	**2 689 384 €**	**113 352 €**	**4,40%**

Ce poste de dépense, stabilisé en 2019, a subi une première augmentation en 2020 et continue sa progression en 2021 (+ 113 K€ soit + 4.4 %).
Cette progression est, en grande partie, liée à la prise en charge des frais de fonctionnement du CVGC du site de Micropolis qui s'élèvent pour l'année 2021, au niveau des comptes 60, à 91 K€.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- la progression de dépenses de **carburant** (+ 130 K€) avec un retour au niveau haut de 2019 en raison de la reprise de l'activité opérationnelle et de l'évolution des prix du carburant sur l'année 2021 ;

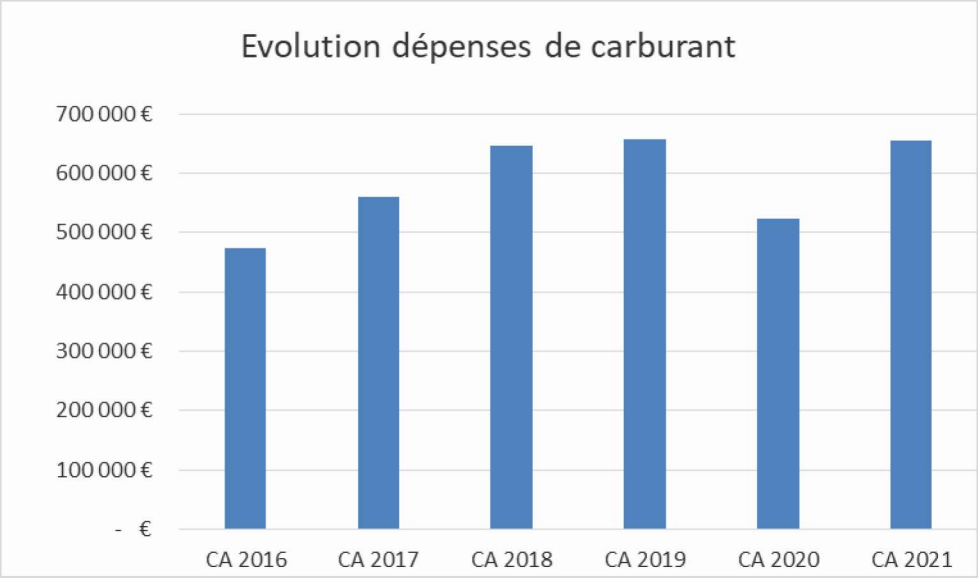

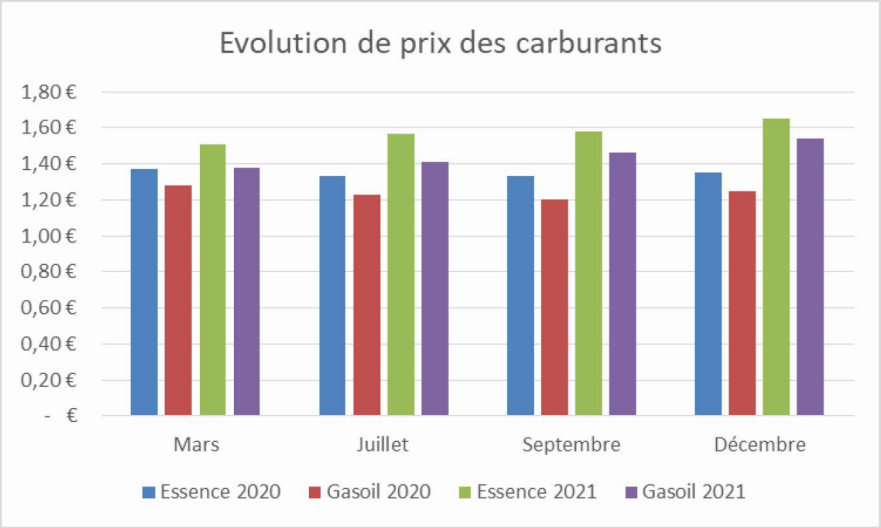

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- une progression des dépenses consacrées à l'**alimentation**, en lien, notamment, avec la reprise des activités après la période de confinement de 2020 :
  - augmentation du nombre des demandes de formation en partie liées au rattrapage des formations n'ayant pas pu se dérouler en 2020 ;
  - reprise des cérémonies et autres activités impactant le budget « communication » ;
  - reprise des groupes de travail internes notamment au niveau de la logistique (groupe de travail sur l'aménagement des véhicules, formation ATAL, mutualisation des achats Bourgogne Franche Comté…) ;
  - prise en charge des frais de café, thé, sucre, etc du centre de vaccination.

- une progression des dépenses consacrées à **l'énergie et aux combustibles** (gaz, électricité, fuel et bois) enregistrent une augmentation de 19,66 %. Cette variation s'explique principalement par :
  - les rythmes de facturation ou de remplissage des cuves : le remplissage des cuves de gaz propane a été plus important en 2021 qu'en 2020. Le nombre de remplissage des cuves est souvent aléatoire d'une année sur l'autre et peut de fait, engendrer une grande variation si plusieurs sites ont un remplissage de plus dans l'année (surcoût 22 K€) ;
  - une augmentation du prix du gaz naturel en moyenne de 9 % entre 2020 et 2021 (surcoût de 17 K€) ;
  - la prise en charge en 2021 des frais d'électricité du CVGC (surcoût de 22,3 K€) ; basculement de certaines factures sur l'exercice 2022 suite à leur réception trop tardive ;
  - la prise en charge directe en 2021 des dépenses énergétiques du site de la Clairière (surcoût de 74 K€) ;

- une progression des dépenses de **produits pharmaceutiques** en lien avec la vaccination au CVGC ;

- un maintien relatif des dépenses regroupées dans la ligne **« autres »** (eau-assainissement, fournitures administratives, produits d'interventions et fournitures d'entretien) qui s'explique notamment par le rythme d'acquisition des fournitures (en fonction des stocks) ;

- une forte baisse des **dépenses de petit équipement** (304 K€) avec un retour au niveau des années précédentes, avant la crise sanitaire. En effet, les achats en lien avec la crise pandémique (nettoyants désinfectants, lavettes de nettoyage, gants, masques…) avaient été pris en charge en 2020 sur ce compte. En 2021, les stocks étaient déjà présents et les prix des équipements de protection individuelle (EPI) ont moins subi de variations.

ii. Les services extérieurs (comptes 61 et 62)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Déplacements et transports	156 698 €	175 869 €	195 223 €	238 854 €	127 829 €	152 535 €	24 706 €	19%
Contrats de prestations maintenance	681 333 €	677 973 €	780 194 €	822 887 €	871 072 €	1 114 726 €	243 654 €	28%
Entretien du matériel	202 485 €	211 085 €	222 468 €	260 056 €	205 468 €	219 904 €	14 436 €	7%
Assurances	409 534 €	459 952 €	435 855 €	448 178 €	419 604 €	434 764 €	15 160 €	4%
Télécommunications	284 219 €	244 875 €	253 970 €	265 658 €	280 383 €	236 020 €	-44 364 €	-16%
Affranchissement	29 799 €	28 542 €	26 709 €	29 023 €	24 194 €	20 680 €	-3 514 €	-15%
Autres services	237 937 €	174 543 €	218 127 €	202 294 €	189 364 €	239 180 €	49 816 €	26%
Entretien des véhicules	435 876 €	440 865 €	440 225 €	420 815 €	468 240 €	451 733 €	-16 507 €	-4%
Entretien des bâtiments et nettoyage	708 358 €	670 137 €	660 624 €	639 921 €	1 173 147 €	791 978 €	-381 169 €	-32%
Formation	236 768 €	255 278 €	366 052 €	297 622 €	301 927 €	258 008 €	-43 920 €	-15%
Locations	464 214 €	449 974 €	445 965 €	179 245 €	150 496 €	186 559 €	36 064 €	24%
Total	**3 847 221 €**	**3 789 092 €**	**4 045 411 €**	**3 804 552 €**	**4 211 724 €**	**4 106 087 €**	**-105 637 €**	**-2,51%**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Parmi les postes de dépenses affichant des augmentations importantes, on peut noter :

- les sommes consacrées aux **déplacements, hébergements et transports** :
    - comme pour l'alimentation, on retrouve ici les dépenses consacrées à l'hébergement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) liée à l'organisation du complément de formation initiale ;
    - à cela s'ajoute une progression des dépenses consacrées aux transports de bien (frais de port), aux transports collectifs de personnel, la prise en charge de frais de déménagement, ainsi que des sommes versées à l'agence de voyage chargée des réservations de train et hébergement ;

- les dépenses liées à la maintenance et aux différents **contrats de prestation de service** (+ 28 %) et notamment :
    - la prise en charge des frais de fonctionnement et de maintenance du CVGC sur le site de Micropolis (nettoyage des locaux, maintenance informatique et réseaux,…) à hauteur de 102 k€ ;
    - évolution des dépenses de maintenance au service informatique et réseaux comme suit :
        - ✓ maintenance annuelle de la solution d'intelligence artificielle « PrédictOPS » : 21,6 k€ ;
        - ✓ hébergement annuelle des données de santé dans le cadre du bilan secouriste saisi dans les tablettes opérationnelles : 30k€ ;
        - ✓ démarrage maintenance annuelle du progiciel Antibia formation : 4,5 k€ ;
        - ✓ démarrage maintenance annuelle du progiciel ATAL : +8 k€ ;
        - ✓ réparation onduleurs +10,3k€ ;
        - ✓ prolongation maintenance annuelle baie de disques : 12,3 k€. La nouvelle solution sera mise en place avant cet été, la maintenance des baies de disques actuelles a été engagé jusqu'au 30/06/2022 ;
        - ✓ maintenance triennale solution de gestion des tablettes (SOTI) : 5,1 k€ ;
        - ✓ maintenance pour 5 ans du nouveau cœur réseau : 10 k€.

    - évolution des dépenses de contrat de prestation de service au niveau du service informatique et réseaux comme suit :

        - ✓ phase 1 et 2 de l'expertise système dans la cadre de la mise en place d'une infogérance : +19,4 k€ ;
        - ✓ démarrage d'un contrat d'infogérance pour le bureau bases de données : 4,6 k€ ;
        - ✓ migration du serveur de messagerie et préparation mise en place des licences Offices 365 : +19,6 k€.

- les dépenses logistiques consacrées à **l'entretien des matériels** (+ 7 %) : la progression s'explique principalement par un nombre plus importants en 2021 de réparations effectuées dans le cadre de contrôles et une augmentation des coûts des fournisseurs.

- les dépenses concernant **la location** des locaux de Micropolis et de biens mobiliers durant le fonctionnement du CVGC (+ 46 K€).

A contrario, on peut souligner trois postes enregistrant des diminutions significatives :

- les sommes versées aux organismes de **formation** en raison de formations non réalisées pour différents motifs :
    - échec aux sélections, ou absence de nomination ou de recrutement ;
    - candidats ne pouvant se rendre disponibles aux dates du stage ;
    - formations annulées ou reportées ;
    - décalage dans le temps de la facturation par les organismes de formation.

- les sommes consacrées à **l'entretien des bâtiments publics** (-32 %) ; en 2020, une somme à hauteur de 383 K€ avait été votée pour la prise en charge de la réfection de la toiture du CSP de Besançon Centre contrairement à 2021 ;

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- les sommes relatives **aux télécommunications** (-16 %) : suite à l'intervention d'un nouveau marché entre 2019 et 2020 avec un effet de tuilage et la comptabilisation de frais de mise en service ayant augmentés la ligne budgétaire en 2020, le retour à la normale de l'année 2021 se caractérise par une baisse de la dépense de 44 K€ ;

Au final, malgré la prise en charge des dépenses liées à la mise en place et au fonctionnement du CVGC présentant un surcoût sur les chapitres 61 et 62 à hauteur de 251 K€, la consommation des comptes 61 et 62 affiche un recul de 2,51 % entre 2020 et 2021 et retrouve un niveau proche de 2018-2019.

iii. Les impôts, taxes et versements assimilés

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Autres impôts locaux	27 030 €	24 121 €	27 976 €	29 147 €	28 015 €	31 111 €	3 096 €	11%
Droits d'enregistrement & de timbre	540 €	1 296 €	- €	- €	0 €	0 €	0 €	
Taxes & impôts sur les véhicules	6 026 €	10 079 €	10 347 €	6 927 €	10 513 €	17 272 €	6 759 €	64%
Total	**33 596 €**	**35 496 €**	**38 323 €**	**36 074 €**	**38 528 €**	**48 383 €**	**9 855 €**	26%

Les impôts locaux concernent les taxes et redevances pour les ordures ménagères et autres déchets. Les variations constatées s'expliquent principalement par les variations dans les rythmes de facturation.
Les droits de timbre sont les timbres fiscaux acquis pour les dossiers de permis bateau, ils sont désormais pris en charge par le prestataire, dans le cadre de son marché, raison pour laquelle aucune dépense n'apparait à partir de 2018.
Les taxes sur les véhicules correspondent aux certificats d'immatriculation des véhicules acquis par le SDIS ; ce poste est en augmentation en 2021, en raison de la réception en retard de 4 véhicules lourds commandés en 2020.

2) Les charges de personnels - chapitre 012

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Masse salariale	25 928 714 €	26 738 281 €	26 840 301 €	27 435 806 €	28 448 721 €	28 775 660 €	326 939 €	1,15%
Indemnités SPV	6 132 125 €	6 078 763 €	6 298 075 €	6 343 912 €	5 971 186 €	7 631 693 €	1 660 507 €	27,81%
Vétérance PFR	1 105 814 €	707 398 €	776 878 €	753 239 €	766 699 €	789 696 €	22 997 €	3,00%
Assurances et COS	771 385 €	770 291 €	781 455 €	793 706 €	781 565 €	784 858 €	3 293 €	0,42%
Total dépenses de personnel	**33 938 038 €**	**34 294 733 €**	**34 696 709 €**	**35 326 663 €**	**35 968 172 €**	**37 981 908 €**	**2 013 736 €**	**5,60%**

Les dépenses de personnel ont été fortement impactées en 2021 par la gestion du CVGC de Micropolis avec une évolution globale de 5,60 % entre 2020 et 2021.

Les dépenses de personnel représentent 83,39 % des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2021 et affichent un taux de réalisation de 98,89 % (96,86 % en 2020). Elles sont composées des postes de dépenses suivants :

i. La masse salariale

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important des charges de personnel (75,76 %). Elle correspond à la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques.

Elle progresse de 1,15 % en 2021, après avoir enregistré une nette progression en 2020 (3,60 %).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Ceci s'explique notamment par :

- la création de deux postes de SPPNO (+62 K€) ;
- la tranche PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) de 2021 (+97 K€) ;
- le GVT : glissement vieillesse technicité (+ 208 K€) ;
- la rémunération des apprentis (+ 42 K€).

ii. Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) représentent 20 % des dépenses de personnel et affichent une progression de 27,81 % par rapport à 2020 en raison principalement du CVGC. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les indemnités versées pour les colonnes mobiles de secours (CMS) sont traitées à part. En effet, d'une part, il n'y a pas de CMS chaque année et, d'autre part, ces engagements donnent lieu à un remboursement des frais (indemnités versées mais aussi logistiques) de la part du ministère.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Formations	546 559 €	474 061 €	540 042 €	596 914 €	418 486 €	683 298 €	264 812 €	63%
Gardes	889 733 €	953 224 €	954 855 €	1 001 116 €	976 090 €	1 022 227 €	46 137 €	5%
Manœuvres	809 739 €	736 616 €	724 818 €	754 014 €	689 827 €	754 500 €	64 673 €	9%
Astreintes	1 685 494 €	1 593 323 €	1 570 152 €	1 582 852 €	1 504 356 €	1 806 468 €	302 112 €	20%
Visites médicales	99 981 €	77 404 €	81 028 €	85 499 €	89 271 €	86 064 €	-3 207 €	-4%
Pré-visites infirmiers	57 401 €	44 444 €	49 829 €	53 449 €	49 740 €	52 691 €	2 952 €	6%
Indemnité administrative et logistique (IAL)	116 728 €	118 562 €	126 502 €	129 220 €	131 910 €	132 064 €	154 €	0%
Autres actions du SSSM	30 957 €	19 170 €	17 945 €	20 004 €	19 989 €	24 735 €	4 746 €	24%
Subrogations - Formation	2 561 €	1 991 €	446 €	2 193 €	970 €	2 681 €	1 711 €	176%
Indemnités de fonction	184 707 €	168 581 €	171 030 €	172 748 €	173 352 €	174 615 €	1 263 €	1%
Pertes de salaire	3 007 €	1 532 €	2 215 €	2 934 €	2 449 €	3 156 €	707 €	29%
Indemnités de spécialité	11 086 €	9 838 €	10 638 €	10 860 €	11 634 €	11 462 €	-172 €	-1%
Subrogations - CRSS	1 381 €	1 566 €	2 651 €	2 325 €	3 153 €	5 934 €	2 780 €	88%
Médailles	13 653 €	12 057 €	13 017 €	12 366 €	15 234 €	11 463 €	-3 771 €	-25%
Services rendus	92 798 €	87 302 €	124 033 €	120 503 €	137 942 €	874 993 €	737 052 €	534%
Astreintes infirmiers	31 505 €	29 486 €	36 481 €	32 537 €	29 783 €	29 718 €	-65 €	0%
Interventions (CRSS)	1 512 816 €	1 680 764 €	1 872 393 €	1 703 905 €	1 689 918 €	1 924 686 €	234 768 €	14%
Total indemnités SPV	**6 090 108 €**	**6 009 920 €**	**6 298 075 €**	**6 283 440 €**	**5 944 105 €**	**7 600 756 €**	**1 656 651 €**	**28%**
Colonne mobile de secours	41 954 €	68 842 €	0 €	60 472 €	27 081 €	30 784 €	3 703 €	14%

Les indemnités versées aux SPV affichent une augmentation en 2021 (+ 28%).

Cette augmentation s'explique par :

- un retour de l'activité opérationnelle à son niveau d'avant la crise sanitaire ; le poste consacré à l'indemnisation des interventions (CRSS) affiche une progression de 14 %, en lien avec l'évolution de l'activité opérationnelle ; celui des astreinte de 20 % ;
- la gestion du centre de vaccination à compter du 31 mai 2021 ;
- les progressions mécaniques liées au GVT ;
- les indemnités versées au titre des formations progressent de 63 %, en raison d'un meilleur taux de remplissage des formations avec un phénomène de rattrapage des formations annulées dans le cadre du contexte de crise sanitaire de 2020 ;
- les indemnités versées au titre des gardes (+ 5 %) sont plus nombreuses car la tenue des effectifs journaliers opérationnels (EJO) progresse dans certains centres ainsi qu'au CTA ;
- les indemnités versées au titre des manœuvres (+ 9 %) progressent, là encore, grâce à la hausse des effectifs et à l'amélioration des taux de participation.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

iii. La prestation de fidélisation et reconnaissance (PFR) et les allocations de vétérance et de fidélité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Contribution PFR	609 598 €	220 520 €	298 129 €	287 808 €	310 580 €	338 471 €	27 891 €	9%
Allocation de vétérance / fidélité	496 215 €	486 878 €	478 750 €	465 431 €	456 119 €	451 225 €	-4 894 €	-1%
Total PFR Vétérance	**1 105 814 €**	**707 398 €**	**776 878 €**	**753 239 €**	**766 699 €**	**789 696 €**	22 997 €	3%

Ce poste de dépense constitue une forme de « retraite » pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant servi durant plus de 20 ans, versée sous forme de rente annuelle, à partir de l'âge de 55 ans.

Pour les agents ayant cessé leur activité avant le 1er janvier 2005 ou ayant effectué 20 années de service avant le 1er janvier 2005 et cessé leur activité depuis, le SDIS leur verse directement l'allocation de vétérance (ou fidélité). Cette allocation affiche un nouveau recul entre 2020 et 2021 (-1%).

La loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1er janvier 2016.
Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation.

L'année 2021 affiche une augmentation de la PFR de l'ordre de 9% (+27,8 K€) liée au mode de calcul de la nouvelle PFR.

iv. Les cotisations pour assurance du personnel et le versement aux œuvres sociales (COS)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Assurances du personnel	179 659 €	178 506 €	186 709 €	184 723 €	179 825 €	179 120 €	-705 €	0%
COS	591 726 €	591 785 €	594 746 €	608 983 €	601 740 €	605 738 €	3 998 €	1%

On constate une quasi stabilité de ce poste de dépenses.

3) Les autres charges d'activité - chapitre 65

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Indemnités et frais de mission	28 855 €	29 014 €	29 354 €	29 416 €	25 981 €	27 694 €	1 713 €	7%
Admission non-valeur	- €	4 473 €	- €	- €	663 €	- €	-663 €	-100%
Contribution ANTARES	109 211 €	109 039 €	108 709 €	108 682 €	108 606 €	108 400 €	-206 €	0%
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	68 500 €	68 500 €	73 500 €	73 500 €	0 €	0%
Charges de gestion courante	14 677 €	9 487 €	9 176 €	16 352 €	14 351 €	16 539 €	2 188 €	15%
Droits informatiques	0 €	0 €	2 752 €	0 €	0 €	6 518 €	6 518 €	
Total	**221 243 €**	**220 513 €**	**218 490 €**	**222 950 €**	**223 100 €**	**232 651 €**	9 551 €	4%

Les charges diverses de gestion courante varient selon les années. En effet, ces charges comprennent notamment :

- les frais prélevés par la plateforme de gestion des ventes de matériels et véhicules (Agorastore) dont le montant varie en fonction du nombre et de la valeur des biens cédés par le SDIS ;
- les frais de mise en place des cartes de carburant en lien avec les marchés souscrits en 2019.

Les droits informatiques représentent les frais de gestion de l'informatique dans le CLOUD principalement concernant le logiciel VORG permettant d'organiser le calendrier du CVGC en terme de personnels.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

4) Les charges financières - chapitre 66

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Charges financières	645 975 €	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	484 142 €	-53 492 €	-10%

Les charges financières du SDIS diminuent en raison de plusieurs facteurs :

- l'amortissement des emprunts (la plupart des prêts souscrits prévoient des échéances à capital constant et donc des intérêts dégressifs) ;
- le taux moyen de la dette du SDIS recule grâce aux derniers emprunts souscrits à des taux d'intérêts particulièrement avantageux pour le SDIS car historiquement bas (taux fixe de 0,51 % pour l'emprunt réalisé fin 2021).

5) Les charges exceptionnelles - chapitre 67

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	268 €	-420 €	-61%
Provisions pour dépréciat° actif	0	0	0	0	0	3 994 €	3 994 €	

Les dépenses de ce chapitre comprennent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs et les provisions comptables pour les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ; ces dernières découlent de la délibération du CASDIS du 09 décembre 2021 pour un montant arrêté avec les services de la paierie à hauteur de 3 994 €.

6) Les dépenses d'ordre – chapitre 042

Pour 2021, ces dépenses représentent 6,86 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la dotation aux amortissements, le reste concernant les écritures de cessions en correspondance aux sorties d'actifs liées aux ventes sur Agorastore.

Cette dotation aux amortissements génère une recette en section d'investissement. Une partie de cette dotation est neutralisée par une dépense d'investissement entrainant une recette de fonctionnement pour un montant de 1,7 M€.
La charge nette de la dotation aux amortissements pour la section de fonctionnement, et donc la recette nette en investissement, s'élèvent ainsi à 6,2 M€.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

B. Recettes

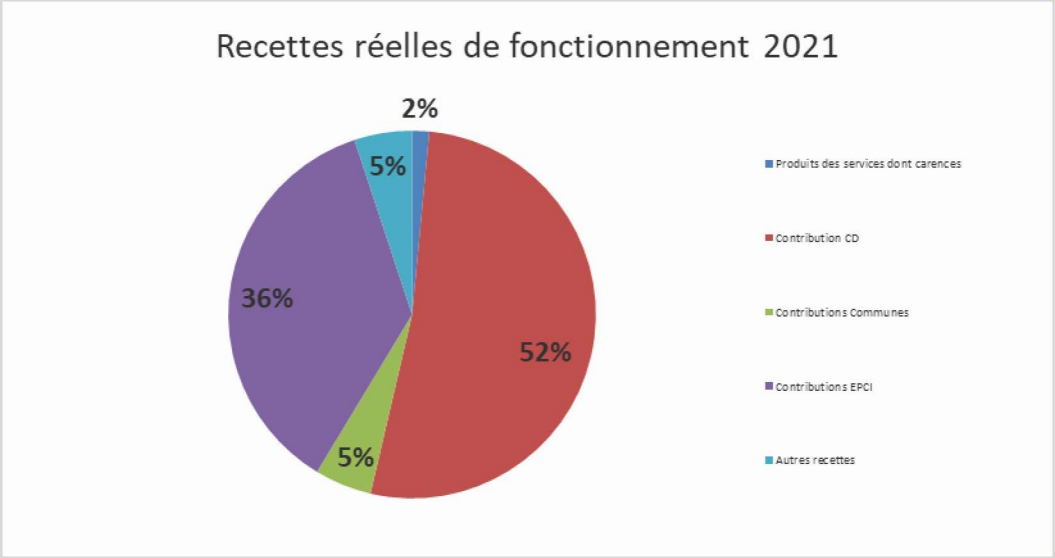

1) Les contributions des collectivités territoriales

En 2021, les contributions des collectivités territoriales représentent 93,4 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS, pour un montant de 47 810 343 € réparti entre :

- le conseil départemental : 26 680 247 € (55,80 % des contributions) ;
- les communes et EPCI : 21 130 096 € (44,19 %).

Ces contributions ont progressé respectivement de 1,2 % pour le Département et de 0,20 % pour le bloc communal entre 2020 et 2021.

2) Les autres recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Remboursements sur rémunération	376 576 €	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 704 825 €	285%
Aide Etat emplois d'avenir/jeunes	71 817 €	112 044 €	47 793 €	22 246 €	10 531 €	1 615 €	-85%
FCTVA	- €	55 782 €	50 719 €	57 699 €	43 256 €	157 884 €	265%
Services facturés (dont interventions)	461 723 €	573 032 €	832 562 €	638 060 €	933 329 €	761 999 €	-18%
Produits des cessions	264 024 €	69 805 €	55 024 €	140 786 €	111 493 €	555 083 €	398%
Autres	142 398 €	183 057 €	119 250 €	81 460 €	53 049 €	183 213 €	245%
Total	**1 316 538 €**	**1 421 390 €**	**1 496 329 €**	**1 306 251 €**	**1 595 024 €**	**3 364 620 €**	111%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Les remboursements sur rémunération du personnel et l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir et emplois jeunes

Les remboursements sur rémunération du personnel comprennent notamment :

- les acomptes de remboursements de l'ARS dans le cadre de la gestion du fonctionnement du centre de vaccination à grande capacité (1,3 M€) ;
- les remboursements de rémunération des trois agents du SDIS mis à disposition d'autres établissements de façon permanente ;
- la compensation versée par le fonds national de compensation du supplément familial de traitement (versement pour l'année N-2) ;
- les remboursements perçus des assureurs ou de la sécurité sociale (contractuels) pour les agents en arrêts de travail ;
- les remboursements, par la caisse nationale des allocations familiales, des congés paternité ;
- la participation de l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) à l'emploi d'une doctorante dans le cadre d'une recherche de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour prédire les interventions et les ruptures des sapeurs-pompiers (27 K€ - régularisation 2020 et année 2021) ;
- les remboursements par les agents de sommes indûment perçues ; il s'agit notamment des sommes remboursées par des SPV ayant perçu une double indemnité, au titre, par exemple, d'une garde et d'une intervention.

Les aides de l'Etat pour les emplois d'avenir et les emplois jeunes ont disparu (reliquat de 1 615 €) ; en effet, le SDIS n'a plus dans ces effectifs ce type d'emploi.

ii. Le FCTVA

Alors que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) était auparavant réservé aux dépenses d'investissement, la loi de finances pour 2016 (loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015) a rendu éligible les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

Un nouvel élargissement du FCTVA aux dépenses des services informatiques en nuage (CLOUD) à compter du 1er janvier 2021 (compte 6512 en section de fonctionnement) a été acté par la loi du 30 juillet 2020 (loi de finances rectificative pour 2020).

Le SDIS perçoit le FCTVA l'année suivant la réalisation des dépenses de fonctionnement/investissement ou des travaux. Elle correspond à 16,404 % des travaux, dépenses d'entretien des bâtiments, dépenses informatiques en nuage, reconnues éligibles par la préfecture.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

iii. Les interventions facturées

	2017	2018	2019	2020	2021
Carences ambulancières	468 207 €	660 178 €	454 729 €	468 829 €	627 161 €
Interventions sur autoroute	84 957 €	88 793 €	101 735 €	70 208 €	84 960 €
Destruction de nids de guêpes	375 €	975 €	375 €	5 840 €	200 €
Feux de forêts		80 666 €	64 612 €	48 713 €	28 226 €
Interventions au profit du SDIS 70	743 €	951 €	3 077 €		5 209 €
Service sécurité motocross	6 521 €				
Interventions sur ascenseurs			9 000 €	26 460 €	900 €
Renfort SSSM Mayotte					5 438 €
Mission d'appui en Guyane					4 582 €
MAD infirmiers Tests COVID				4 738 €	1 301 €
Médicalisation équipage DRAGON				7 180 €	
Cellule de suivi personnes isolées				33 789 €	
TOTAL	560 803 €	831 563 €	633 528 €	665 757 €	757 977 €

- Les interventions en **carences de transporteurs sanitaires privés**

Les recettes perçues au titre des carences s'élèvent à 627 K€ en 2021 et retrouvent presque leur niveau de 2018. Pour chaque année depuis 2016, elles correspondent aux interventions en carences effectuées au cours du dernier trimestre de l'année précédente et des trois premiers trimestres de l'année concernée.
Le tarif de l'indemnisation est fixé chaque année par arrêté, il s'élevait à 124 € par intervention en 2021.

- Les **interventions sur autoroute** facturées à APRR

L'évolution enregistrée pour les interventions sur autoroute s'explique principalement par le rythme de perception des recettes.

- Le remboursement pour les colonnes de renfort **feux de forêts**

Le ministère rembourse au SDIS les frais engagés (indemnités versées aux agents, carburants, repas …).

- Les prestations facturées aux **ascensoristes**

La facturation a été mise en place à compter de septembre 2019, sur la base de la délibération adoptée au mois de juin.

iv. Les autres produits (cessions et autres produits exceptionnels)

Ce poste de recettes connait d'importantes variations en fonction des années.

2021 comporte notamment la recette au titre de la **cession de l'ancien centre de secours d'Etupes** (450 K€). Les recettes des cessions apparaissent en section de fonctionnement, mais une écriture d'ordre les bascule ensuite en section d'investissement.

A noter également l'acompte de **subvention de l'ARS** versée dans le cadre du fonds d'intervention régional (FIR) pour les dépenses de fonctionnement - hors dépenses de personnel – engagées dans le cadre de la gestion du centre de vaccination sur le site de Micropolis (114 K€).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses d'ordre	2 007 793 €	6 726 305 €	3 922 603 €	2 417 949 €	2 268 041 €	3 959 825 €	3 959 176 €	75%
16 Emprunts (remboursement)	2 353 776 €	2 584 015 €	2 659 004 €	2 895 724 €	2 981 180 €	3 200 000 €	3 120 388 €	5%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	119 955 €	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	392 854 €	153 411 €	-51%
21 Matériel véhicules (corporel)	3 792 853 €	4 766 613 €	4 058 144 €	4 448 337 €	4 678 115 €	5 556 618 €	4 657 844 €	0%
23 Travaux (immob en cours)	4 032 225 €	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 438 376 €	3 216 568 €	-2%
27 Immo financières (cautions)	- €	1 340 €	979 €	- €	0 €	2 000 €	- €	
Total dépenses réelles	10 298 809 €	11 084 664 €	9 823 866 €	10 523 745 €	11 264 543 €	12 589 848 €	11 148 211 €	-1%
Dépenses totales	12 306 601 €	17 810 970 €	13 746 470 €	12 941 694 €	13 532 584 €	16 549 674 €	15 107 387 €	12%

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Recettes d'ordre	7 011 497 €	10 934 888 €	8 141 667 €	6 659 854 €	6 437 711 €	9 959 657 €	8 350 833 €	30%
10 Fonds (FCTVA)	1 424 893 €	1 013 791 €	1 756 113 €	2 651 267 €	2 319 425 €	2 300 000 €	2 435 072 €	5%
13 Subventions	488 720 €	882 728 €	235 494 €	2 432 914 €	656 528 €	795 323 €	794 890 €	21%
16 Emprunt (nouveau)	3 150 000 €	5 200 000 €	2 200 000 €	1 000 000 €	4 100 000 €	4 602 702 €	3 500 000 €	-15%
21 Immo corporelles	- €	- €	13 772 €	202 €	60 265 €	- €	19 499 €	-68%
23 Immo (remb. d'avances)	98 143 €	- €	- €	- €	9 128 €	- €	20 186 €	
27 Immo financières (cautions)	- €	2 840 €	18 566 €	1 340 €	979 €	- €	- €	-100%
Total recettes réelles	5 161 755 €	7 099 360 €	4 223 946 €	6 085 723 €	7 146 325 €	7 672 942 €	6 769 647 €	-5%
Recettes totales	12 173 252 €	18 034 248 €	12 365 613 €	12 745 577 €	13 584 036 €	17 632 598 €	15 120 481 €	11%

A. Dépenses

1. Les dépenses d'équipement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
20 Etudes et logiciels	119 955 €	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	153 411 €
21 Matériels véhicules	3 792 853 €	4 571 613 €	3 868 144 €	3 648 337 €	3 878 115 €	3 857 844 €
21 Acquisition bâtiments (Mouthe - Direction)	- €	195 000 €	190 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
23 Travaux	4 032 225 €	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 216 568 €
Dépenses équipement	**7 945 033 €**	**8 499 310 €**	**7 163 884 €**	**7 628 021 €**	**8 283 363 €**	**8 027 824 €**

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'équipement réalisées par le SDIS depuis 2013. On constate un niveau d'investissement soutenu (7,9 M€ par an, en moyenne).

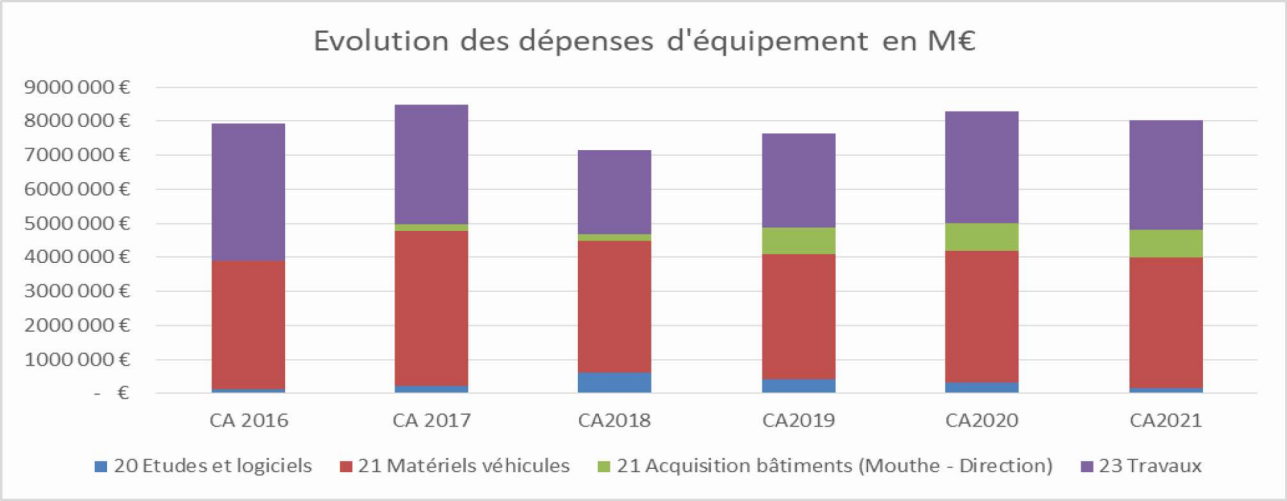

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Les immobilisations incorporelles – chapitre 20

Les **153 K€** de dépenses réalisées concernent principalement :

- **les honoraires et études** liées aux opérations de gros entretien sur les bâtiments

Le service immobilier a pu assurer la plus grande partie des études inscrites au budget. Les dépenses, à hauteur de 6,8 k€, correspondent principalement aux interventions des coordonnateurs sécurité sur les chantiers.

- les participations aux travaux réalisés par d'autres structures

Le SDIS a participé en 2021, à hauteur de 11,6 k€, aux travaux d'isolation extérieure du bâtiment abritant le CPI d'Emagny, travaux financés par la commune d'Emagny.
Les justificatifs concernant les travaux réalisés par les communes dans les CPI de Les Gras et de Boujailles étant parvenus au SDIS après la clôture de l'exercice budgétaire, aucun versement n'a pu être effectué en 2021.

- les acquisitions et évolutions de **logiciels et/ou licences**

- Évolution des progiciels administratifs et opérationnels
  - mise en place de l'interface AML pour la localisation des appels d'urgence (16 k€) ;
  - changement de version du progiciel finances « Y2 GF » (23 k€) ;
  - évolution brique OXIO finances à la suite de la mise en place de la nouvelle version Y2GF (5 k€) ;
  - évolutions brique OXIO formation à la suite de la mise en place du nouveau logiciel Forsis (9,5 k€).

- Sécurité informatique
  - mise en place d'une gestion de l'information et des événements de sécurité « SIEM » (26,6 k€) ;
  - renouvellement solution antivirus (14 k€).

- Évolution du système d'information
  - mise en place d'un répartiteur de charge virtuel « KEMP » (5,5 k€) ;
  - renouvellement des licences pour la solution de gestion des tablettes « SOTI » (3,6 k€) ;
  - évolution du site internet (4 k€) ;
  - système de gestion des interfaces pour le SIG solution FME (15 k€).

ii. Les acquisitions de matériels et véhicules – chapitre 21

Les acquisitions de matériels et véhicules ont représenté un peu plus de 4,6 M€ en 2021.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont les suivants :

Postes de dépenses	
Acquisition de véhicules et grosses réparations	1 989 219 €
Matériel d'incendie et de secours, tenues d'intervention	1 109 343 €
Acquisition du bâtiment de la Clairière (dernier vers. en 2021)	800 000 €
Matériel informatique, téléphonie et réseaux	284 246 €
Matériel médical	190 723 €
Mobilier et électroménager	154 561 €
Matériel des équipes spécialisées	92 884 €
Matériel de formation	36 868 €
Total chapitre 21	**4 657 843 €**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- L'acquisition du bâtiment de la Clairière, pour un prix de 2,4 M€ qui sera versé en 3 fois entre décembre 2019 et décembre 2021 (dernier versement) ;

- Les dépenses de matériels de bureau, de mobilier et de matériel informatique dans le cadre du plan immobilier: opérations de Mouthe, Labergement Sainte Marie et Pierrefontaine les Varans : matériel informatique pour un montant de 13,3 K€ et matériel de bureau ainsi que mobilier pour un montant de 47,8 k€ ;

- Les dépenses liées aux missions du service informatique et réseaux :
  - récepteur d'appel BIP (37,7 K€) ;
  - accessoires ANTARES (14,1 K€) ;
  - antennes CIS (4,3 K€) ;
  - serveur de stockage (11,1 K€) ;
  - divers (4,4 K€).

- Les dépenses liées au plan de renouvellement des matériels informatiques et en lien avec la dotation complémentaire de matériel pour le télétravail :
  - renouvellement de 8 photocopieurs (24,2 K€) ;
  - renouvellement de 170 écrans (27,5 K€) ;
  - équipement téléphonique Alcatel (11,4 K€) ;
  - acquisition de 50 PC fixes et 35 portables (65 K€) ;
  - acquisition de 82 smartphone (17,5 K€) ;
  - équipements réseau informatique (17,6 K€).

- Acquisition d'équipements de visioconférences pour les CSP et la plateforme logistique (18,9 K€)

- Mise en place de la fibre optique au sein de la DDSIS et installation d'écrans d'affiche dynamique (26,5 K€)

- Acquisition de 10 bornes Wifi pour l'extension de la couverture des CIS suite à la mise en place de nouveaux DSA (4 K€)

- Acquisitions de véhicules et grosses opérations de maintenance: dans un contexte de retards de livraison des châssis liés à la pénurie mondiale de semi-conducteurs, 2 807 950 euros ont été consacrés au renouvellement de la flotte engins et véhicules (chapitres 21 et 23 (avances) confondus) :

  - 7 ambulances dites VSAV ont été acquises dans la cadre du renouvellement périodique annuel lié à l'activité secours à personne ;
  - le 3ème bras élévateur chenillé (hauteur 20m) permettant de défendre les bâtiments historiques (Citadelle) et les centres à caractère ancien a été acquis et affecté au CSP Besançon Est (124 300 €) ;
  - une nouvelle échelle aérienne à mouvement combiné EPC 30m a été affectée au CSP Montbéliard dans le cadre du plan de renouvellement des moyens aériens (échelle ou bras élévateur) (649 040 €) ;
  - dans le cadre de l'acquisition sur 3 ans de 7 engins pompes grande puissance (débit de pompe 3000l / mn), les 2 derniers fourgons pompe tonne grande puissance ont été livrés et affectés au CSR Morteau et Baume les Dames (603 641 €) ;
  - dans le cadre des grosses opérations de maintenance, 76 298 € ont permis de réaliser la révision décennale de l'échelle de réserve du groupement EST et 112 500 € ont été affectés à la 1ère tranche de révision du BEA (CSP Besançon Est) ;
  - concernant les embarcations poursuite du remplacement des flotteurs gonflables des embarcations type ZODIAC Pro 500 pour un montant de 3 400 € en comparaison du coût de renouvellement d'un bateau semi rigide évalué à 60 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- Acquisition de matériels et habillement
  - poursuite du plan pluriannuel de renouvellement des appareils respiratoires isolants pour un montant de 217 000 € ;
  - poursuite de la dotation et des échanges habillement pour un montant global de 168 900 € ;
  - acquisition d'une porte d'entrainement pour formation aux outils de forcement affectée au CSR Audincourt Valentigney pour un montant de 4 918 €.

iii. Les travaux de bâtiments – chapitre 23

Au cours de l'année 2021, 3,2 M€ ont été consacrés aux avances et/ou à la réalisation de travaux dans les principaux centres de secours suivants :

- construction CS de Moncey (6,8 K€) ;
- construction CPIR de Labergement Sainte Marie (652,6 K€) ;
- restructuration extension CS de Mouthe (289,2 K€) ;
- restructuration extension CS de Pierrefontaine les Varans (661,8 K€) ;
- CPIR de Val d'Usier (66,6 K€) ;
- CPI de Chapelle des Bois (28,9 K€) ;
- CIS d'Hérimoncourt (214,5 K€).

A noter également la mise en place de bornes de recharge électrique sur 3 sites (la Clairière, CSP de Montbéliard et CSP de Pontarlier) pour un montant de 100 K€.

Au sein de ce chapitre sont également comptabilisées les avances versées au compte 238 pour l'acquisition de véhicules (818,7 K€) ; ces avances permettent d'éviter des reports consécutifs à des retards de livraison difficilement maitrisables dans la période actuelle.

2. Les dépenses financières : remboursement des emprunts

La dépense relative à la charge de la dette s'élève à 3,1 M€ ; elle progresse de 4,66 % par rapport à 2020.

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 31,7 M€, en progression de 400 K€ par rapport à 2020.

Le montant de capital remboursé progresse entre 2020 et 2021 car :

- de nouveaux emprunts sont souscrits chaque année (4,1 M€ en 2020, 3,5 M€ en 2021) ;
- les nouveaux emprunts sont souscrits avec amortissement constant du capital.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

B. Recettes

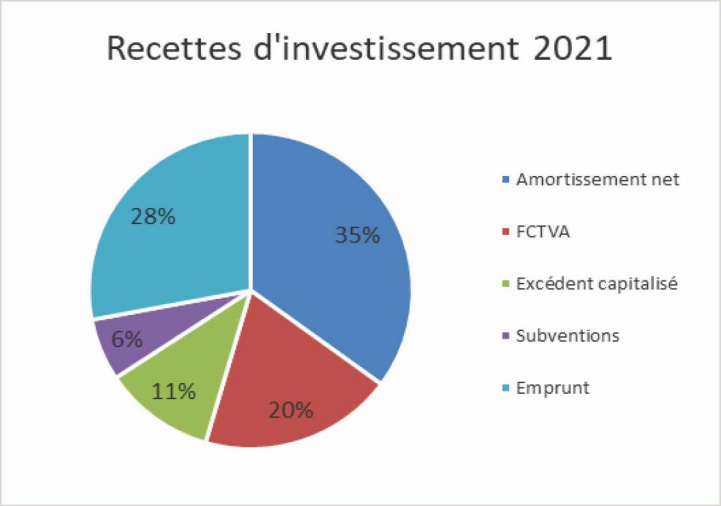

1) Les recettes d'ordre : la dotation aux amortissements et les opérations patrimoniales

L'amortissement représente 35 % des recettes d'investissement du SDIS, soit une somme de 4,4 M€ pour l'année 2021, un montant qui progresse légèrement par rapport à 2020 (4,1 M€).
Cette somme couvre largement le remboursement du capital de la dette du SDIS (3,1 M€).

Des opérations patrimoniales ont également été réalisées en 2021 : ces écritures d'ordre sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 2,1 M€, en section d'investissement.
Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des travaux dans la ventilation des dépenses liées aux opérations de construction. Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables et les honoraires aux travaux.

2) L'emprunt

Le SDIS a emprunté 3,5 M€ en fin d'année 2021 (taux fixe de 0,51% sur 15 ans avec un score Gissler de 1A) pour équilibrer le budget compte tenu de la faiblesse actuelle des taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élevait à 31,74 M€ (rappel objectif : ne pas dépasser le seuil de 40 M€), en progression de 0,44 M€ (31,3 M€ au 31/12/2020).

L'endettement du SDIS augmente en raison de la progression plus rapide des dépenses par rapport à ses recettes. Pour autant, il reste contenu :

- d'une part, par le virement mis en place à compter de 2018 (1,3 M€ en 2018, 1,2 M€ en 2019, 1 M€ en 2020, 1,4 M€ en 2021), qui a permis de transférer 4,9 M€ entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, diminuant d'autant le montant des emprunts à souscrire ;
- d'autre part, par la subvention versée par le Département au SDIS depuis 2019.

3) Les subventions

Au cours de l'année 2021, le SDIS a perçu 650 K€ de subventions du Département dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour la période 2019-2021.

Pour mémoire, la convention passée entre le conseil départemental et le SDIS prévoyait, au total, le versement d'une somme de 3,6 M€ (2,3 M€ en 2019, puis 0,65 M€ en 2020 et 2021).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Les subventions attendues des communes (145 K€) dans le cadre des programmes de construction/restructuration des centres de secours ont été perçues durant l'année 2021 et concernaient les opérations suivantes :

- La Fuvelle Rive Gauche (Les 2 Lacs) : 58,9 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021 ;
- Pierrefontaine Les Varans : 57,8 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021 ;
- Mouthe : 28,5 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021.

4) Les participations de l'Etat à des travaux d'équipement

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2021 s'élève à 1,03 M€ (contre 1,11 M€ en 2020). Ce versement correspond à un calcul réalisé sur les investissements éligibles effectués en 2020.

5) Les excédents capitalisés

Le virement mis en place en 2020 (pour un montant de 1 M€) donne lieu à une inscription en recette dans le compte administratif 2021, à l'issue de la constatation définitive du résultat 2020.

III. LES REPORTS DE DEPENSES ET RECETTES SUR L'EXERCICE 2021

Les dépenses engagées en 2021 et reportées sur 2022 seront financées sur le budget 2022. Pour autant, elles doivent être couvertes par le résultat cumulé fin 2021.

A. Les reports de fonctionnement

Les dépenses correspondant à des commandes passées en 2021 mais non réalisées au 31 décembre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022, pour un montant de 146 K€ en augmentation par rapport à l'année précédente (138 K€ en 2020). Pour autant, ces montants restent inférieurs à ceux de l'année 2018 (179 K€).

B. Les reports d'investissement

Les dépenses, engagées en 2021 mais non facturées au 31 décembre, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022 pour un montant de 528 K€, en augmentation par rapport à l'année précédente (450 K€ en 2020). Pour autant, ces montants restent inférieurs à ceux de l'année 2018 (808 K€).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, sous la présidence de Monsieur le premier vice-président, les membres du conseil d'administration:

- approuvent le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté ;
- en arrêtent les montants.

Compte administratif 2021		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement				
	Dépenses	11 148 211 €	3 959 176 €	15 107 387 €
	Recettes	6 769 647 €	8 350 833 €	15 120 481 €
	Résultat			13 094 €
Fonctionnement				
	Dépenses	45 546 817 €	6 865 484 €	52 412 301 €
	Recettes	51 174 963 €	2 473 826 €	53 648 789 €
	Résultat			1 236 488 €
Total	Dépenses	56 695 028 €	10 824 660 €	67 519 688 €
	Recettes	57 944 610 €	10 824 660 €	68 769 270 €
	Solde	**1 249 582 €**	**- €**	**1 249 582 €**

Résultats de clôture après reprise des résultats antérieurs et virement

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat 2021	Résultat cumulé fin 2021	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	Résultat après virement
Investissement	-541 462,24 €	13 093,65 €	**-528 368,59 €**	1 056 747,44 €	528 378,85 €
Fonctionnement	6 215 770,28 €	1 236 488,27 €	**7 452 258,55 €**	-1 056 747,44 €	6 395 511,11 €

Pour extrait conforme,
Le 1er vice-président,

Michel VIENET

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS

ANNEXE N° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 02 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu'*« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »*.

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation.

1. Priorités du budget 2021

Pour mémoire, des priorités avaient été initialement fixées dans les orientations budgétaires pour 2021 :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir la progression des contributions, Département compris, à hauteur de 1,2 % ;
- poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation…) ;
- poursuite du virement à la section d'investissement pour maîtriser l'endettement du SDIS, avec pour objectif de maintenir la capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.

Malgré la crise sanitaire, ces objectifs budgétaires ont bien été atteints :

La progression des contributions a été contenue en 2021 pour le bloc communal (+0.2%) et le Conseil Départemental (+1,2%).

Les dépenses d'équipement (chap 20, 21 et 23) se sont maintenues financièrement entre 2020 et 2021 à hauteur de 8 M€.

Un virement de 1 M€ a fait l'objet d'une inscription en recette dans le compte administratif 2021, permettant par là-même de préserver la capacité de désendettement du SDIS.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses de fonctionnement						
011 Charges à caractère généra	6 072 651 €	6 525 432 €	6 289 051 €	6 826 283 €	6 843 854 €	0,26%
012 Charges de personnel	34 294 733 €	34 696 709 €	35 326 663 €	35 968 172 €	37 981 908 €	6%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	0 €	- €	
65 Autres charges courantes	220 513 €	218 490 €	223 623 €	223 100 €	232 651 €	4%
66 Charges financières	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	484 142 €	-10%
67 Charges exceptionnelles	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	268 €	-61%
023 Virement section investisser	- €	1 300 000,00 €	1 200 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	
042 Dotation aux amortissement	5 740 609 €	5 798 726,86 €	6 353 310 €	6 169 231 €	6 865 484 €	11%
Total dépenses fonctionn.	46 970 626 €	47 865 933 €	48 804 953 €	49 725 109 €	52 412 301 €	5%
Dont dépenses réelles	**41 230 017 €**	**42 067 206 €**	**42 451 643 €**	**43 555 878 €**	**45 546 817 €**	**5%**
Recettes de fonctionnement						
013 Atténuations de charges	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 704 825 €	285%
70 Produits des services	569 328 €	841 731 €	639 546 €	670 084 €	767 097 €	14%
74 Contributions	46 134 998 €	46 479 335 €	47 017 287 €	47 512 570 €	47 976 736 €	1%
75 Autres produits courants	108 829 €	98 370 €	64 053 €	36 976 €	51 733 €	40%
77 Produits exceptionnels	140 837 €	59 828 €	149 766 €	383 837 €	674 572 €	76%
042 Recettes d'ordre	1 532 026 €	1 579 663 €	2 111 405 €	1 999 561 €	2 473 826 €	24%
Total recettes de fonctionn.	48 913 690 €	49 449 907 €	50 348 059 €	51 046 393 €	53 648 789 €	5%
Dépenses d'investissement	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**	Variation CA 21/20
Dépenses d'ordre	6 726 305 €	3 922 603 €	2 417 949 €	2 268 041 €	3 959 176 €	75%
16 Emprunts (remboursement)	2 584 015 €	2 659 004 €	2 895 724 €	2 981 180 €	3 120 388 €	5%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	153 411 €	-51%
21 Matériel véhicules (corporel)	4 766 613 €	4 058 144 €	4 448 337 €	4 678 115 €	4 657 844 €	0%
23 Travaux (immob en cours)	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 216 568 €	-2%
27 Immo financières (cautions)	1 340 €	979 €	- €	0 €	- €	
Total dépenses réelles	11 084 664 €	9 823 866 €	10 523 745 €	11 264 543 €	11 148 211 €	-1%
Dépenses totales	17 810 970 €	13 746 470 €	12 941 694 €	13 532 584 €	15 107 387 €	12%
Recettes d'investissement	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**	Variation CA 21/20
Recettes d'ordre	10 934 888 €	8 141 667 €	6 659 854 €	6 437 711 €	8 350 833 €	30%
10 Fonds (FCTVA)	1 013 791 €	1 756 113 €	2 651 267 €	2 319 425 €	2 435 072 €	5%
13 Subventions	882 728 €	235 494 €	2 432 914 €	656 528 €	794 890 €	21%
16 Emprunt (nouveau)	5 200 000 €	2 200 000 €	1 000 000 €	4 100 000 €	3 500 000 €	-15%
21 Immo corporelles	- €	13 772 €	202 €	60 265 €	19 499 €	-68%
23 Immo (remb. d'avances)	- €	- €	- €	9 128 €	20 186 €	
27 Immo financières (cautions)	2 840 €	18 566 €	1 340 €	979 €	- €	-100%
Total recettes réelles	7 099 360 €	4 223 946 €	6 085 723 €	7 146 325 €	6 769 647 €	-5%
Recettes totales	18 034 248 €	12 365 613 €	12 745 577 €	13 584 036 €	15 120 481 €	11%

3. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

4. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissements importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

Pour 2021, quatre domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- la logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- l'informatique : une APCP pour les programmes pluriannuels du service :
  - l'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
- l'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AECP pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération.
- Le SSSM : une APCP pour la modernisation du parc des DSA.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des crédits de paiement consommés en 2021. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AECP sont regroupées dans le tableau.

			Crédits dépensés en 2021	
		Outils de gestion informatique		*4 661 €*
		AP informatique		**4 661 €**
		AP Véhicules		**2 807 942 €**
		Boussières		*2 127 €*
		Chapelle des Bois		*28 920 €*
		Frasne		*2 670 €*
		Hérimoncourt		*217 033 €*
		La Fuvelle Rive Gauche		*686 043 €*
		Moncey		*13 961 €*
		Mouthe		*312 114 €*
		Pierrefontaine des Varans		*691 857 €*
		Val d'Usiers		*66 619 €*
		Damprichard		*13 067 €*
		Atelier Départemental		*2 015 €*
		AP/AE Immobilier plan et hors plan		**2 036 425 €**
		AP Modernisation parc DSA		**83 972 €**
		Total AP		**4 933 000 €**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	CA 2017	Taux	CA 2018	Taux	CA 2019	Taux	CA 2020	Taux	CA 2021	Taux
Dépenses réelles de fonct.	41,23 M€		42,07 M€		42,45 M€		43,56 M€		45,55 M€	
Recettes réelles de fonct.	47,38 M€		47,87 M€		48,24 M€		49,05 M€		51,17 M€	
Epargne brute	**6,15 M€**	**13%**	**5,80 M€**	**12%**	**5,79 M€**	**12%**	**5,49 M€**	**11%**	**5,63 M€**	**11%**
Remboursement du capital	2,58 M€		2,66 M€		2,90 M€		2,98 M€		3,12 M€	
Epargne nette	**3,57 M€**	**8%**	**3,14 M€**	**7%**	**2,89 M€**	**6%**	**2,51 M€**	**5%**	**2,51 M€**	**5%**

Le niveau d'épargne brute du SDIS progresse entre 2020 et 2021 de 2,5 %.

En effet, les dépenses réelles ont progressé de 1,99 M€ quand les recettes ont augmenté de 2,12 M€.

6. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 31/12/2021 à 31,7 M€ (c/ 31.3 M€ au 31/12/2020), soit une progression de 400 K€.

L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent plus de 78 % de la dette.

7. Capacité de désendettement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne brute	6,15 M€	5,80 M€	5,79 M€	5,49 M€	5,63 M€
Encours au 31 décembre N	32,60 M€	32,14 M€	30,24 M€	31,36 M€	31,77 M€
Capacité de désendettement	**5,30**	**5,54**	**5,23**	**5,71**	**5,64**

La mise en place d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ainsi que le versement d'une subvention d'investissement par le Département permet de contenir la progression de l'encours en 2021.

Cette progression de l'encours s'explique également par le fait que le SDIS a mis en place avec les fournisseurs de véhicules un système d'avances afin de limiter les reports, ce qui a engendré une augmentation de la consommation des crédits nécessitant la souscription d'un emprunt d'équilibre en fin d'année 2021.

8. Niveau des taux d'imposition

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

9. Principaux ratios pour le compte administratif 2020

Les ratios présentés ci-dessous font partie de ceux prévus pour les départements par l'article R.3313-1 du CGCT. Ceux qui ne sont pas repris ici ne sont pas applicables aux SDIS car liés aux impositions.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	41,23 M€	42,07 M€	42,45 M€	43,56 M€	45,55 M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,38 M€	47,87 M€	48,24 M€	49,05 M€	51,17 M€
Population légale totale du Doubs au 01/01/N	549 155	551 143	552 619	552 643	555 190
Encours de dette au 31/12/N	32,60 M€	32,14 M€	30,24 M€	31,36 M€	31,77 M€
Ratio 1 DRF/population	75,08 €	76,33 €	76,82 €	78,81 €	82,04 €
Ratio 3 RRF /population	86,28 €	86,86 €	87,29 €	88,75 €	92,18 €
Ratio 4 Dépenses d'équipement / population	15,48 €	13,00 €	13,80 €	14,99 €	14,46 €
Ratio 5 Encours dette / population	59,36 €	58,31 €	54,73 €	56,75 €	57,22 €
Ratio 7 Charges de personnel / DRF	83,18%	82,48%	83,22%	82,58%	83,39%
Ratio 9 DRF + remboursement capital dette / RRF	92,47%	93,43%	94,01%	94,88%	95,10%
Ratio 10 Dépenses d'équipement / RRF	17,94%	14,97%	15,81%	16,89%	15,69%
Ratio 11 Encours de la dette/RRF	69%	67%	63%	64%	62%

10. Effectifs du SDIS et charges de personnel

	2017		2018		2019		2020		2021	
Charges de personnel (chapitre 012)	**34,29 M€**		**34,70 M€**		**35,33 M€**		**35,97 M€**		**37,98 M€**	
Dont masse salariale	26,74 M€		26,84 M€		27,44 M€		28,45 M€		28,78 M€	
Dont indemnités SPV	6,08 M€		6,30 M€		6,34 M€		5,97 M€		7,63 M€	
Effectifs au 31 décembre N	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels	1	1	2	1,8	2	2	2	2	2	2
Sapeurs-pompiers professionnels	393	389	393	386,1	398	395,2	405	401,2	408	400,4
Personnels administratifs et techniques	102,5	95,3	102,5	98,4	102,5	96,8	103,5	103,7	104,5	101,6
Total effectifs	496,5	485,3	497,5	486,3	502,5	494	510,5	506,9	514,5	504
Taux de vacance		2,3%		2,3%		1,7%		0,7%		2,0%
Sapeurs-pompiers volontaires	2460		2477		2559		2541		2545	

Dans le tableau ci-dessus :

- *les emplois budgétaires sont les postes existants au 31/12/N ;*
- *les emplois pourvus portent sur l'ensemble de l'année N.*

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, **un par budget**, en **deux** exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

- Nom (et n° INSEE) : SDIS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la clairière
- Tel : 03 81 85 37 05 Courriel : jerome.fitze@sdis25.fr

Document budgétaire concerné (*cocher*) :

✓ **Budget principal** Budget CCAS/CIAS

Budget annexe (*préciser quel budget*) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	**COMPTE ADMINISTRATIF (CA)** *(CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'approbation – art. L1612-13 du CGCT)*
X	1	➢ La maquette du CA (**joindre** les annexes obligatoires listées page 22)
X	1	➢ **L'extrait du compte de gestion,** sous Hélios : **uniquement les états II-1** "Résultat budgétaire de l'exercice" **et II-2** "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes"
X	1	➢ L'état détaillé des **RAR en dépenses et en recettes** signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
X	2	➢ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le CA
X	2	➢ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du CA est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires. **Si 3 500 habitants et plus, joindre** à la maquette, **la note de présentation brève et synthétique.**

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, *rayer les mentions inutiles)*, sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture, ou sous-préfecture
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité La Présidente du conseil d'administration du SDIS Christine BOUQUIN	*Cachet d'arrivée*

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

M 61

COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2021

10 chemin de la Clairière - 25042 BESANCON CEDEX - ☎ 03 81 85 36 00 - Fax 03 81 85 37 09

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget 4
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 5
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses 6
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes 7

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble 8
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement 9
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement 10
B1 - Balance générale - Dépenses 11
B2 - Balance générale - Recettes 12

III - Vote du compte administratif

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble 19
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 20
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement 21
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 22
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 39
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser 40
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières 41
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement 42
B5 - Section d'investissement - Recettes financières 43
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 44
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 45
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 46
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses 47
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes 48

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 49
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 50
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 53
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 54
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 55
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 57
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 58
A2 - Méthodes utilisées 59
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12 60
A4 - Etat des charges transférées 61
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 62
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées 63
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties 64
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions 65
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 66
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 67
A7 - Etat des travaux en régie 68
A8.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A8.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions 70
B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS 71
B2 - Etat des contrats de crédit-bail 72
B3 - Etat des contrats de PPP 73
B4 - Etat des engagements donnés 74
B5 - Etat des engagements reçus 75
B6 - Situation des autorisations de programme 76

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

B7 - Situation des autorisations d'engagement

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel 79
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier 81
C3.1 - Liste des organismes de regroupement 82
C3.2 - Liste des établissements publics créés 83
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 84
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe 85
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 86
D - Arrêté et signatures 88

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE

I – Le conseil d'administration a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- ~~sans (2) les programmes listés sur l'état II B1.2.~~
- ~~avec (3) vote formel sur chacun des chapitres~~.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS

B1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)		Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	67 519 688,18	68 769 270,10		5 674 308,04	A1	6 923 889,96
Investissement	15 107 387,06	15 120 480,71	(1)	-541 462,24	A2	-528 368,59
Dont 1068		1 400 000,00				
Fonctionnement	52 412 301,12	53 648 789,39	(2)	6 215 770,28	A3	7 452 258,55

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	674 790.90	III+IV	0,00	B1	-674 790.90
Investissement	I	528 378.85	III	0,00	B2	-528 378.85
Fonctionnement	II	146 412.05	IV	0,00	B3	-146 412.05

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	6 249 099.06
Investissement	A2 + B2	-1 056 747.44
Fonctionnement	A3 + B3	7 305 846.50

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 528 378.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	148 519.44
204	Subventions d'équipement versées	24 671.98
21	Immobilisations corporelles	291 248.02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	63 939.41
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 146 412.05
011	Charges à caractère général	146 412.05
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	52 412 301,12	G	53 648 789,39
	Section d'investissement	B	15 107 387,06	H	15 120 480,71
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	C	0,00 (si déficit)	I	6 215 770,28 (si excédent)
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D	541 462,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	68 061 150,42	= G + H + I + J	74 985 040,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	146 412.05	K	0,00
	Section d'investissement	F	528 378.85	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	674 790.90	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	52 558 713.17	= G + I + K	59 864 559,67
	Section d'investissement	= B + D + F	16 177 228.15	= H + J + L	15 120 480,71
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	68 735 941.32	= G + H + I + J + K + L	74 985 040,38

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	11 148 211,35	3 959 175,71	15 107 387,06	6 769 647,22	8 350 833,49	15 120 480,71
FONCTIONNEMENT	45 546 817,05	6 865 484,07	52 412 301,12	51 174 963,10	2 473 826,29	53 648 789,39
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	56 695 028,40	10 824 659,78	67 519 688,18	57 944 610,32	10 824 659,78	68 769 270,10

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général		6 843 853,52	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		767 097,13
012 Charges de personnel et frais assimilés		37 981 908,44	74 Contributions et participations		47 976 735,73
65 Autres charges de gestion courante		232 651,05	75 Autres produits de gestion courante		51 733,21
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges		1 704 824,80
Total dépenses de gestion des services		**45 058 413,01**	Total recettes de gestion des services		**50 500 390,87**
66 Charges financières		484 142,17	76 Produits financiers		0,00
67 Charges exceptionnelles		267,87	77 Produits exceptionnels		674 572,23
68 Dotations amortissements et provisions		3 994,00	78 Reprises amortissements et provisions		0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**45 546 817,05**	**TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**51 174 963,10**
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : ..... **(Recettes réelles – Dépenses réelles)**					**5 628 146,05**

OPERATIONS D'ORDRE (1)					
042 Opérations d'ordre entre sections		*6 865 484,07*	*042 Opérations d'ordre entre sections*		*2 473 826,29*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*III*	***6 865 484,07***	***TOTAL DES RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***2 473 826,29***
AUTOFINANCEMENT DEGAGE.....					***4 391 657,78***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	52 412 301,12	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	53 648 789,39

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	6 215 770,28

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	52 412 301,12	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	59 864 559,67
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (2) **.....**					**7 452 258,55**

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER–SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	(1)	1 035 072,45
13	Subventions d'investissement		0,00		794 889,98
16	Emprunts et dettes assimilées		3 120 387,71		3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2)	141 779,63	(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées		11 631,62	(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	(2)	4 657 844,30	(3)	19 498,92
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	0,00	(3)	0,00
23	Immobilisations en cours	(2)	3 216 568,09	(3)	20 185,87
26	Participations et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers		0,00		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I	11 148 211,35	II	5 369 647,22

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :..... (Dépenses réelles – Recettes réelles)	5 778 564,13

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	*Opérations d'ordre entre sections*		*2 473 826,29*		*6 865 484,07*
041	*Opérations patrimoniales*		*1 485 349,42*		*1 485 349,42*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		*III*	*3 959 175,71*	*IV*	*8 350 833,49*

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =..... *Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)*	*4 391 657,78*

RESULTATS ANTERIEURS				
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	V	541 462,24	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 400 000,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I + III + V	15 648 849,30	II + IV + VI + VII	15 120 480,71

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (5) :.....	-528 368,59

(1) Hors 1068.
(2) Y compris les programmes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE–DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 843 853,52		6 843 853,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 981 908,44		37 981 908,44
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	232 651,05		232 651,05
66	Charges financières	484 142,17	*0,00*	484 142,17
67	Charges exceptionnelles	267,87	*732 844,88*	733 112,75
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 994,00	*6 132 639,19*	6 136 633,19
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		**45 546 817,05**	***6 865 484,07***	**52 412 301,12**

+

Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**52 412 301,12**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*566 694,70*	566 694,70
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 120 387,71	*0,00*	3 120 387,71
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	4 899 198,96		4 899 198,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	137 118,53	*0,00*	137 118,53
204	Subventions d'équipement versées	11 631,62	*0,00*	11 631,62
21	Immobilisations corporelles (3)	2 519 403,26	*1 299 877,90*	3 819 281,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	460 471,27	*185 471,52*	645 942,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*1 907 131,59*	1 907 131,59
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement –Total		**11 148 211,35**	***3 959 175,71***	**15 107 387,06**

+

Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté	**541 462,24**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 648 849,30**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.
(3) Hors chapitres programmes.
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE–RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 704 824,80		1 704 824,80
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	767 097,13		767 097,13
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
74	Contributions et participations	47 976 735,73		47 976 735,73
75	Autres produits de gestion courante	51 733,21	*0,00*	51 733,21
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	674 572,23	*2 473 826,29*	3 148 398,52
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**51 174 963,10**	**2 473 826,29**	**53 648 789,39**

+

Pour information – R 002 Résultat de fonctionnement reporté	**6 215 770,28**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**59 864 559,67**

2–INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 035 072,45	*0,00*	1 035 072,45
13	Subventions d'investissement	794 889,98	*0,00*	794 889,98
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 500 000,00	*0,00*	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*18 685,20*	18 685,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 498,92	*632 561,92*	652 060,84
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	20 185,87	*1 466 664,22*	1 486 850,09
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*6 132 639,19*	6 132 639,19
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*100 282,96*	100 282,96
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement –Total		**5 369 647,22**	***8 350 833,49***	**13 720 480,71**

+

Pour information – R 001 Solde d'exécution reporté	**0,00**

+

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**1 400 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 120 480,71**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 579 343,07	6 588 883,74	254 969,78	0,00	735 489,55
	- Avec AE / CP	19 898,00	14 534,96	0,00	0,00	5 363,04
	- Hors AE / CP	7 559 445,07	6 574 348,78	254 969,78	0,00	730 126,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 405 280,00	37 117 508,44	864 400,00	0,00	423 371,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	237 202,00	232 651,05	0,00	0,00	4 550,95
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	237 202,00	232 651,05	0,00	0,00	4 550,95
66	Charges financières	507 000,00	443 707,47	40 434,70	0,00	22 857,83
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	267,87	0,00	0,00	13 732,13
68	Dotations amortissements et provisions	5 000,00	3 994,00			1 006,00
022	Dépenses imprévues (2)	400 000,00				
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*1 000 000,00*				
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*6 932 844,88*	*6 865 484,07*			*67 360,81*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	**55 080 669,95**	**51 252 496,64**	**1 159 804,48**	**0,00**	**2 668 368,83**

Pour information D002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**55 080 669,95**	**51 252 496,64**	**1 159 804,48**	**0,00**	**2 668 368,83**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	767 097,13	0,00	0,00	-337 097,13
74	Contributions et participations	47 888 369,00	47 976 735,73	0,00	0,00	-88 366,73
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	51 733,21	0,00	0,00	100,79
013	Atténuations de charges	1 226 499,00	1 704 824,80	0,00	0,00	-478 325,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	682 139,25	674 572,23	0,00	0,00	7 567,02
78	Reprises amortissements et provisions	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*2 474 475,88*	*2 473 826,29*			*649,59*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	**52 753 317,13**	**53 648 789,39**	**0,00**	**0,00**	**-895 472,26**

Pour information R002 Résultat de fonctionnement reporté	**6 215 770,28**				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**58 969 087,41**	**53 648 789,39**	**6 215 770,28**	**0,00**	**-895 472,26**

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).
(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES — A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**7 579 343,07**	**6 588 883,74**	**254 969,78**	**0,00**	**735 489,55**
60611	Eau et assainissement	52 812,00	41 050,04	0,00	0,00	11 761,96
60612	Energie - Electricité	890 000,00	782 562,31	0,00	0,00	107 437,69
60621	Combustibles	56 000,00	78 191,47	0,00	0,00	-22 191,47
60622	Carburants	689 277,20	654 454,74	0,00	0,00	34 822,46
60623	Alimentation	262 309,23	192 350,37	32 288,87	0,00	37 669,99
60628	Autres fournitures non stockées	22 228,64	21 688,17	0,00	0,00	540,47
60631	Fournitures d'entretien	25 650,00	21 835,62	1 340,06	0,00	2 474,32
60632	Fournitures de petit équipement	364 956,79	247 948,19	20 176,47	0,00	96 832,13
60636	Habillement et vêtements de travail	341 893,13	328 334,58	2 399,98	0,00	11 158,57
6064	Fournitures administratives	42 967,09	53 010,31	0,00	0,00	-10 043,22
60661	Médicaments	25 500,00	25 508,77	23,48	0,00	-32,25
60662	Vaccins et sérums	14 337,00	8 629,42	0,00	0,00	5 707,58
60668	Autres produits pharmaceutiques	208 000,00	159 488,66	9 025,58	0,00	39 485,76
6067	Produits d'intervention	9 850,00	9 076,50	0,00	0,00	773,50
611	Contrats de prestations de services	406 864,48	321 580,83	8 934,09	0,00	76 349,56
6132	Locations immobilières	129 620,00	118 285,34	0,00	0,00	11 334,66
6135	Locations mobilières	66 446,00	68 095,06	178,80	0,00	-1 827,86
614	Charges locatives et de copropriété	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
61521	Entretien terrains	48 400,00	18 769,96	21 871,00	0,00	7 759,04
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	488 660,10	467 784,05	4 262,31	0,00	16 613,74
61551	Entretien matériel roulant	470 522,31	437 994,41	13 738,21	0,00	18 789,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	272 406,81	213 100,47	6 803,90	0,00	52 502,44
6156	Maintenance	777 894,77	753 734,97	30 476,50	0,00	-6 316,70
6161	Multirisques	378 400,00	379 875,06	0,00	0,00	-1 475,06
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	19 898,00	14 534,96	0,00	0,00	5 363,04
6168	Autres primes d'assurance	44 000,00	40 353,73	0,00	0,00	3 646,27
617	Etudes et recherches	56 307,00	45 962,12	0,00	0,00	10 344,88
61821	Abonnements	36 937,08	36 259,45	991,71	0,00	-314,08
6184	Versements à des organismes de formation	366 530,85	181 276,38	73 683,49	0,00	111 570,98
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 500,00	3 047,66	0,00	0,00	-547,66
6188	Autres frais divers	5 500,00	3 025,67	0,00	0,00	2 474,33
6226	Honoraires	40 000,00	47 608,85	0,00	0,00	-7 608,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	23 120,54	0,00	0,00	-15 120,54
6231	Annonces et insertions	23 000,00	19 540,99	0,00	0,00	3 459,01
6232	Fêtes et cérémonies	16 821,00	17 235,15	346,80	0,00	-760,95
6236	Catalogues et imprimés et publications	49 249,00	29 200,31	1 159,42	0,00	18 889,27
6241	Transports de biens	8 704,02	9 928,19	139,30	0,00	-1 363,47
6247	Transports collectifs du personnel	6 000,00	3 390,00	0,00	0,00	2 610,00
6251	Voyages, déplacements et missions	203 107,15	119 708,35	15 499,46	0,00	67 899,34
6255	Frais de déménagement	5 000,00	3 870,08	0,00	0,00	1 129,92
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	20 680,37	0,00	0,00	9 319,63
6262	Frais de télécommunications	226 570,00	233 986,61	2 033,11	0,00	-9 449,72
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	4 946,05	0,00	0,00	553,95
6281	Concours divers (cotisations...)	7 540,00	6 347,00	0,00	0,00	1 193,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	237 152,00	229 240,42	4 087,92	0,00	3 823,66
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	75 065,00	47 897,79	1 500,00	0,00	25 667,21
63513	Autres impôts locaux	30 139,00	31 110,67	0,00	0,00	-971,67
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30 777,42	13 263,10	4 009,32	0,00	13 505,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**38 405 280,00**	**37 117 508,44**	**864 400,00**	**0,00**	**423 371,56**
6331	Versement mobilité	203 093,00	198 038,42	0,00	0,00	5 054,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	69 349,00	64 506,56	0,00	0,00	4 842,44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	257 582,00	255 083,78	0,00	0,00	2 498,22
64111	Rémunération principale titulaires	12 582 456,00	12 576 208,51	0,00	0,00	6 247,49
64112	SFT, indemnité résidence	297 210,00	252 868,51	0,00	0,00	44 341,49
64113	NBI	158 512,00	140 719,31	0,00	0,00	17 792,69

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

64118	Autres indemnités titulaires	8 200 000,00	8 135 792,33	0,00	0,00	54 207,67
64131	Rémunérations personnel non titulaire	257 582,00	271 351,11	0,00	0,00	-13 769,11
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	5 725 073,00	4 983 876,63	705 000,00	0,00	36 196,37
64145	Vacations versées aux employeurs	2 684,00	7 567,33	1 200,00	0,00	-6 083,33
64146	Service de santé	184 566,00	149 490,59	14 000,00	0,00	21 075,41
64148	Autres vacations	1 939 568,00	1 632 358,81	138 200,00	0,00	169 009,19
64168	Autres emplois aidés	19 210,00	6 492,10	0,00	0,00	12 717,90
6417	Rémunérations des apprentis	39 628,00	31 277,21	0,00	0,00	8 350,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 039 540,00	2 042 240,98	0,00	0,00	-2 700,98
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 773 500,00	4 780 257,30	0,00	0,00	-6 757,30
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 814,00	12 294,46	0,00	0,00	7 519,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 000,00	179 120,39	0,00	0,00	5 879,61
646	Allocations de vétérance	810 500,00	783 696,39	6 000,00	0,00	20 803,61
6473	Allocations de chômage	34 675,00	5 620,20	0,00	0,00	29 054,80
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	605 738,00	605 738,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	2 909,52	0,00	0,00	-2 909,52
65	**Autres charges de gestion courante**	**237 202,00**	**232 651,05**	**0,00**	**0,00**	**4 550,95**
6512	Droits d'utilisat° informatique en nuage	6 520,00	6 517,58	0,00	0,00	2,42
6531	Indemnités	30 000,00	27 694,45	0,00	0,00	2 305,55
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	108 682,00	108 400,00	0,00	0,00	282,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	73 500,00	73 500,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	18 000,00	16 539,02	0,00	0,00	1 460,98
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)	**46 221 825,07**	**43 939 043,23**	**1 119 369,78**	**0,00**	**1 163 412,06**
66	**Charges financières (B)**	**507 000,00**	**443 707,47**	**40 434,70**	**0,00**	**22 857,83**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	507 000,00	486 797,68	0,00	0,00	20 202,32
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-43 090,21	40 434,70	0,00	2 655,51
67	**Charges exceptionnelles (C)**	**14 000,00**	**267,87**	**0,00**	**0,00**	**13 732,13**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	58,70	0,00	0,00	1 441,30
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	10 000,00	180,00	0,00	0,00	9 820,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	29,17	0,00	0,00	970,83
68	**Dotations amortissements et provisions (D)**	**5 000,00**	**3 994,00**			**1 006,00**
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	5 000,00	0,00			5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	3 994,00			-3 994,00
022	**Dépenses imprévues (E)**	**400 000,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E	**47 147 825,07**	**44 387 012,57**	**1 159 804,48**	**0,00**	**1 601 008,02**
023	***Virement à la section d'investissement***	**1 000 000,00**				
042	***Opérations d'ordre entre sections (3)***	**6 932 844,88**	**6 865 484,07**			**67 360,81**
675	*Valeurs comptables immobilisation cédée*	*632 561,92*	*632 561,92*			*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*100 282,96*	*100 282,96*			*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. immobilisations*	*6 200 000,00*	*6 132 639,19*			*67 360,81*
043	***Opérations ordre intérieur de la section (3)***	**0,00**	**0,00**			**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)	***7 932 844,88***	***6 865 484,07***			***1 067 360,81***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**55 080 669,95**	**51 252 496,64**	**1 159 804,48**	**0,00**	**2 668 368,83**

Pour information D 002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**	**0,00**			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**55 080 669,95**	**51 252 496,64**	**1 159 804,48**	**0,00**	**2 668 368,83**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 655,51

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES

III
A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**430 000,00**	**767 097,13**	**0,00**	**0,00**	**-337 097,13**
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	430 000,00	757 976,42	0,00	0,00	-327 976,42
7068	Autres prestations de services	0,00	7 230,71	0,00	0,00	-7 230,71
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	1 890,00	0,00	0,00	-1 890,00
74	**Contributions et participations**	**47 888 369,00**	**47 976 735,73**	**0,00**	**0,00**	**-88 366,73**
744	FCTVA	50 000,00	157 884,30	0,00	0,00	-107 884,30
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	1 615,26	0,00	0,00	-1 615,26
74712	Emplois d'avenir	21 120,00	0,00	0,00	0,00	21 120,00
7473	Participation départements	26 680 247,00	26 680 247,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	3 157 592,00	2 566 931,17	0,00	0,00	590 660,83
7475	Group. coll et coll. statut particulier	17 972 505,00	18 563 165,10	0,00	0,00	-590 660,10
7478	Participation autres organismes	6 905,00	6 892,90	0,00	0,00	12,10
75	**Autres produits de gestion courante**	**51 834,00**	**51 733,21**	**0,00**	**0,00**	**100,79**
758	Produits divers de gestion courante	51 834,00	51 733,21	0,00	0,00	100,79
013	**Atténuations de charges**	**1 226 499,00**	**1 704 824,80**	**0,00**	**0,00**	**-478 325,80**
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 226 499,00	1 704 824,80	0,00	0,00	-478 325,80
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	**49 596 702,00**	**50 500 390,87**	**0,00**	**0,00**	**-903 688,87**
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C)**	**682 139,25**	**674 572,23**	**0,00**	**0,00**	**7 567,02**
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	694,50	0,00	0,00	4 305,50
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	715,48	0,00	0,00	-715,48
774	Subventions exceptionnelles	114 056,25	114 056,25	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	555 083,00	555 083,00	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	8 000,00	4 023,00	0,00	0,00	3 977,00
78	**Reprises amortissements et provisions (D)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D	**50 278 841,25**	**51 174 963,10**	**0,00**	**0,00**	**-896 121,85**
042	***Opérations d'ordre entre sections (2)***	**2 474 475,88**	**2 473 826,29**			**649,59**
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*177 761,88*	*177 761,88*			*0,00*
7768	*Neutralisation des amortissements*	*1 730 000,00*	*1 729 369,71*			*630,29*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*566 714,00*	*566 694,70*			*19,30*
043	***Opérations ordre intérieur de la section (2)***	**0,00**	**0,00**			**0,00**
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 474 475,88***	***2 473 826,29***			***649,59***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**52 753 317,13**	**53 648 789,39**	**0,00**	**0,00**	**-895 472,26**

Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté	**6 215 770,28**	**0,00**			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**58 969 087,41**	**53 648 789,39**	**6 215 770,28**	**0,00**	**-895 472,26**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.
(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).
(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.*
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	9 344 348,48	8 016 192,02	0,00	1 328 156,46
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 674 226,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 674 226,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
- Individualisées en programmes d'équipement	5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
- Avec AP / CP	5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	3 202 000,00	3 120 387,71	0,00	81 612,29
040 Opérations d'ordre entre sections	*2 474 475,88*	*2 473 826,29*		*649,59*
041 Opérations patrimoniales	*1 485 349,42*	*1 485 349,42*		*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 549 673,78	15 107 387,06	0,00	1 442 286,72
Pour information **D 001 Solde d'exécution reporté**	541 462,24			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 091 136,02	15 648 849,30	0,00	1 442 286,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	4 748 024,72	3 684 574,77	0,00	1 063 449,95
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 524 917,00	1 685 072,45	0,00	-160 155,45
Opérations d'ordre entre sections	*7 932 844,88*	*6 865 484,07*		*1 067 360,81*
041 Opérations patrimoniales	*1 485 349,42*	*1 485 349,42*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I	15 691 136,02	13 720 480,71	0,00	1 970 655,31
Pour information **R 001 Solde d'exécution reporté**	0,00			
Pour information **1068 Excédent de fonctionnement capitalisé**	1 400 000,00	1 400 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 091 136,02	15 120 480,71	0,00	1 970 655,31

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	3 674 226,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	311 921,22	137 118,53	0,00	174 802,69
2031	Frais d'études	16 720,00	6 840,00	0,00	9 880,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	295 201,22	130 278,53	0,00	164 922,69
21	Immobilisations corporelles	2 842 792,98	2 519 403,26	0,00	323 389,72
2115	Terrains bâtis	14 861,00	14 861,17	0,00	-0,17
2132	Bâtiments privés	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	268 282,76	263 036,15	0,00	5 246,61
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 142 443,72	1 039 101,99	0,00	103 341,73
21578	Autre matériel et outillage technique	125 081,00	108 500,60	0,00	16 580,40
2182	Matériel de transport	13 420,00	6 840,00	0,00	6 580,00
2183	Matériel informatique	378 250,28	212 612,59	0,00	165 637,69
2184	Matériel de bureau et mobilier	58 754,22	58 128,71	0,00	625,51
2188	Autres immobilisations corporelles	41 700,00	16 322,05	0,00	25 377,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	519 512,28	460 471,27	0,00	59 041,01
231312	Centres d'incendie et de secours	511 304,20	449 793,03	0,00	61 511,17
231735	Installations générales, agencements	8 208,08	10 678,24	0,00	-2 470,16

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Mandats / Titres émis – Restes à réaliser au 31/12.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
TOTAL		5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
200301	Plan de construction 2003-2024	2 178 100,00	2 002 624,19	0,00	175 475,81
2008002	Outils de gestion informatique	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90
2010001	Véhicules	3 363 451,00	2 807 941,56	0,00	555 509,44
2017001	Mobilité et nomadisme numériques	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00
2020001	Modernisation du parc DSA	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000010

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 19 498,92	0,00	-19 498,92	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a 19 498,92	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000014

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	17 000,00	a 0,00	0,00	17 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a 0,00	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000035

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 20 185,87	0,00	-20 185,87	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a 20 185,87	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000037

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		7 000,00	a 6 858,70	0,00	141,30	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 000,00	6 858,70	0,00	141,30	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	7 000,00	6 858,70	0,00	141,30	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -6 858,70	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000040

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	711 500,00	a 680 582,68	0,00	30 917,32	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 500,00	27 687,38	0,00	1 812,62	0,00
2183	Matériel informatique	15 000,00	13 331,09	0,00	1 668,91	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 500,00	14 356,29	0,00	143,71	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	682 000,00	652 895,30	0,00	29 104,70	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	634 000,00	610 248,99	0,00	23 751,01	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	48 000,00	42 646,31	0,00	5 353,69	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -680 582,68	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000041

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	321 860,00	a 301 965,01	0,00	19 894,99	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 860,00	12 724,88	0,00	135,12	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	12 725,00	12 724,88	0,00	0,12	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	135,00	0,00	0,00	135,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	309 000,00	289 240,13	0,00	19 759,87	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	254 000,00	241 907,24	0,00	12 092,76	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	55 000,00	47 332,89	0,00	7 667,11	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -301 965,01	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000043

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	748 890,00	a 682 782,07	0,00	66 107,93	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 090,00	20 841,08	0,00	9 248,92	0,00
2183	Matériel informatique	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	22 990,00	20 725,76	0,00	2 264,24	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	115,32	0,00	384,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	718 800,00	661 940,99	0,00	56 859,01	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	678 500,00	630 125,69	0,00	48 374,31	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	40 300,00	31 815,30	0,00	8 484,70	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -682 782,07	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT | B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000045

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	89 000,00	a 66 618,56	0,00	22 381,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 000,00	66 618,56	0,00	22 381,44	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	76 000,00	66 618,56	0,00	9 381,44	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -66 618,56	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000049

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	224 000,00	a 217 033,31	0,00	6 966,69	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	3 996,30	0,00	3,70	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 000,00	3 996,30	0,00	3,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	213 037,01	0,00	6 962,99	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	210 000,00	203 356,01	0,00	6 643,99	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	10 000,00	9 681,00	0,00	319,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -217 033,31	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000050

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	5 000,00	a 2 127,30	0,00	2 872,70	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	2 127,30	0,00	2 872,70	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	5 000,00	2 127,30	0,00	2 872,70	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -2 127,30	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT — B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000052

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	a 2 670,00	0,00	-2 670,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 670,00	0,00	-2 670,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	2 670,00	0,00	-2 670,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -2 670,00	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000054

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	35 850,00	a 28 920,00	0,00	6 930,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 850,00	28 920,00	0,00	6 930,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	12 500,00	10 920,00	0,00	1 580,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	18 350,00	18 000,00	0,00	350,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -28 920,00	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000055

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 000,00	a 13 066,56	0,00	4 933,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	13 066,56	0,00	4 933,44	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	18 000,00	13 066,56	0,00	4 933,44	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -13 066,56	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2008002
LIBELLE : Outils de gestion informatique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000022

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	16 553,00	a 4 661,10	0,00	11 891,90	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -4 661,10	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2010001
LIBELLE : Véhicules
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000034

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	3 363 451,00	a 2 807 941,56	0,00	555 509,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 546 237,00	1 989 219,29	0,00	557 017,71	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 017 664,00	1 543 293,38	0,00	474 370,62	0,00
2182	Matériel de transport	528 573,00	445 925,91	0,00	82 647,09	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	817 214,00	818 722,27	0,00	-1 508,27	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	817 214,00	818 722,27	0,00	-1 508,27	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -2 807 941,56	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2017001
LIBELLE : Mobilité et nomadisme numériques
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000038

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	20 880,00	a 0,00	0,00	20 880,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a 0,00	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2020001
LIBELLE : Modernisation du parc DSA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000048

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	91 138,00	a 83 972,11	0,00	7 165,89	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -83 972,11	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER — B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	**Subventions d'équipement versées**	**43 500,00**	**11 631,62**	**0,00**	**31 868,38**
20412	Subv. public - Bâtiments, installations	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	3 202 000,00	3 120 387,71	0,00	81 612,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	3 120 387,71	0,00	79 612,29
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	3 120 387,71	0,00	79 612,29
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT

B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	4 748 024,72	3 684 574,77	0,00	1 063 449,95
13	**Subventions d'investissement (sauf 138)**	145 323,00	144 889,98	0,00	433,02
1314	Subv. transf. communes	145 323,00	144 889,98	0,00	433,02
16	**Emprunts et dettes assimilées (3)**	4 602 701,72	3 500 000,00	0,00	1 102 701,72
1641	Emprunts en euros	4 602 701,72	3 500 000,00	0,00	1 102 701,72
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)**	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (4)**	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (4)**	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92
22	**Immobilisations reçues en affectation (4)**	0,00	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours (4)**	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	2 924 917,00	3 085 072,45	0,00	-160 155,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000,00	2 435 072,45	0,00	-135 072,45
10222	FCTVA	900 000,00	1 035 072,45	0,00	-135 072,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf départements	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00		0,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
TOTAL DEPENSES (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

III B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
040	DEPENSES (3)	2 474 475,88	2 473 826,29	649,59
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. nat.	32 160,00	32 159,92	0,08
13914	Sub. transf cpte résult. communes	476 241,00	476 240,62	0,38
13918	Autres sub. transf équipement	1 650,00	1 632,01	17,99
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	56 663,00	56 662,15	0,85
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	177 761,88	177 761,88	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 730 000,00	1 729 369,71	630,29
	RECETTES (3)	7 932 844,88	6 865 484,07	1 067 360,81
040	Opérations d'ordre entre sections	6 932 844,88	6 865 484,07	67 360,81
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	100 282,96	100 282,96	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	581 542,83	581 542,83	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	51 019,09	51 019,09	0,00
28031	Frais d'études	913,00	912,00	1,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	130,00	125,77	4,23
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	290 000,00	285 873,06	4 126,94
281312	Centres d'incendie et secours construc.	2 167 007,00	2 104 004,87	63 002,13
281318	Autres bâtiments publics	65 010,00	65 003,23	6,77
28132	Bâtiments privés constr.	71 600,00	71 600,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 860 340,00	1 838 881,10	21 458,90
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	744 000,00	752 428,25	-8 428,25
281578	Autre matériel et outillage technique	164 000,00	163 823,23	176,77
28182	Matériel de transport	315 000,00	326 503,70	-11 503,70
28183	Matériel informatique	319 000,00	319 410,59	-410,59
28184	Matériel de bureau et mobilier	156 000,00	157 486,86	-1 486,86
28188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	46 586,53	413,47
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).
(3) DF023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES

III

B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	*DEPENSES (3)*	*1 485 349,42*	*1 485 349,42*	*0,00*
21561	*Matériel mobile d'incendie et de secours*	*1 299 877,90*	*1 299 877,90*	*0,00*
231312	*Centres d'incendie et de secours*	*110 890,84*	*150 783,36*	*-39 892,52*
231735	*Installations générales, agencements*	*74 580,68*	*34 688,16*	*39 892,52*
041	*RECETTES (3)*	*1 485 349,42*	*1 485 349,42*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*18 685,20*	*18 685,20*	*0,00*
232	*Immobilisations incorporelles en cours*	*148 786,32*	*148 786,32*	*0,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*18 000,00*	*18 000,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*1 299 877,90*	*1 299 877,90*	*0,00*

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 766 714,00	I	3 687 082,41
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 200 000,00		3 120 387,71
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00		3 120 387,71
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		566 714,00		566 694,70
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*566 714,00*		*566 694,70*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 687 082,41	0,00	541 462,24	4 228 544,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 724 917,00	III 7 817 711,64
Ressources propres externes de l'année (a)		1 550 000,00	1 685 072,45
10222	FCTVA	900 000,00	1 035 072,45
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	650 000,00	650 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		7 174 917,00	6 132 639,19
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*913,00*	*912,00*
280412	*Subv. public - Bâtiments, installations*	*130,00*	*125,77*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*290 000,00*	*285 873,06*
281312	*Centres d'incendie et secours construc.*	*2 167 007,00*	*2 104 004,87*
281318	*Autres bâtiments publics*	*65 010,00*	*65 003,23*
28132	*Bâtiments privés constr.*	*71 600,00*	*71 600,00*
281561	*Matériel mobile d'incendie et de secours*	*1 860 340,00*	*1 838 881,10*
281568	*Autre matériel d'incendie et de secours*	*744 000,00*	*752 428,25*
281578	*Autre matériel et outillage technique*	*164 000,00*	*163 823,23*
28182	*Matériel de transport*	*315 000,00*	*326 503,70*
28183	*Matériel informatique*	*319 000,00*	*319 410,59*
28184	*Matériel de bureau et mobilier*	*156 000,00*	*157 486,86*
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*47 000,00*	*46 586,53*
481...	*Charges à répartir*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 000 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 817 711,64	0,00	0,00	1 400 000,00	9 217 711,64

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 228 544,65
Ressources propres disponibles	IV	9 217 711,64
Solde	V = IV – II (2)	4 989 166,99

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9000071C du 22/02/1989
(2) indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT)
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					56 583 333,28									
1641 Emprunts en euros (total)					56 583 333,28									
08742048 (08742048)	Banque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 600 000,00	F	FIXE	0,950	0,954	EURO	T	C	O	A-1
18192 (18192)	Société générale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,450	0,498	EURO	T	C	N	A-1
87 08200 (8708200)	Caisse d'Epargne	20/09/2010	16/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	F	FIXE	2,950	2,996	EURO	T	P	O	A-1
8731745 (8731745)	Caisse d'Epargne	16/11/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,402	EURO	M	C	O	A-1
89 41085 (8941085)	Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	FIXE	4,790	4,905	EURO	T	C	O	A-1
9002070 (9002070)	Caisse d'Epargne	09/03/2012	13/06/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,850	4,998	EURO	M	C	O	A-1
C711751 (ex 08868801 BPFC) (C711751)	Crédit Foncier	24/12/2020	07/01/2021	07/04/2021	4 100 000,00	F	FIXE	0,260	0,260	EURO	T	C	O	A-1
4/MCONVCA (CO23928002)	Crédit Agricole	17/12/2010	16/05/2011	31/08/2011	4 000 000,00	V	TAG03M	1,607	1,317	EURO	T	C	O	A-1
Contrat 5852019 (EMPRUNT2019)	Caisse d'Epargne	13/12/2019	31/12/2019	25/05/2020	500 000,00	F	FIXE	0,510	0,526	EURO	T	C	O	A-1
MIN237101 (MIN237101)	DEXIA Crédit Local	29/12/2005	31/05/2007	01/06/2008	1 500 000,00	V	EURIBOR01M	-0,274	1,131	EURO	A	P	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN262151-001)	DEXIA Crédit Local	25/03/2009	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	2,990	3,023	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151 (MIN262151-002)	DEXIA Crédit Local	04/09/2018	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	3,810	3,861	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/003 (MIN262151-003)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	31/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,306	0,083	EURO	M	C	O	A-1
MIN516138EUR (MIN516138)	La Banque Postale	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 550 000,00	F	FIXE	1,770	1,797	EURO	T	C	O	A-1
MIN267532EUR/0285604/001 (MIR267532)	DEXIA Crédit Local	16/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	FIXE	3,290	3,380	EURO	T	C	O	A-1
MIS276590EUR (MIS276590)	DEXIA Crédit Local	18/11/2018	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,037	2,535	EURO	M	C	O	A-1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial						
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise	Modalités des remboursements (6)	Mode d'amortissement (7)	Possibilité remboursement anticipé O/N	Nature d'emprunt (8)
MON262147EUR (MON262147)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/09/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,760	4,939	EURO	T	C	O	A-1
MON502133EUR (MON502133)	La Banque Postale	12/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	1 700 000,00	F	FIXE	1,750	1,784	EURO	T	C	O	A-1
MON506497/MON504308 (MON506497)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	783 333,29	F	FIXE	1,510	1,545	EURO	T	C	O	A-1
MON506498/MON504309 (MON506498)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	799 999,96	F	FIXE	1,530	1,565	EURO	T	C	O	A-1
MON508275/MON506836 (MON508275)	La Banque Postale	22/12/2015	08/01/2016	01/05/2016	1 450 000,00	F	FIXE	1,500	1,523	EURO	T	C	O	A-1
MON520280/MON519059 (MON520280)	La Banque Postale	21/12/2017	31/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	F	FIXE	1,050	1,061	EURO	T	C	O	A-1
MON527068EUR ex MON524287EUR (MON527068)	La Banque Postale	27/12/2018	28/12/2018	01/06/2019	2 700 000,00	F	FIXE	1,260	1,278	EURO	T	C	O	A-1
MON540423EUR (MON540423)	La Banque Postale	20/12/2021	29/12/2021	01/04/2022	3 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,532	EURO	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														

Page 50_1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial						
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Mode d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					56 683 333,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Page 50_2

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IDCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				31 742 215,33					3 120 387,71	486 797,68		40 585,14
1641 Emprunts en euros (total)				31 742 215,33					3 120 387,71	486 797,68		40 585,14
08742048 (08742048)	N		A-1	1 056 666,60	9,85	F	FIXE	0,950	106 666,68	10 766,67		1 569,56
18192 (18192)	N		A-1	800 000,00	8,00	F	FIXE	3,160	100 000,00	27 800,71		70,67
87 08200 (8708200)	N		A-1	1 480 010,55	5,99	F	FIXE	2,950	222 274,77	47 773,55		848,95
8731745 (8731745)	N		A-1	1 350 000,00	8,99	F	FIXE	3,350	150 000,00	47 946,88		851,01
89 41085 (8941085)	N		A-1	256 250,00	10,15	F	FIXE	4,790	25 000,00	13 022,82		1 234,11
9002070 (9002070)	N		A-1	733 333,46	5,49	F	FIXE	4,850	133 333,32	39 069,45		669,27
C711751 (ex 08868601 BPFC) (C711751)	N		A-1	3 695 000,01	14,02	F	FIXE	0,260	204 999,99	7 861,75		2 366,64
4MCONVCA (CO2392#002)	N		A-1	1 900 000,00	9,42	V	EURIBOR 03M + 0,680	0,130	200 000,00	2 891,36		182,40
Contrat 5862019 (EMPRUNT2019)	N		A-1	441 666,69	13,15	F	FIXE	0,510	33 333,32	2 358,76		226,48
MIN237101 (MIN237101)	N		A-1	133 264,76	0,42	F	FIXE	2,820	127 586,63	5 629,19		323,61
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN262151-001)	N		A-1	1 125 000,00	7,34	V	EURIBOR 03M + 0,190	0,000	150 000,00	0,00		0,00
MIN262151 (MIN262151-002)	N		A-1	1 125 000,00	7,34	F	FIXE	3,810	150 000,00	46 434,38		7 104,93
MIN262151EUR/0278782/003 (MIN262151-003)	N		A-1	1 612 500,00	10,67	V	EURIBOR 01M + 0,190	0,000	150 000,00	0,00		0,00
MIN516138EUR (MIN516138)	N		A-1	1 059 166,73	10,17	F	FIXE	1,770	103 333,32	19 890,38		1 614,35
MIN267532EUR/0285604/001 (MIR267532)	N		A-1	856 578,90	7,67	F	FIXE	3,290	110 526,32	30 873,34		2 426,74

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MIS276590EUR (MIS276590)	N		A-1	677 777,91	5,00	V	EURIBOR 01M + 2,260	1,704	133 333,32	12 948,20		990,44
MON262147EUR (MON262147)	N		A-1	1 012 500,00	6,67	F	FIXE	4,780	150 000,00	53 605,72		4 167,56
MON502133EUR (MON502133)	N		A-1	935 000,09	8,17	F	FIXE	1,750	113 333,32	17 602,08		1 408,99
MON506497/MON504308 (MON506497)	N		A-1	383 333,21	5,50	F	FIXE	1,510	66 666,68	6 417,50		1 447,08
MON506498/MON504309 (MON506498)	N		A-1	399 999,88	5,75	F	FIXE	1,530	66 666,68	6 757,50		1 530,00
MON508275/MON506838 (MON508275)	N		A-1	894 166,59	9,09	F	FIXE	1,500	96 666,68	14 316,74		2 223,26
MON520280/MON519059 (MON520280)	N		A-1	3 899 999,95	11,09	F	FIXE	1,050	346 666,68	43 225,00		6 787,91
MON527068EUR ex MON524287EUR (MON527068)	N		A-1	2 205 000,00	12,17	F	FIXE	1,260	180 000,00	29 603,70		2 392,43
MON540423EUR (MON540423)	N		A-1	3 500 000,00	15,00	F	FIXE	0,510	0,00	0,00		148,75
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												

Page 52 - 1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		31 742 215,33					3 120 387,71	486 797,68	0,00	40 585,14

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

Page 52.2

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
					0,00									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
					0,00									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après opération éventuelle (8)	Niveau du taux global (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts payés au cours de l'exercice de taux variable (11)	Capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices
(5) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat
(6) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement dû tel que l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance
(8) Montant, index ou formule
(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

Page 53-1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	31 742 215,33					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux unique de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014
Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégorie de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico secourisme	5	
Linéaire	Mobilier (bureau, vestiaire, armoire, etc....)	10	
Linéaire	literie, chaise, établi	5	
Linéaire	Appareil de chauffage	10	
Linéaire	Matériel électroménager (gros matériel)	5	
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)	2	
Linéaire	Bâtiments	25	
Linéaire	Véhicules légers (VL, VLU,,,)	8	
Linéaire	Matériel de transport (VTU, VSAV,VLHR, VPCC, autres camionettes, remorques, bâteaux)	10	
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restante		
Linéaire	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (PTAC > 3,5 tonnes) (CCF, CCGC, FPT, FPTSR, porte cellule, CCR, VPI, motopompes remorquables, berces)	18	
Linéaire	Echelles aériennes	20	
Linéaire	Compresseurs fixes, pont élévateur, machine à nettoyer les tuyaux	16	
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur	8	
Linéaire	Habillement (rangers, casques, surpantalon, veste textile, ceinturons, EPI)	5	
Linéaire	Bottes, rangers	5	
Linéaire	Tuyaux, lances, pièces de jonctions	5	
Linéaire	Matériel équipes spécialisées	5	
Linéaire	Appareil respiratoire isolant	5	
Linéaire	Extincteur	10	
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	4	
Linéaire	Désincarcération	10	
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicot, plastifieuse...)	5	
Linéaire	Outillage pour atelier	5	
Linéaire	Signalisation et balisage	5	
Linéaire	Structure PMA	8	
Linéaire	Cardiofréquencemètre	5	
Linéaire	Equipement radio	8	
Linéaire	Matériel téléphonique	8	
Linéaire	Matériels électroniques (matériel HIFI, TV, ...)	5	
Linéaire	Licences et extension	6	
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)	6	
Linéaire	Serveurs	4	
Linéaire	Matériel Antares	8	
Linéaire	Moniteur (multiparamétrique, ...)	8	
Linéaire	Marché défibrillateur semi automatiques	7	
Linéaire	Petit matériel médical	5	

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

A3

Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)		**0.00**	**3 994.00**	**3 994.00**	**0,00**	**3 994.00**
Provisions pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0.00	3 994.00	3 994.00	0,00	3 994.00
Provisions pour dépréciation (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0.00**	**3 994.00**	**3 994.00**	**0,00**	**3 994.00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
2031	BAUME LES DAMES-2031	BAUME LES DAMES	07/09/2021	0 an(s)	960,00
2051	SIR2021-001	LICENCE PERPETUELLE SOLUTION SIEM	14/01/2021	6 an(s)	26 645,22
2051	SIR2021-002	MISE EN OEUVRE INTERFACE AML	14/01/2021	6 an(s)	9 576,00
2051	SIR2021-004	MIGRATION ORACLE12	04/02/2021	6 an(s)	780,00
2051	SIR2021-011	LICENSE	03/03/2021	6 an(s)	4 377,60
2051	SIR2021-012	licence serveur stat impression	23/02/2021	6 an(s)	170,96
2051	SIR2021-023	EST ENDPOINT MAIL SECURITY	12/04/2021	6 an(s)	13 901,46
2051	SIR2021-025	BRIQUE FORMATION LOGICIEL FORSYS	13/04/2021	6 an(s)	9 480,00
2051	SIR2021-035	COORDINATION PORJET MIGRATION Y2	20/05/2021	6 an(s)	19 935,00
2051	SIR2021-038	INTERFACE DIADEME MESURE MEDICALE	01/06/2021	6 an(s)	1 104,00
2051	SIR2021-039	LOGICIEL SOLUTION KEMP	16/06/2021	6 an(s)	5 444,40
2051	SIR2021-041	FOURNITURE LIVENCE FME	16/06/2021	6 an(s)	15 000,00
2051	SIR2021-045	LICENCE OFFICE 365	02/08/2021	6 an(s)	4 796,11
2051	SIR2021-047	CONNECTEUR ARTEMIS	25/08/2021	6 an(s)	6 640,20
2051	SIR2021-051	SITE INTERNET EN MODE AGILE	14/10/2021	6 an(s)	4 000,00
2051	SIR2021-055	LICENCE BI 4.2	20/10/2021	6 an(s)	3 060,00
2051	SIR2021-058	RELEVE 2130517213001163 CARTE ACHAT OCTOBRE21	17/11/2021	4 an(s)	437,98
2051	SIR2021-059	RELEVE 2130517213001163 CARTE ACHAT OCTOBRE21	17/11/2021	4 an(s)	39,00
2115	DIRECTION-2115	FRAIS NOTARIES ACHAT LA CLAIRIERE	27/05/2021	0 an(s)	12 892,78
2115	LA FUVELLE RIVE G-2115	FRAIS NOTARIE LABERGEMENT STE MARIE PROJET DES DEUX LACS	27/05/2021	0 an(s)	1 968,39
21561	PARC2021-001	ECRAN CABINE 7 POUCES CR1087	14/01/2021	6 an(s)	1 405,06
21561	PARC2021-003	REFECTION POMPE ZIEGLER	14/01/2021	5 an(s)	3 730,74
21561	PARC2021-004	TELESCOP POUR LANCE CANON CCFM 9678 ZM 25	14/01/2021	5 an(s)	2 631,60
21561	PARC2021-039	LED TCL WHITE POUR CCR	24/03/2021	10 an(s)	5 237,66
21561	PARC2021-055	FEU SPECIAL CCFM LED TCL WHITE	03/05/2021	10 an(s)	748,24
21561	PARC2021-065	EQUIPEMENT VEHICULE PREMIERS SECOURS	04/06/2021	18 an(s)	128 955,13
21561	PARC2021-070	POSE CABLES D'ALIMENTATION FEUX CCFM	14/06/2021	18 an(s)	1 918,80
21561	PARC2021-071	POSE CABLES D'ALIMENTATION FEUX CCFM	14/06/2021	18 an(s)	1 918,80
21561	PARC2021-101	VEHICULES IVECO MARGIRUS GA-083-HH	25/08/2021	16 an(s)	301 820,17
21561	PARC2021-102	VEHICULES IVECO MARGIRUS GA-389-HH	25/08/2021	18 an(s)	301 820,17
21561	PARC2021-117	VSAV FV-398-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-118	VSAV FV-452-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-119	VSAV FV-506-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-120	VSAV FV-564-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-121	VSAV FV-613-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-122	VSAV FV-669-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-123	VSAV FV-743-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-124	CCFM FZ-058-MK	08/11/2021	18 an(s)	237 555,97
21561	PARC2021-125	CCFM FZ-121-MK	08/11/2021	18 an(s)	237 555,97
21561	PARC2021-126	CPCE FZ-816-QY	08/11/2021	18 an(s)	165 261,31
21561	PARC2021-130	ECHELLE PIVOTANTE COMBINE GB-774-RR	06/10/2021	18 an(s)	649 039,91
21561	PARC2021-149	MOTOPOMPE PORTABLE	06/12/2021	18 an(s)	37 338,00
21561	PARC2021-153	REMORQUE SIMPLE BASCULANTE	06/12/2021	10 an(s)	2 484,00
21561	PARC2021-156	BRAS SUR PORTEUR AVEC REMORQUE	06/12/2021	18 an(s)	124 320,00
21568	CMIC2021-001	TENTE VITABRI	17/11/2021	5 an(s)	14 644,80
21568	CMIC2021-002	VITABRI FONTE	17/11/2021	5 an(s)	1 339,20
21568	CMIC2021-003	VITABRI POIDS DE LESTAGE 15 KG FONTE	06/12/2021	5 an(s)	1 579,20
21568	CMIC2021-004	STAND VITABRI TENTES SANITAIRES	06/12/2021	5 an(s)	8 608,80
21568	CYNO2021-001	PACK GPS GARMIN	20/07/2021	5 an(s)	769,42
21568	CYNO2021-002	ECRAN GARDMIN CYNO	15/12/2021	5 an(s)	400,00
21568	GRIMP2021-001	APPLE STORE CHAUSSURES	19/01/2021	5 an(s)	1 190,00
21568	GRIMP2021-002	STRATO VENT + VISIERE MAT GRIMP DA 5 ANS	28/01/2021	5 an(s)	336,79
21568	GRIMP2021-003	PALAN COMPACT AZTEK	12/02/2021	5 an(s)	357,12
21568	GRIMP2021-004	CORDEX - SANGLE- DESCENDEUR	03/05/2021	5 an(s)	82,25
21568	GRIMP2021-005	COIFFE PROTECTION/SANGLE D ANCRAGE	20/07/2021	5 an(s)	7 569,60
21568	GRIMP2021-006	RELEVE CAISSE	15/07/2021	5 an(s)	1 224,00
21568	GRIMP2021-007	ANNEAU DE SANGLE/SIFFLET	16/08/2021	5 an(s)	1 301,85
21568	GRIMP2021-008	CORDE ULTIMA MEETIC GRIMP	30/09/2021	5 an(s)	349,35
21568	GRIMP2021-009	HIKKING ALU TWIST + STELLAR ELEVATION	06/10/2021	5 an(s)	536,25
21568	GRIMP2021-010	DESCENDEUR	20/10/2021	5 an(s)	1 484,34
21568	GRIMP2021-011	SURVESTE SOFTSHELL G-ACTIVE TEE SHIRT	06/12/2021	5 an(s)	389,88
21568	GRIMP2021-012	SURVESTE SOFTSHELL G-ACTIVE TEE SHIRT	06/12/2021	5 an(s)	2 070,00
21568	GRIMP2021-013	SANGLE GAINE	06/12/2021	5 an(s)	1 705,20
21568	PARC2021-002	PC CONVERTIBLE OUTIL DIAG	14/01/2021	5 an(s)	3 840,00
21568	PARC2021-005	CIVIERE BARQUETTE DE SAUVETAGE	14/01/2021	5 an(s)	570,24
21568	PARC2021-006	CARTE MERE PRINCIPALE DA 5 ANS	14/01/2021	5 an(s)	1 372,80
21568	PARC2021-007	44DET ARIAL SANS RACCORD + ECH STD	14/01/2021	5 an(s)	7 066,13
21568	PARC2021-008	44DET ARIAL SANS RACCORD + ECH STD	14/01/2021	5 an(s)	6 204,00
21568	PARC2021-009	DETENDEUR ARIAL + SOUPAPE	14/01/2021	5 an(s)	1 927,12
21568	PARC2021-010	DETENDEUR ARIAL + SOUPAPE	14/01/2021	5 an(s)	1 551,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	PARC2021-011	RELEVE NOVEMBRE 20 MONTBELIARD	08/02/2021	5 an(s)	1 791,66
21568	PARC2021-012	EXTINCTEUR GPT OUEST	01/02/2021	10 an(s)	283,50
21568	PARC2021-013	EXTINCTEUR GPT OUEST	01/02/2021	10 an(s)	2 738,40
21568	PARC2021-014	BACS AVEC COUVERCLE CHARNIERES	01/02/2021	5 an(s)	2 679,05
21568	PARC2021-015	TUYAU FLEXIBLE 40 M	01/02/2021	5 an(s)	10 971,56
21568	PARC2021-016	CASQUE POMPIER	01/02/2021	5 an(s)	2 231,92
21568	PARC2021-022	COUSSIN LEVAGE SCORPE	08/02/2021	5 an(s)	10 419,18
21568	PARC2021-023	DETECTEURS CO SENTINELLE	08/02/2021	8 an(s)	3 420,00
21568	PARC2021-024	CHAUSSURES FIRE EAGLE	08/02/2021	5 an(s)	27 533,04
21568	PARC2021-025	ECHELLE ALUMINUIM A CORDES	08/02/2021	5 an(s)	2 402,94
21568	PARC2021-026	VALISE ELECTRO SECOURS COMPLET	08/02/2021	5 an(s)	1 572,43
21568	PARC2021-027	DET ARIAL	09/03/2021	5 an(s)	12 043,80
21568	PARC2021-028	DET ARIAL	09/03/2021	5 an(s)	10 716,72
21568	PARC2021-030	SCIE RADIALE/SCIE CIRCULAIRE	23/02/2021	5 an(s)	1 123,40
21568	PARC2021-031	SEPARATEURS LONGITUDINAUX	24/02/2021	5 an(s)	372,80
21568	PARC2021-032	POLAIRE STEEL TRUCK	23/02/2021	5 an(s)	935,28
21568	PARC2021-033	COUSIN/BOITIER COMMANDE/MANO DETENDEUR	23/02/2021	8 an(s)	5 727,36
21568	PARC2021-034	RELEVE DECEMBRE PIECES MONTBELIARD	01/03/2021	5 an(s)	88,74
21568	PARC2021-035	P3 15 MICROS SYSTEM TPH700	03/03/2021	8 an(s)	2 239,00
21568	PARC2021-036	ENSEMBLE BI BOUTEILLE 2 X 6.8 L	17/03/2021	8 an(s)	74 100,10
21568	PARC2021-037	BOTTES JOKER NOIR	19/03/2021	5 an(s)	3 787,56
21568	PARC2021-038	DETENDEURS ARIAL	24/03/2021	5 an(s)	10 857,36
21568	PARC2021-040	COMPRESSEUR MOBILE + PROJECTEUR LED	02/04/2021	5 an(s)	640,80
21568	PARC2021-044	LANCES LDV	12/04/2021	5 an(s)	1 089,60
21568	PARC2021-045	SOUDEUSE A SAC	12/04/2021	5 an(s)	426,00
21568	PARC2021-046	EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-990-NQ	02/04/2021	8 an(s)	643,20
21568	PARC2021-047	RELEVE 5611293784 MARS MAMIROLLE DA 5 ANS	19/04/2021	5 an(s)	626,13
21568	PARC2021-048	TRIANGLE AUTOMATIQUE	26/04/2021	5 an(s)	1 515,60
21568	PARC2021-049	LAISON PERSONNELLE A ENROULEUR AUTO	26/04/2021	8 an(s)	1 572,19
21568	PARC2021-050	PARKA ROSTAND	27/04/2021	5 an(s)	5 100,00
21568	PARC2021-054	62 APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANT MSA	03/05/2021	5 an(s)	98 924,44
21568	PARC2021-056	DETENDEURS ARIAL SANS RACCORD	04/05/2021	8 an(s)	21 875,33
21568	PARC2021-057	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	04/05/2021	5 an(s)	2 142,90
21568	PARC2021-058	DIVISION A VANNE	11/05/2021	5 an(s)	1 415,30
21568	PARC2021-059	ASPIRATEUR ELEC POMPE REFOULANTE	11/05/2021	5 an(s)	2 503,64
21568	PARC2021-060	DESTRUCTEUR ET CISAIL	11/05/2021	5 an(s)	122,78
21568	PARC2021-061	DESTRUCTEUR ET CISAIL	11/05/2021	5 an(s)	406,74
21568	PARC2021-063	TUYAU ROUGE	28/05/2021	5 an(s)	207,55
21568	PARC2021-064	DETENDEUR ARIAL SANS RACCORD	27/05/2021	8 an(s)	14 778,10
21568	PARC2021-066	KIT PERCHE EXTENSION CARBONE	16/06/2021	8 an(s)	2 808,00
21568	PARC2021-067	CHARIOT POUR POSTE A SOUDER	09/06/2021	5 an(s)	1 080,00
21568	PARC2021-068	CHARIOT POUR POSTE A SOUDER	09/06/2021	5 an(s)	550,80
21568	PARC2021-072	LAMPE POUR CASQUE XPS LED	14/06/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-075	TRANSPALETTE MANUEL	14/06/2021	5 an(s)	380,40
21568	PARC2021-076	BOTTES INCENDIE	17/06/2021	5 an(s)	32 792,16
21568	PARC2021-077	COMBINAISON TISSU/PISTOLET INSECTICIDE	17/06/2021	5 an(s)	2 658,00
21568	PARC2021-078	COMBINAISON TISSU/PISTOLET INSECTICIDE	17/06/2021	5 an(s)	936,00
21568	PARC2021-079	PROJECTEUR A MAINS	17/06/2021	5 an(s)	3 000,00
21568	PARC2021-080	RIDEAU STOPPEUR DE FUMEE	17/06/2021	5 an(s)	1 082,96
21568	PARC2021-081	BIGBOX FERME CAISSES PALETTES PAROIS PLE	21/06/2021	5 an(s)	2 555,82
21568	PARC2021-082	HARNAIS ANTICHUTE LONGES	30/06/2021	5 an(s)	1 134,62
21568	PARC2021-083	BOUTEILLE 6.9L COMPOSITE LINER	01/07/2021	5 an(s)	22 135,93
21568	PARC2021-085	MASQUE ET HOUSSE DE PROTECTION	15/07/2021	5 an(s)	909,31
21568	PARC2021-086	COUDE ALIM 90 °	15/07/2021	5 an(s)	620,95
21568	PARC2021-087	KIT VISSEUSE	02/08/2021	5 an(s)	582,00
21568	PARC2021-088	BOUTEILLE D AIR	16/08/2021	5 an(s)	15 165,04
21568	PARC2021-089	RAQUETTE NEIGE ET BATONS	16/08/2021	5 an(s)	3 920,26
21568	PARC2021-090	SET PERCAGE TAURADAGE FLUO	12/08/2021	5 an(s)	1 410,23
21568	PARC2021-091	VESTES INTERVENTION	16/08/2021	5 an(s)	36 820,80
21568	PARC2021-092	COMPRESSEUR MOBILE	13/08/2021	16 an(s)	374,40
21568	PARC2021-093	SEAU PPE PIED TOLE	13/08/2021	8 an(s)	1 885,32
21568	PARC2021-094	TABLEAU DE CONTROLE ARI	13/08/2021	5 an(s)	553,50
21568	PARC2021-095	MATERIEL LOT DE SAUVETAGE LSPCCMOUSQUETON CORDES HARNAIS	13/08/2021	5 an(s)	12 502,88
21568	PARC2021-096	LANCE GFORCE/RACCORD	13/08/2021	5 an(s)	3 690,00
21568	PARC2021-097	COMPRESSEUR MOBILE	25/08/2021	5 an(s)	561,60
21568	PARC2021-098	5LOTS EFFRACTIONS	25/08/2021	8 an(s)	2 878,20
21568	PARC2021-099	SOUDEUSE+COUPE	25/08/2021	5 an(s)	426,00
21568	PARC2021-100	LAMPE LED CASQUE	25/08/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-103	MOON LIGHT 500 V2	25/08/2021	5 an(s)	800,00
21568	PARC2021-104	LAMPE CASQUE F1	07/09/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-105	CASQUE POMPIER A2	07/09/2021	5 an(s)	742,14
21568	PARC2021-106	FC28329 DETECTEUR MONOGAZ CO CDE 2021002744 DA 4 ANS	07/09/2021	4 an(s)	2 076,00
21568	PARC2021-107	LANCE LDV 500L DSP	07/09/2021	5 an(s)	1 346,77
21568	PARC2021-108	TUYAU 20 M ET 40 M	14/09/2021	5 an(s)	17 590,79
21568	PARC2021-109	DETECTEUR GAZALERT MICRO CLIP	14/09/2021	4 an(s)	2 666,92
21568	PARC2021-110	PLIEUSE	17/09/2021	5 an(s)	1 800,00
21568	PARC2021-111	PODIUM 3/4MARCHES	17/09/2021	5 an(s)	2 161,08

page 63 - 2

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	PARC2021-112	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 337,64
21568	PARC2021-113	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 797,60
21568	PARC2021-114	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	900,00
21568	PARC2021-116	PIECES BESANCON JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 380,00
21568	PARC2021-127	BW CLIP CO	12/10/2021	5 an(s)	1 140,00
21568	PARC2021-128	CASQUE TYPE B	06/10/2021	5 an(s)	37 769,69
21568	PARC2021-129	OUVRE PORTE + FLEXIBLE POMPE	06/10/2021	8 an(s)	4 993,20
21568	PARC2021-131	KIT ARI INOX SANGLES	06/10/2021	10 an(s)	107 237,27
21568	PARC2021-132	TUYAU REFOULE MAMIROLLE	06/10/2021	5 an(s)	518,88
21568	PARC2021-133	ECHELLE DE TOIT EN BOIS	06/10/2021	2 an(s)	624,31
21568	PARC2021-134	CAMERA THERMIQUE	06/10/2021	8 an(s)	23 688,00
21568	PARC2021-136	TRIANGLE AUTO MULTIFLASH	20/10/2021	5 an(s)	2 999,95
21568	PARC2021-137	CASQUE POMPIER A1	20/10/2021	5 an(s)	639,85
21568	PARC2021-138	BOTTES INCENDIE FIRE EAGLE	20/10/2021	5 an(s)	5 156,00
21568	PARC2021-139	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	19/11/2021	5 an(s)	406,74
21568	PARC2021-140	PLASTIFIEUSE	02/12/2021	5 an(s)	240,29
21568	PARC2021-141	PERFORATEUR	30/11/2021	5 an(s)	283,40
21568	PARC2021-142	BATTERIE LI ION SMASH KIT	30/11/2021	5 an(s)	1 470,91
21568	PARC2021-143	BATTERIE LI ION SMASH KIT	30/11/2021	5 an(s)	530,55
21568	PARC2021-144	18 BIGBOX FERME	30/11/2021	5 an(s)	2 675,34
21568	PARC2021-145	POCHES AUTOCOLLANTES	30/11/2021	5 an(s)	272,00
21568	PARC2021-146	FILTRATION P61	30/11/2021	8 an(s)	6 563,93
21568	PARC2021-147	PARKA ROSTAND	30/11/2021	5 an(s)	7 140,00
21568	PARC2021-148	DETECTEUR 2 GAZALERT MICROCLIP X3	30/11/2021	4 an(s)	2 000,20
21568	PARC2021-150	CHAUFFAGE PORTATIF SOUFFLANT	02/12/2021	2 an(s)	333,60
21568	PARC2021-151	PIECES MAMIROLLE	02/12/2021	5 an(s)	3 588,00
21568	PARC2021-152	CASQUES F1	06/12/2021	5 an(s)	4 014,17
21568	PARC2021-154	INSTALLATION LAME MEYER+BRANCHEMENT	06/12/2021	10 an(s)	10 830,00
21568	PARC2021-157	MOTEUR 20CV YAMAHA	06/12/2021	10 an(s)	3 756,00
21568	PARC2021-158	CIREUSE CHAUSSURE	13/12/2021	2 an(s)	89,95
21568	PARC2021-159	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	214,00
21568	PARC2021-160	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	96,12
21568	PARC2021-161	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	170,57
21568	PARC2021-162	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	285,51
21568	PARC2021-163	DESTRUCTEUR DOCUMENTS PLD	08/12/2021	5 an(s)	285,52
21568	PARC2021-164	PLASTIFIEUSE	08/12/2021	5 an(s)	151,02
21568	PARC2021-165	AUTOLAVEUSE KARCHER UG BD 50BP	08/12/2021	5 an(s)	3 631,20
21568	PARC2021-166	ECHANGE EXTINCTEURS+DE 10ANS	15/12/2021	10 an(s)	9 147,19
21568	PARC2021-167	AUTOLAVEUSE A BATTERIE	08/12/2021	5 an(s)	3 631,20
21568	PARC2021-168	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	08/12/2021	5 an(s)	1 471,20
21568	PARC2021-169	PERFORATEUR ANGLE GRIMP PONTARLIER	08/12/2021	5 an(s)	501,05
21568	PARC2021-170	GROUPE ELECTROGENE 2KW VEHICULE CYNO	09/12/2021	5 an(s)	874,80
21568	PARC2021-171	SOUFFLEUR THERMIQUE A DOS	13/12/2021	5 an(s)	710,45
21568	PARC2021-172	VISSEUSE A CHOC	13/12/2021	5 an(s)	432,00
21568	PARC2021-173	PST POLAIRE STILL TRUCK	13/12/2021	5 an(s)	864,00
21568	PARC2021-174	PERCEUSE TOURET MEULE/BROSSE	13/12/2021	5 an(s)	2 310,52
21568	PARC2021-175	PERCEUE 12V + MANDRINS PLD	13/12/2021	5 an(s)	383,30
21568	PARC2021-176	BAC ET CLE A CHOC	15/12/2021	5 an(s)	1 260,07
21568	PARC2021-177	WEB PASS BAC CLE A CHOC	15/12/2021	5 an(s)	1 116,07
21568	PARC2021-178	WEB PASS BAC CLE A CHOC	15/12/2021	5 an(s)	1 116,07
21568	PARC2021-179	SUPPORT DE VERIN	15/12/2021	5 an(s)	223,22
21568	PARC2021-180	TUYAUX 40M	15/12/2021	5 an(s)	6 466,13
21568	PARC2021-181	TUYAU 40 M	15/12/2021	5 an(s)	2 939,15
21568	PARC2021-182	MICRODOCK II	15/12/2021	5 an(s)	2 976,36
21568	PLG2021-001	AQUAFLASH ET GILET DE SAUVETAGE	04/02/2021	5 an(s)	396,00
21568	PLG2021-002	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 420,00
21568	PLG2021-003	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 720,00
21568	PLG2021-004	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 480,00
21568	PLG2021-005	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	358,80
21568	PLG2021-006	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	1 440,00
21568	PLG2021-007	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	672,00
21568	RAD2021-001	VISIERE+CHEVALET DE SIGNALISATION	14/01/2021	5 an(s)	1 033,92
21568	RAD2021-002	CAMERA THERMIQUE FLIR K45	14/01/2021	5 an(s)	3 948,00
21568	RAD2021-003	TABLETTE	17/03/2021	5 an(s)	588,00
21568	RAD2021-004	RADIAMETRE PORTATIF	20/10/2021	5 an(s)	5 630,40
21568	RAD2021-005	SANGLE DE LEVAGE ANIMAUX	20/10/2021	5 an(s)	384,00
21568	RAD2021-006	CORDON SONDE CSP	17/11/2021	5 an(s)	3 408,00
21568	RAD2021-007	PLAQUES ET BRIQUES PARALLELEPIPEDES	17/11/2021	5 an(s)	1 276,39
21568	RAD2021-008	FABRICATION POTENCE DE RELEVAGE	13/12/2021	5 an(s)	172,18
21568	SD2021-001	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	1 801,21
21568	SD2021-002	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	2 729,41
21568	SD2021-003	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	1 801,21
21568	SD2021-004	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	2 729,41
21568	SD2021-005	CAMERA EXPLORATION HD + CAMERA ENDOSCOPIQU	03/05/2021	5 an(s)	3 799,20
21568	SD2021-006	CAMERA EXPLORATION HD + CAMERA ENDOSCOPIQU	03/05/2021	5 an(s)	544,80
21568	SD2021-007	CORDE ANACONDA + KIT DEMONTAGE	03/05/2021	5 an(s)	529,38
21568	SD2021-008	CORDE ANACONDA + KIT DEMONTAGE	03/05/2021	5 an(s)	1 391,08

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	SD2021-009	SYSTEME BALISAGE ROUTIER	04/06/2021	5 an(s)	884,66
21568	SD2021-010	CDE 2021002186 DA 5 ANS	20/07/2021	5 an(s)	132,00
21568	SD2021-011	BALISES LUMINEUSES	17/11/2021	5 an(s)	648,64
21568	SSSM2021-001	THERMOSCAN BRAUN	12/02/2021	5 an(s)	528,00
21568	SSSM2021-002	STETHOSCOPE ERKA FINESSE	09/03/2021	5 an(s)	462,00
21568	SSSM2021-003	TROLLEY ROULANT	12/04/2021	5 an(s)	1 497,60
21568	SSSM2021-004	VISIOLITE MASTER GT	12/04/2021	5 an(s)	47 939,62
21568	SSSM2021-005	SUPPORT MURAL BASE STATION	12/04/2021	5 an(s)	391,68
21568	SSSM2021-006	STETHO MAGSITER ADULTE ET TENSIO	12/04/2021	5 an(s)	720,00
21568	SSSM2021-007	STETHO MAGSITER ADULTE ET TENSIO	12/04/2021	5 an(s)	444,00
21568	SSSM2021-008	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	468,00
21568	SSSM2021-009	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	384,00
21568	SSSM2021-010	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	204,00
21568	SSSM2021-011	SAC OXYGENO BACHE	09/06/2021	5 an(s)	344,52
21568	SSSM2021-012	THERMOMETRES INFRAROUGE	25/06/2021	5 an(s)	681,36
21568	SSSM2021-013	TENSIOMETRE POIRE+STETHOSCOPE	25/06/2021	5 an(s)	297,00
21568	SSSM2021-014	TENSIOMETRE POIRE+STETHOSCOPE	25/06/2021	5 an(s)	112,50
21568	SSSM2021-015	ACCUVAC AVEC RESERVOIR	06/09/2021	5 an(s)	10 645,20
21568	SSSM2021-016	DEFIBRILLATEUR	07/09/2021	7 an(s)	83 972,11
21568	SSSM2021-017	TROUSSES MEDICALES	06/10/2021	5 an(s)	2 094,90
21568	SSSM2021-018	TENSIOMETRE/BRASSARD	06/10/2021	5 an(s)	1 872,00
21568	SSSM2021-019	TENSIOMETRE/BRASSARD	06/10/2021	5 an(s)	2 250,00
21568	SSSM2021-020	SACS TRANSPORT POUR MATELAS	14/10/2021	5 an(s)	136,80
21568	SSSM2021-021	RESPIRATEUR ARTIFICIEL MEDUVENT	25/10/2021	7 an(s)	7 927,88
21568	SSSM2021-022	MATELAS BILLE/SANGLES/ATTELLES	19/11/2021	5 an(s)	19 683,22
21568	SSSM2021-023	OMEGA + TROUSSES MEDICALES	19/11/2021	5 an(s)	4 391,64
21568	SSSM2021-024	ATTELLE D EXTRACTION	06/12/2021	5 an(s)	2 474,06
21568	SSSM2021-025	OXYMETRE POULS/STETHO	08/12/2021	5 an(s)	729,00
21568	SSSM2021-026	OXYMETRE POULS/STETHO	08/12/2021	5 an(s)	12,90
21568	SSSM2021-027	KIT LX K10 TENSIOMETRE	13/12/2021	5 an(s)	59,00
21578	FORM2021-001	TAPIS DE COURSE	01/02/2021	5 an(s)	5 148,00
21578	FORM2021-002	PPV TRAINER/VENTILATEURS/MALLE TRANSPORT	11/05/2021	5 an(s)	5 014,80
21578	FORM2021-003	MACHINE A FUMEE VELLEMAN	15/07/2021	5 an(s)	1 336,03
21578	FORM2021-004	0121202 SIMULATION ECHELLE REDUITE GAZ DA 5 ANS	27/07/2021	5 an(s)	4 386,00
21578	FORM2021-005	PARCOURS ROBUSTESSE	17/09/2021	5 an(s)	10 558,98
21578	FORM2021-006	VELO ELLIPTIQUE CARDIO	17/11/2021	5 an(s)	3 588,00
21578	FORM2021-007	AIR BIKE CARDIO TRAINING	26/11/2021	5 an(s)	6 236,78
21578	SIR2021-005	ETUI DOUBLE PRESSION	04/02/2021	8 an(s)	4 212,00
21578	SIR2021-009	PLANTRONICS ENCORE PRO MOTOROLA	12/02/2021	8 an(s)	2 069,10
21578	SIR2021-010	5ANTENNES GP74	23/02/2021	8 an(s)	2 190,00
21578	SIR2021-013	KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	4 705,81
21578	SIR2021-014	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	310,95
21578	SIR2021-015	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	808,51
21578	SIR2021-016	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	111,92
21578	SIR2021-017	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	335,86
21578	SIR2021-018	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	1 767,96
21578	SIR2021-020	TERMINAL RADIO PORTATIF	17/03/2021	8 an(s)	6 124,78
21578	SIR2021-030	P2 TERMINAL DE715	12/04/2021	8 an(s)	33 477,36
21578	SIR2021-048	ANTENNE GP	07/09/2021	8 an(s)	2 190,00
21578	SIR2021-053	MOTOROLA	27/10/2021	6 an(s)	1 841,10
21578	SIR2021-054	MOTOROLA	27/10/2021	6 an(s)	388,62
21578	SIR2021-057	NAS SAUVEGARDE + ACCESSOIRES	25/10/2021	6 an(s)	11 099,04
2182	PARC2021-017	AMENAGEMENT VLU FW-034-BZ AVERTISSEUR/CABLE	08/02/2021	8 an(s)	14 827,57
2182	PARC2021-018	VLU RIFTER ACTIVE VLU FW-059-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 710,12
2182	PARC2021-019	RIFTER ACTIVE VLU FW-035-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-020	RIFTER ACTIVE VLU FW-047-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-021	RIFTER ACTIVE VLU FW-040-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-029	VEHICULE VTU MASTER FV-916-LX	24/02/2021	10 an(s)	43 537,66
2182	PARC2021-041	FOURGON MASTER VTU FW-934-ZT	02/04/2021	10 an(s)	40 189,93
2182	PARC2021-042	EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-005-NR	02/04/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-042/043/052	CLIO FX-005-NR FX-982-NQ FX-990-NQ	04/05/2021	8 an(s)	39 420,36
2182	PARC2021-043	96290 EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-990-NQ DA 8 ANS	02/04/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-051	EQUIPEMENT PEUGEOT EXPERT FX 445 TP	03/05/2021	8 an(s)	22 277,43
2182	PARC2021-052	EQUIPEMENT VEHICULE CLIO FX-982-NQ	03/05/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-053	KANGOO EXPRESS VLCG FY-188-KH	03/05/2021	8 an(s)	31 769,72
2182	PARC2021-062	CABLE DE CHARGE VOITURE DIRECTEUR	28/05/2021	8 an(s)	236,54
2182	PARC2021-069	KANGOO EXPRESS VLSM FZ-171-HV	14/06/2021	8 an(s)	31 937,72
2182	PARC2021-073	EQUIPEMENT VL CLIO FY-739-TJ	14/06/2021	8 an(s)	926,53
2182	PARC2021-074	EQUIPEMENT CLIO FY-686-TJ	14/06/2021	8 an(s)	926,53
2182	PARC2021-084	4 CLIO: FY-680-TJ, FY-681-TJ, FY-686-TJ, FY-735-TJ ET CA	30/06/2021	8 an(s)	53 729,92
2182	PARC2021-115	PIECES BESANCON JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	36 893,28
2182	PARC2021-135	PEUGEOT 208 ACTIVE MOTEUR ELECTRIQUE GB-331-NL	13/10/2021	8 an(s)	23 126,49
2182	PARC2021-155	EQUIPEMENT FORD RANGER FR-200-ZT	06/12/2021	10 an(s)	41 789,20
2183	SIR2021-003	DEPAEPE PREMIUM ANTHRACITE	01/02/2021	6 an(s)	179,40
2183	SIR2021-006	POSTE 8028 PREMIUM + DECT	04/02/2021	6 an(s)	8 208,00
2183	SIR2021-007	POSTE 8028 PREMIUM + DECT	04/02/2021	6 an(s)	3 178,08
2183	SIR2021-008	PLANTRONICS ENCORE PRO MOTOROLA	12/02/2021	8 an(s)	1 439,40

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2183	SIR2021-019	BORNES WIFI	17/03/2021	6 an(s)	4 098,00
2183	SIR2021-021	RESEAU INFRASTRUCTURE BROCARDE FC SWITCH	17/03/2021	4 an(s)	5 000,88
2183	SIR2021-022	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 - 15,6	12/04/2021	6 an(s)	64 125,22
2183	SIR2021-024	CABLE 30M	13/04/2021	6 an(s)	1 526,71
2183	SIR2021-026	COPIEUR DIRECTION	13/04/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-027	COPIEUR DIRECTION/CABLE/POCHETTE	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-028	COPIEUR BRULARD BESANCON CENTRE	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-029	COPIEUR	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-031	INTEL ETHERNET OPTICS	03/05/2021	6 an(s)	1 788,00
2183	SIR2021-032	MATERIEL INFORMATIQUE ECRAN CABLE WEBCAM	11/05/2021	6 an(s)	234,00
2183	SIR2021-033	MATERIEL INFORMATIQUE ECRAN CABLE WEBCAM	11/05/2021	6 an(s)	449,00
2183	SIR2021-034	LOGITECH CONFERENCE CAM CONNECT	11/05/2021	6 an(s)	468,00
2183	SIR2021-036	MONITEUR SAMSUNG SUPPORT MOBILE CORDON CABLE EXPERT	28/05/2021	6 an(s)	18 876,00
2183	SIR2021-037	IMPRIMANTES VACCINODROME	28/05/2021	6 an(s)	1 147,76
2183	SIR2021-040	COPIEUR	16/06/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-042	170 ECRAN IIYAMA 24 POUCES	25/06/2021	6 an(s)	26 316,00
2183	SIR2021-043	COPIEUR AUDINCOURT	02/08/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-044	FV202100316219 ECRAN IIYAMA 24 POUCES DA 6 ANS	27/07/2021	6 an(s)	539,90
2183	SIR2021-046	SAMSUNG GALAXY XCOVER 4S	02/08/2021	8 an(s)	17 472,00
2183	SIR2021-049	PYL 6 METRE CS PIERREFONTAINE	21/09/2021	8 an(s)	10 991,33
2183	SIR2021-050	CHANGEMENT BOITIER UCOPIA	18/10/2021	4 an(s)	3 455,36
2183	SIR2021-052	VIDEOPROJECTEUR	27/10/2021	6 an(s)	3 419,00
2183	SIR2021-056	MISE EN PLACE FIBRE OPTIQUE	25/10/2021	8 an(s)	11 689,20
2183	SIR2021-060	CELLULE CHARGEUR MULTIPOSTE	26/11/2021	6 an(s)	1 621,78
2183	SIR2021-061	CELLULE CHARGEUR MULTIPOSTE	26/11/2021	6 an(s)	717,98
2183	SIR2021-062	COPIEUR IM C6000	26/11/2021	6 an(s)	6 085,00
2183	SIR2021-063	INSTALLATION SIR	14/12/2021	8 an(s)	14 755,80
2183	SIR2021-064	COPIEUR LABERGEMENT STE MARIE	14/12/2021	6 an(s)	1 898,10
2184	IMMO2021-006	3 TABLES FORESTIERE	04/06/2021	5 an(s)	297,00
2184	IMMO2021-008	5 MANGES DEBOUT	09/06/2021	5 an(s)	423,78
2184	IMMO2021-010	RAYONNAGE LEGERS LES 2 LACS	21/06/2021	10 an(s)	553,88
2184	IMMO2021-011	EPSILINE POTEAU CS PIERREFONTAINE LES VARANS	21/06/2021	10 an(s)	553,88
2184	IMMO2021-012	CENDRIER EXTERIEUR LA FUVELLE	21/06/2021	2 an(s)	115,32
2184	IMMO2021-014	POSTE ELECTRIQUE	15/07/2021	10 an(s)	1 372,19
2184	IMMO2021-015	MULTICASIERS 8CASES	15/07/2021	10 an(s)	6 940,61
2184	IMMO2021-016	BUREAU DROIT	15/07/2021	10 an(s)	1 216,51
2184	IMMO2021-017	ELEMENTS 5NIVEAUX POTAUX/RAYONNAGE VACCIN	15/07/2021	5 an(s)	693,06
2184	IMMO2021-018	RELEVE CAISSE	15/07/2021	5 an(s)	811,00
2184	IMMO2021-019	RELEVE CAISSE	15/07/2021	5 an(s)	1 294,32
2184	IMMO2021-022	ARMOIRE POMPIER	25/08/2021	10 an(s)	3 291,43
2184	IMMO2021-023	BANC CONFORT LABERGEMENT STE MARIE	16/09/2021	2 an(s)	405,36
2184	IMMO2021-024	FAUTEUIL ET BUREAU CIS VILLERS LE LAC	16/09/2021	5 an(s)	838,36
2184	IMMO2021-025	TABLEAU BLANC MAGNETIQUE	16/09/2021	10 an(s)	3 254,14
2184	IMMO2021-026	ARMOIRE A RIDEAU TABLE CPIR LES DEUX LAC	16/09/2021	10 an(s)	10 572,07
2184	IMMO2021-027	ARMOIRE VENTILEE GPT SUD	16/09/2021	10 an(s)	962,81
2184	IMMO2021-028	RAYONNAGE VESTIAIRES BANC VESTIAIRES CS MOUTHE	16/09/2021	10 an(s)	7 339,01
2184	IMMO2021-029	CHARNIERE/PORTE	17/09/2021	5 an(s)	1 456,00
2184	IMMO2021-033	TABLEAU MAGNETIQUE CENTRE DE VACCINATION	17/11/2021	5 an(s)	2 557,29
2184	IMMO2021-034	ARMOIRE A RIDEAU	17/11/2021	10 an(s)	366,62
2184	IMMO2021-035	ARMOIRE A RIDEAU	17/11/2021	10 an(s)	797,96
2184	IMMO2021-036	ARMOIRE A RIDEAU - TABLE - CHARIOT MANUT CS MOUTHE	17/11/2021	10 an(s)	4 022,12
2184	IMMO2021-037	TABLEAU MAGNETIQUE - ECRAN PROJECTION CS PIERREFONTAINE LES VARANS	17/11/2021	10 an(s)	15 734,59
2184	IMMO2021-038	RAYONNAGE ETABLI VESTIAIRES ARMOIRES CS PIERREFONTAINE LES VARANS	17/11/2021	10 an(s)	3 090,15
2184	IMMO2021-039	TABLE RABATABLE REFECTOIRE ATELIER DEPARTEMENTAL	19/11/2021	10 an(s)	2 813,36
2184	IMMO2021-040	ARMOIRE A RIDEAU POUR VACCINODROME	19/11/2021	10 an(s)	1 956,55
2184	IMMO2021-041	ECRAN PROJECTION/CHAISES DAMPRICHARD	19/11/2021	10 an(s)	1 558,54
2184	IMMO2021-042	VITRINE INTERIEUR PONT DE ROIDE	19/11/2021	5 an(s)	135,50
2184	IMMO2021-043	BUREAU DROIT ROCHEJEAN	19/11/2021	10 an(s)	368,02
2184	IMMO2021-044	FAUTEUIL ACCOUDOIRS TABLE ET TABLEAU GROUPEMENT EST	19/11/2021	10 an(s)	1 569,42
2184	IMMO2021-045	ECRAN DE PROJECTION MANUEL CS MATHAY	19/11/2021	5 an(s)	249,54
2184	IMMO2021-049	VESTIAIRE 1 COLONNE	29/11/2021	10 an(s)	3 390,05
2184	IMMO2021-050	10 VESTIAIRES G OUEST	29/11/2021	10 an(s)	2 825,04
2184	IMMO2021-051	7 VESTIAIRES POMPIERS G EST	29/11/2021	10 an(s)	1 977,53
2184	IMMO2021-052	3 VESTIAIRES CSP MONTBELIARD	29/11/2021	10 an(s)	847,51
2184	IMMO2021-053	6 VESTIAIRES COLONNE CSP PONTARLIER	29/11/2021	10 an(s)	1 695,02
2184	IMMO2021-054	TABLEAU BLANC G OUEST	29/11/2021	10 an(s)	1 231,98
2184	IMMO2021-055	PLAN EVACUATION CASERNE LABERGEMENT ST M	30/11/2021	5 an(s)	907,13
2184	IMMO2021-056	PLANS EVACUATION PIERREFONTAINE	30/11/2021	5 an(s)	1 347,14
2184	IMMO2021-057	PLAN EVACUATION MOUTHE	30/11/2021	5 an(s)	1 363,75
2184	IMMO2021-058	TABLE BASSE/LAMPE/PANNEAU MURAL GPT OUEST	06/12/2021	10 an(s)	412,19
2184	IMMO2021-060	BUREAU CAISSON MONTBELIARD	06/12/2021	10 an(s)	3 939,81
2184	IMMO2021-062	VESTIAIRE MONTBELIARD	08/12/2021	10 an(s)	490,62
2184	IMMO2021-063	VITRINE MULTI CASIERS BESANCON EST	08/12/2021	10 an(s)	1 476,96
2184	IMMO2021-064	MOBILIER DE BUREAU CSR HERIMONCOURT	08/12/2021	10 an(s)	3 996,30
2184	IMMO2021-066	ARMOIRES POMPIERS +RAYONNAGE LES 2LACS	13/12/2021	10 an(s)	1 802,53
2184	IMMO2021-067	TABLE CROSS/CHAISE/ARMOIRE	13/12/2021	10 an(s)	2 382,21
2184	IMMO2021-068	BANC VESTIAIRE HERIMONCOURT	13/12/2021	10 an(s)	773,16

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2184	IMMO2021-069	ARMOIRE A RIDEAU/LAMPE HERIMONCOURT	13/12/2021	10 an(s)	1 295,40
2188	IMMO2021	PC ASUS Z490	14/01/2021	6 an(s)	1 140,00
2188	IMMO2021-002	REFRIGERATEUR	01/02/2021	5 an(s)	504,00
2188	IMMO2021-003	MICRO ONDE MONOFONCTION	23/02/2021	2 an(s)	356,00
2188	IMMO2021-004	MICRO ONDE PLATEFORME	02/04/2021	2 an(s)	376,80
2188	IMMO2021-005	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	02/04/2021	2 an(s)	799,50
2188	IMMO2021-007	PERCOLATEUR CAFETIERE POUR VACCINODROME	04/06/2021	2 an(s)	857,40
2188	IMMO2021-009	REFRIGERATEURS CVGC	21/06/2021	5 an(s)	1 339,98
2188	IMMO2021-013	CENDRIER EXTERIEUR PIERREFONTAINE	21/06/2021	2 an(s)	115,32
2188	IMMO2021-020	210002492 FOURNITURES LAVE VAISSELLE DA 2 ANS	27/07/2021	2 an(s)	239,00
2188	IMMO2021-021	ARMOIRE A VACCINS REFRIGEREE	25/08/2021	5 an(s)	3 420,00
2188	IMMO2021-030	MACHINE A LAVER SECHE LINGE	17/09/2021	5 an(s)	698,00
2188	IMMO2021-031	MACHINE A LAVER SECHE LINGE	17/09/2021	5 an(s)	279,30
2188	IMMO2021-032	MARCHE PIED	16/09/2021	1 an(s)	123,17
2188	IMMO2021-046	MICRO ONDE	02/12/2021	2 an(s)	712,16
2188	IMMO2021-047	REFIGERATEUR+MICRO ONDE VACCINODROME	29/11/2021	5 an(s)	2 009,97
2188	IMMO2021-048	REFIGERATEUR+MICRO ONDE VACCINODROME	29/11/2021	5 an(s)	599,94
2188	IMMO2021-059	REFRIGERATEUR EQUIPE ANIMALIERE	06/12/2021	5 an(s)	359,00
2188	IMMO2021-061	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERES PLD	08/12/2021	5 an(s)	2 127,84
2188	IMMO2021-065	CONGELATEUR ARMOIRE CVGC	08/12/2021	5 an(s)	379,99
231312	CHARQEMONT-231312	CS CHARQUEMONT	18/01/2021	0 an(s)	1 302,48
231735	VAL DUSIERS-231735	CS VAL DUSIERS	08/11/2021	0 an(s)	39 892,52
232	CHAPELLE DES BOIS-232	FC21080011 CONSTRUCTION CHAPELLE DES BOIS SIT 2	26/07/2021	0 an(s)	7 244,64
232	DAMPRICHARD-232	CS DAMPRICHARD	10/12/2021	0 an(s)	13 066,56
238	CCGC2021-238	10176170 DEMANDE AVANCE CAMION CITERNE GDE CAPACIT CDE 2021001012	12/04/2021	0 an(s)	274 673,51
238	VSAV2021-238	AVANCE ACQUISITION 7 VSAV	06/09/2021	0 an(s)	235 454,60
238	VSRM2021-238	10177567 DEMANDE D'AVANCE CHASSIS VSRM	01/07/2021	0 an(s)	294 618,10
		TOTAL			**5 898 173,46**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

A6.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R.3313-17 du CGCT) - SORTIES

Date	Libellé écriture	tiers	Montant TTC
01/02/2021	Cession (stade CE 9, Immo n° 3225)CLIO 361 ZK 25	3007708 BOUGHARDAYAN ILYASSE	1 824,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 3,Immo n°1833)RENAULT 4X4-2104WS	3007137 ORTHUBER PAUL HERR	11 321,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 8, Immo n° 1583)MOTEURS BATEAUX	3007707 PPHU ELECTOR	2 110,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 10, Immo n° 2522)VLU 6863 ZB 25	3007672 AC AUTO	1 824,00 €
01/02/2021	Cession(stade CE4,Immo n°116937)RENAULT G270	3007575 JS EXPORT	1 800,00 €
01/02/2021	Cession(stade CE 6,Immo n°123697)RENAULT4X4-1363WK	3007574 GRASSE CARROSSERIE	3 000,00 €
11/02/2021	Cession (stade CE 12, Immo n° 4730) VSAV AR-262-KH	3004738 SMACL STE MUTUELLE ASSURANCE	8 500,00 €
22/02/2021	Cession (stade CE 5, Immo n° 4252)TWINGO AC-275-KW	3007673 WYDRELEC'AUTO	1 737,00 €
22/02/2021	Cession (stade CE 11, Immo n° 2882) PARKAS	3007706 BIJOT LAURENT	368,00 €
24/02/2021	Cession (stade CE 13, Immo n° 5011) PARKAS	3007731 BOWMAN EURL	300,00 €
24/02/2021	Cession (stade CE 14, Immo n° 4718) PARKAS	3007732 DI PASCALE DOMINIQUE	315,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 19, Immo n° 1317)VSAV 5937 YN 25	3007729 GREG AUTO SPORT	7 455,00 €
11/03/2021	Cession(stade CE 17, Immo n°2275) BERLINGO 6277 YZ	3007672 AC AUTO	5 000,00 €
11/03/2021	Cession(stade CE 16, Immo n°3340)FIAT DUCAT 2746ZP	3007707 PPHU ELECTOR	4 973,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 20, Immo n°1228)CITROEN 4661YK25	3007672 AC AUTO	3 648,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 1, Immo n°1806)R.MASTER 6314Y25	3007571 GARAGE LOUCHART	7 526,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 2, Immo n°649)R. CLIO 7419 XY 25	3007572 GARAGE PORHANSL	300,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 7, Immo n° 831)MOTEUR BATEAU EVI	3007671 TERRE ET ROC	735,00 €
29/03/2021	Cession (stade CE 18, Immo n° 45) VSR 8177 WH 25	3007734 MECALIX AUTOMOBILES	4 023,00 €
26/05/2021	Cession(stade CE21, Immo n°3477)PEUGEOT 308 9404ZN	3007778 60 TRANSPORT	949,00 €
26/05/2021	Cession(stade CE26,Immo n°2885)PEUGEOT 307-5271 ZF	3007776 STAR 21	1 108,00 €
07/06/2021	Cession(stade CE25,Immo n°138)Peugeot Boxer 767 WX	3007775 GARAGE MILAN	2 085,00 €
07/06/2021	Cession (stadeCE 28, Immo n° 2868)KANGOO 5272 ZF	3007805 GAUTHIER ROSE	1 916,00 €
07/06/2021	Cession(stade CE 29, Immo n° 5747)R MASTER 8469 YJ	3007806 TOP AUTO	5 098,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 22, Immo n° 493)DEFIBRILLATEUR L	3007774 MARTEL FABRICE	1 300,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 23, Immo n°123929)DEFIBRILLATEUR	3007774 MARTEL FABRICE	315,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 24, Immo n°119699)DEFIBRILLATEUR	3007774 MARTEL FABRICE	331,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 27, Immo n° 2584)VSAV 4772 ZC 25	3007777 PKS TARNOBRZEG SP	5 328,00 €
14/10/2021	Cession (stade CE31, Immo N°24)BATEAU D'ARTAGNAN	3007846 GARAGE SYLVAIN ALLARD	7 140,00 €
14/10/2021	Cession (stade CE32, Immo N°4154)KANGOO AB-065-NY	3007847 MYRAUTO 48	2 508,00 €
14/10/2021	Cession(stade CE33, Immo N°3053)FIAT DUCATO 3724ZK	3007848 UAB KARKASONAS	1 654,00 €
13/12/2021	Cession (stade CE40) CASERNE ETUPES	3005372 ETUDE RAEBISCH ADAM-PFEIFFER	450 000,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE35, Immo N°4702) Défibrillateurs	3007912 ASSOCIATION SECOURISME PAYS DE FOUG	3 200,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE36, Immo N°4702) 10 DSA LIFEPAK	3007912 ASSOCIATION SECOURISME PAYS DE FOUG	2 400,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE37, Immo N°4702) DSA LIFEPAK 1000	1104005 DUBI FABRICE	300,00 €
07/01/2022	Cession(stade CE30, Immo N°3477)PEUGEOT 308 9303ZN	3007845 CAP MAINTENANCE	1 592,00 €
07/01/2022	Cession(stade CE34,Immo N°580) VTU 8680 XZ 25	2999773 MAIRIE DE ST MAURICE COLOMBIER	800,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE38, Immo N°5996) 50 PARKAS	3007934 MONZA AUTOMOBILES	300,00 €
	TOTAL		555 083,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	555 083,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	632 561,92

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTRÉES

Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les sorties réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement. Afficher une ligne par sortie, qu'elle soit totale ou partielle.
(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.
(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A7

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS

(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)

IV B1.2

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					0,00
FONCTIONNEMENT					679 238

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	UDSP	Subv. Fonctionnement	UDSP	Association	38 000 €
6574	SSF 25	Subv. Fonctionnement	SSF 25	Association	9 500 €
6574	APEM	Subv. Fonctionnement	APEM	Association	2 000 €
6574	ADJSP	Subv. Fonctionnement	ADJSP	Association	24 000 €
6474	COS	Subv. Fonctionnement	COS	Association	605 738 €
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2021					679 238 €

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN–ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-baux mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-baux immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

IV
B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Pério-dicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Pério-dicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisé au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	430 000,00	0,00	423 734,85	0,00	0,00	423 734,85	0,00	423 734,85
10	Morteau	3 682 500,00	0,00	171 882,25	0,00	0,00	171 882,25	0,00	171 882,25
14	Besançon Brûlard	16 153 600,00	0,00	515 908,00	0,00	0,00	515 908,00	0,00	515 908,00
22	Outils de gestion	850 000,00	0,00	16 553,80	0,00	0,00	16 553,80	4 661,10	11 892,70
34	Véhicules	17 003 355,00	0,00	13 344 926,72	0,00	0,00	13 344 926,72	2 807 941,56	10 536 985,16
31	Centre logistique	2 506 000,00	0,00	228 162,00	0,00	0,00	228 162,00	0,00	228 162,00
33	Orchamps Vennes	1 757 000,00	0,00	120 183,00	0,00	0,00	120 183,00	0,00	120 183,00
35	Amancey	1 664 000,00	0,00	70 514,37	0,00	0,00	70 514,37	0,00	70 514,37
37	Moncey	1 393 200,00	0,00	99 109,89	0,00	0,00	99 109,89	6 858,70	92 251,19
38	Mobilité et nomadisme numériques	545 500,00	0,00	20 878,46	0,00	0,00	20 878,46	0,00	20 878,46
39	Atelier départemental	1 656 000,00	0,00	48 460,00	0,00	0,00	48 460,00	0,00	48 460,00
40	La Fuvelle Rive Gauche	1 074 000,00	0,00	769 136,02	0,00	0,00	769 136,02	680 582,67	88 553,35
41	Mouthe	1 044 200,00	0,00	350 654,61	0,00	0,00	350 654,61	301 965,01	48 689,60
42	Saint Hippolyte	1 759 900,00	0,00	1 742 138,00	0,00	0,00	1 742 138,00	0,00	1 742 138,00
43	Pierrefontaine Les Varans	941 200,00	0,00	776 931,55	0,00	0,00	776 931,55	682 782,07	94 149,48
45	Val d'usiers	1 122 300,00	0,00	1 115 900,98	0,00	0,00	1 115 900,98	66 618,56	1 049 282,42
47	Lavans Vuillafans	816 200,00	0,00	812 146,40	0,00	0,00	812 146,40	0,00	812 146,40
48	Modernisation parc DSA	0,00	0,00	221 138,34	0,00	0,00	221 138,34	83 972,11	137 166,23
49	Hérimoncourt	467 000,00	0,00	452 026,40	0,00	0,00	452 026,40	217 033,31	234 993,09
50	Boussières	283 800,00	0,00	272 900,40	0,00	0,00	272 900,40	2 127,30	270 773,10
51	Gilley	0,00	0,00	415 216,00	0,00	0,00	415 216,00	0,00	415 216,00
52	Frasne	0,00	0,00	1 016 000,00	0,00	0,00	1 016 000,00	2 670,00	1 013 330,00
53	Blamont	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
54	Chapelle des Bois	940 000,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	940 000,00	28 920,00	911 080,00
55	Damprichard	465 000,00	0,00	465 000,00	0,00	0,00	465 000,00	13 066,56	451 933,44
TOTAL		56 554 755,00	0,00	24 979 502,04	0,00	0,00	24 979 502,04	4 899 198,95	20 080 303,09

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(5) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

Page 76 - 77

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisé au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00
10	Morteau	24 800,00	0,00	5 734,65	0,00	0,00	5 734,65	0,00	5 734,65
11	Mont d'Or	25 050,00	0,00	63,88	0,00	0,00	63,88	0,00	63,88
31	Centre logistique	16 400,00	0,00	512,00	0,00	0,00	512,00	0,00	512,00
33	Orchamps Vennes	10 300,00	0,00	1 506,18	0,00	0,00	1 506,18	0,00	1 506,18
35	Amancey	8 800,00	0,00	28,15	0,00	0,00	28,15	0,00	28,15
37	Moncey	7 700,00	0,00	598,05	0,00	0,00	598,05	0,00	598,05
39	Atelier départemental	16 700,00	0,00	2 331,02	0,00	0,00	2 331,02	0,00	2 331,02
40	La Fuvelle Rive Gauche	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 460,18	2 539,82
41	Mouthe	13 000,00	0,00	2 850,60	0,00	0,00	2 850,60	0,00	2 850,60
42	Saint Hippolyte	18 100,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00	18 100,00
43	Pierrefontaine les varans	16 800,00	0,00	16 800,00	0,00	0,00	16 800,00	9 074,78	7 725,22
45	Val d'Usiers	6 100,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	6 100,00
47	Lavans Vuillafans	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
51	Gilley	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
52	Frasne	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
53	Blamont	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
TOTAL		180 450,00	0,00	101 824,53	0,00	0,00	101 824,53	14 534,96	87 289,57

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(5) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXE	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		65,0	2,0	67,0	61,2	3,9	65,1
Attachés territoriaux	A	9,0		9,0	9,0		9,0
Rédacteurs territoriaux	B	22,0		22,0	19,7	0,6	20,3
Adjoints administratifs	C	34,0	2,0	36,0	32,5	3,3	35,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		37,0	0,5	37,5	33,5	3,0	36,5
Ingénieurs territoriaux	A	6,0		6,0	4,6		4,6
Techniciens territoriaux	B	8,0		8,0	7,5	1,3	8,8
Agents de maîtrise	C	12,0		12,0	8,6	1,0	9,6
Adjoints techniques	C	11,0	0,5	11,5	12,8	0,7	13,5
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

IV
C1

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)		408,0	0,0	408,0	398,3	2,1	400,4
Lieutenants-colonels	A	6,0		6,0	6,0		6,0
Commandants	A	15,0		15,0	14,8		14,8
Capitaines	A	15,0		15,0	14,9		14,9
Lieutenants hors classe	B	6,0		6,0	5,8		5,8
Lieutenants 1ère classe	B	24,0		24,0	22,4		22,4
Lieutenants 2è classe	B	19,0		19,0	17,3		17,3
Adjudants	C	131,0		131,0	133,6		133,6
Sergents	C	77,0		77,0	77,3		77,3
Caporaux-chef	C	58,0		58,0	56,3		56,3
Caporaux Sapeurs	C	49,0		49,0	42,6	2,1	44,7
Médecins de classe exceptionnelle	A	0,0		0,0	0,0		0,0
Médecins hors classe	A	2,0		2,0	1,0		1,0
Médecins de classe normale	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Pharmaciens hors classe	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Cadres de santé 1ère classe	A	0,0		0,0	0,5		0,5
Cadres de santé 2è classe	A	1,0		1,0	0,8		0,8
Infirmiers hors classe	B	2,0		2,0	2,0		2,0
Infirmiers de classe supérieure	B	1,0		1,0	1,0		1,0
Infirmiers de classe normale	B	0,0		0,0	0,0		0,0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e+ f + g + h + i + j + k + l)		512,0	2,5	514,5	495,0	9,0	504,0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN

(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Siège de l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (Avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M. 61) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(Après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25
SDIS 25 - M61
Compte administratif Exercice 2020

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	

La Présidente du conseil d'administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Nombre de membres en exercice.....20.....
Nombre de membres présents.....17.....
Nombre de suffrages exprimés.....17.....
VOTES : Pour.....17.....
Contre.....0.....
Abstentions.....0.....

Date de convocation : 06/05/2022

Présenté par la Présidente,
A...Besançon..... le ...02 juin 2022.....
La Présidente,
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session.....le 02 juin 2022.....
A...Besançon....., le ...02 juin 2022.....

Les membres du conseil d'administration,

Nom : VERNIER Jos	Nom : BOLZ Cédric	Nom : GENRE Daniel	Nom : TAILLARD F.
Nom : DALLAVALLE C.	Nom : Catherine	Nom : VEIDEY Martine	Nom : URSO R.
Nom : YUGO A.	Nom : BRAND MP	Nom : ROGEROZ F	Nom : VERMOT Th
Nom : LOIZON Béatrice	Nom : MARECHAL Philippe	Nom : Michel VIENET	VISIO Nom : Raphaël KRUCIEN
VISIO Nom : Damien CHARLET	Nom :	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le .....et de la publication le ..../..../....

A....., le .../.../...

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

025090
P.DEP DOUBS

Helios
Le Trésor Public au Service du Secteur Local

GED

Etat II-2
Exercice 2021

03500 - SERV INCENDIE SECOURS DU DOUBS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-541 462,24		13 093,65		-528 368,59
Fonctionnement	7 615 770,28	1 400 000,00	1 236 488,27		7 452 258,55
TOTAL I	7 074 308,04	1 400 000,00	1 249 581,92		6 923 889,96
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 074 308,04	1 400 000,00	1 249 581,92		6 923 889,96

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

025090
P.DEP DOUBS

GED

II-1
Exercice 2021

03500 - SERV INCENDIE SECOURS DU DOUBS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 091 136,02	58 969 087,41	76 060 223,43
Titres de recettes émis (b)	15 120 480,71	53 650 868,30	68 771 349,01
Réductions de titres (c)		2 078,91	2 078,91
Recettes nettes (d = b - c)	15 120 480,71	53 648 789,39	68 769 270,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 091 136,02	55 080 669,95	72 171 805,97
Mandats émis (f)	15 185 652,92	53 348 693,77	68 534 346,69
Annulations de mandats (g)	78 265,86	936 392,65	1 014 658,51
Dépenses nettes (h = f - g)	15 107 387,06	52 412 301,12	67 519 688,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13 093,65	1 236 488,27	1 249 581,92
(h - d) Déficit			

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande, Marche / Contrat	Montant engage
2031	2020003976	Complément documents DOE	ART ET ASSOCIES	31/12/2020		480,00
20412	2021004138	Participation travaux réfection chéneaux	MAIRIE LES GRAS	15/12/2021	2021004138	2 603,99
20412	2021004137	Participation travaux aménagement espace féminin	MAIRIE DE BOUJAILLES	15/12/2021	2021004137	22 067,99
2051	2020000219	LICENCE ET PRESTATIONS	INETUM SOFTWARE FRANCE	31/12/2020	17009FS	11 886,00
2051	2020002906	INTERVENTION FONCTIONNELLE SUPPLEMENTAIRE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	2 040,00
2051	2021003974	Logiciel WhatsUp	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	30/11/2021	2021003974 21003FS	18 744,00
2051	2020002906	INTERVENTION TECHNIQUE SUPPLEMENTAIRE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	10 920,00
2051	2021003058	Commande licence poste téléphonique accueil DDSIS	NXO FRANCE	30/09/2021	2021003058 16058FS	68,64
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	9 215,00
2051	2018004174	PROGICIEL FORMATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES	ANTIBIA	31/12/2020	18097FS	4 920,00
2051	2018002228	FORMATION SUR SITE	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		1 440,00
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	20 622,00
2051	2021003974	Logiciel WhatsUp	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	30/11/2021	2021003974 21003FS	4 320,00
2051	2020002906	ACCOMPAGNEMENT PARAMETRAGE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	1 560,00
2051	2018002228	FRAIS DE DEPLACEMENT	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		357,60
2051	2018002228	SUIVI INTERNE ET COORDINATION	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		1 996,80
2051	2019002382	ASSISTANCE / FORMATION	STUDIOMAGNETIQUE BOUCHET J BAP	31/12/2020	19095FS	2 000,00
2051	2021003058	Commande licence poste téléphonique accueil DDSIS	NXO FRANCE	30/09/2021	2021003058 16058FS	1 482,00
2051	2020002906	AIDE A L'INSTALLATION MIGRATION ORACLE 12	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	780,00
2051	2021003511	Modules complémentaires PHARMSAP	A PROPOS	26/10/2021	2021003511 21011FS	15 620,40
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	26 100,00
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	9 215,00
2051	2021002689	Licence BO vers BI 4.2	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	20/08/2021	2021002689	4 752,00
21561	2021001772	REPARATION CCR QUINGEY EG-772-YS	BESANCON POIDS LOURDS	25/05/2021	2021001772	700,01
21561	2020004004	POMPES OCCASIONS	SDIS DU TERRITOIRE DE BELFORT	31/12/2020		3 200,00
21568	2021003107	Sac oxygénothérapie modèle SDIS 25	TANIT EVOLUTION	04/10/2021	2021003107	1 914,00
21568	2021003863	ETABLI+MEUBLE - REF 2000.ROLL6M3WPB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003863	832,21
21568	2021003865	ETABLI+MEUBLE - REF 2000.ROLL6M3WPB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	832,21
21568	2021003866	ETABLI+MEUBLE - REF 2000.ROLL6M3WPB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	832,21

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
21568	2021003866	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V6PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	970,22
21568	2021003862	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V6PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003862	970,22
21568	2021002950	Manodétendeur 300 bar / BP, raccord DIN	UGAP	15/09/2021	2021002950	136,12
21568	2021002211	Plateau pour équilibreuse Snap on	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	25/06/2021	2021002211	501,60
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	1 326,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	3 978,00
21568	2020002129	ENSEMBLE PANTALON GILET + VESTE ATLANTIS 7MM	AQUA MANIA TOPSTAR	31/12/2020		4 098,60
21568	2021002587	Réfrigérateur tiroir Dometic CDC30DC	CARROSSERIE LIDY	05/08/2021	2021002587	1 224,60
21568	2021003863	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003863	328,85
21568	2021002950	Coussin de levage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002950	899,86
21568	2021004027	KIT DIAGNOSTIC PC AIRTOP	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	03/12/2021	2021004027	834,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	3 978,00
21568	2021003523	X-dock module X-am 125	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	863,39
21568	2021003523	Dräger X-dock Module X-am 8000	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 060,80
21568	2021003523	Détendeur pression fixe 0,5 bar, inox	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 660,06
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 70 mm x L 10 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	612,10
21568	2021003866	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	328,85
21568	2021003846	LDV 150, GFRF DN 20, 150 L / mn	UGAP	23/11/2021	2021003846	940,82
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	91,74
21568	2021002462	Porte d'entraînement aux outils de	ROUHIER DOMINIQUE FERRONNERIE	19/07/2021	2021002462	4 918,00
21568	2021002900	TVA commande 2021002896 HAIX SCHUHE	SIE BESANCON	14/09/2021	2021002900	1 031,20
21568	2021003630	SOUFFLANTE DOUBLE CARTOUCHE EZAIR	UGAP	10/11/2021	2021003630	14 031,07
21568	2021003523	Dräger X-dock 6600 Station maître	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	2 027,97
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 110 mm x L 10 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	846,84
21568	2021002950	Coussin de levage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002950	434,81
21568	2021003861	PRESSE 30T - ATELIER PONTARLIER	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003861	1 879,74
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	5 304,00
21568	2021003239	TVA commande AUER PACKAGING N°2021003238	SIE BESANCON	11/10/2021	2021003239	589,47
21568	2021003672	Cagoule d'évacuation filtrante FDF	UGAP	09/11/2021	2021003672	6 086,04
21568	2021003863	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V6PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003863	970,22
21568	2021003865	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	328,85
21568	2021003744	Plaques de glisse pour animaux	TELINJECT FRANCE	16/11/2021	2021003744	2 280,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
21568	2021003523	Alimentation secteur 24 VDC, 6,25 A	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	158,94
21568	2021003629	TOPO FRANCE V6 PRO NORD EST	RIVOLIER	08/11/2021	2021003629	63,60
21568	2021003107	Sac oxygénothérapie modèle SDIS 25	TANIT EVOLUTION	04/10/2021	2021003107	1 914,00
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	70,74
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	5 304,00
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	663,00
21568	2021003834	Truck Snow Chain - PST Polaire (Paire)	POLAIRE	22/11/2021	2021003834	864,00
21568	2021003865	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V6PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	970,22
21568	2021003744	Lecteur de puces électroniques d'animaux	TELINJECT FRANCE	16/11/2021	2021003744	684,00
21568	2021002950	Boîtier de commande coussins	UGAP	15/09/2021	2021002950	548,23
21568	2021002950	Coussin de levage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002950	2 393,33
21568	2021002950	Vanne d'arrêt coussin pneumatique HP	UGAP	15/09/2021	2021002950	280,37
21568	2021003523	Détendeur pression fixe 0,5 bar	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 086,11
21568	2021003523	Tuyau 5 mm, FKM	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	169,40
21568	2020002120	CHAUSSURES ALPINISME LIGHT BLEU	DECATHLON PONTARLIER	31/12/2020		300,00
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 45 mm x L 20 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	1 489,10
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	91,74
21568	2021004027	ANALYSEUR CO2 CO	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	03/12/2021	2021004027	870,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	1 326,00
21568	2021003523	X-dock module Pac	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	863,39
21568	2021003629	CORDON GPS GARMIN	RIVOLIER	08/11/2021	2021003629	43,15
21578	2021002688	Portatifs 80Mhz FDF	UGAP	20/08/2021	2021002688	3 391,30
21578	2021002688	Portatifs 80Mhz FDF	UGAP	20/08/2021	2021002688	187,12
21578	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	616,94
21578	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	127,13
2182	2021004026	MOUNTING KIT AIR TOP EVO 40/55 STANDARD	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	06/12/2021	2021004026	197,87
2182	2021004026	WEBASTO AIR TOP EVO 55	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	06/12/2021	2021004026	1 401,12
2183	2021002822	10 bornes wifi	APX INTEGRATION	06/09/2021	2021002822	3 588,00
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	2 896,56
2183	2021002559	Poste accueil DDSIS	NXO FRANCE	03/08/2021	2021002559 16058FS	957,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2183	2021002713	DECT 8234	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	1 974,20
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	3 776,40
2183	2021003445	Pied écran 75 pouces tactile	FOUROT SARL	20/10/2021	2021003445	844,80
2183	2021002559	Poste accueil DDSIS	NXO FRANCE	03/08/2021	2021002559 16058FS	1 189,20
2183	2021000921	EQUIPEMENTS + PRESTATIONS	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	11/03/2021	2021000921 21003FS	149 158,37
2183	2021002713	CHARGEUR BUREAU 8234	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	406,82
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	72,36
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	614,52
2188	2021003756	Lave-linge	VAM'DA SAONE	01/12/2021	2021003756	1 499,97
2188	2021003173	Machine à laver	MEIKO FRANCE	07/10/2021	2021003173	11 279,59
2188	2021003197	Machine à laver	MEIKO FRANCE	07/10/2021	2021003197	12 272,77
2188	2021003756	Sèche-linge	VAM'DA SAONE	01/12/2021	2021003756	799,98
231312	2021003800	Fourniture et pose d'un module de 17 m²	ALGECO	18/11/2021	2021003800	17 400,00
231312	2021003731	RACCORDEMENT BATIMENT VESTIAIRE AU RESEAU ELECTRIQ	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	15/11/2021	2021003731 20082FS	1 651,20
231312	2021003276	Fourniture et pose de 2 bornes de recharge élec	SMBTP SOCIETE NOUVELLE	08/11/2021	2021003276 19085TX	1 181,12
231312	2021000764	Portail de service+panneau signalisation	SIGNALISATION NOUVELLE DE MARQ	26/02/2021	2021000764	393,59
231312	2021003252	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003252 20084FS	1 447,97
231312	2021003282	Renforcement clim CTA CODIS	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	08/11/2021	2021003282 17047FS	1 743,23
231312	2021003251	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003251 20082FS	1 339,67
231312	2021003621	CREATION DE SAS D ACCES	GRILLET CONCEPT	15/11/2021	2021003621	7 686,00
231312	2021003279	INSTALLATION VENTILO-CONVECTEUR SUPPLEMENTAIRE 103	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	08/11/2021	2021003279 17047FS	205,40
231312	2021003541	Colonne sèche	SIMAT ENERGIE	08/11/2021	2021003541 19091TX	10 702,08
231312	2021002201	MISE EN PLACE OCCULTANT PVC CÔTÉ RUE	ROY BASTIEN AMENAGEMENT	08/12/2021	2021002201	3 148,80
231312	2020003638	Remplacement de chaudières de+de vingt ans	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	31/12/2020	17046FS	11 017,22
231312	2021003401	AMENAGEMENT AIRE DESINCARCERATION	SMBTP SOCIETE NOUVELLE	08/11/2021	2021003401 19085TX	1 637,66
231312	2021003250	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003250 20083FS	1 382,43
231312	2021003424	Activation de 12 points de charges	FRESHMILE	08/11/2021	2021003424	1 124,96

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché/Contrat	Montant engagé
231312	2021003271	Alimentation de 2 bornes de recharge électriques	SMBTP SOCIETE NOUVELLE	08/11/2021	2021003271 19087TX	1 130,00
231735	2019000731	POSE BANDEAU MAGNETIQUE AVEC DIGICODE SECOURU	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	31/12/2020	16051FS	748,08
TOTAL						528 373,85

Désignation de l'établissement	ARRETE A LA SOMME	Signature
SDIS 25 Comptable assignataire	DE Cinq cent vingt-huit mille trois cent soixante-dix-huit euros et quatre vingt cinq centimes.	

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
60623	2021003524	21 - FORM - 405 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	26/10/2021	2021003524	7,00
60632	2021003454	RING (KONG)	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	15,05
60632	2021001125	Fourniture de lampes	TEREVA	29/03/2021	2021001125	356,40
60632	2021003466	PANNEAUX CONTREPLAQUES	BRICO DEPOT CHALEZEULE	25/10/2021	2021003466	300,96
60632	2021001246	FOURNITURES DE LAMPES	TEREVA	08/04/2021	2021001246	406,46
60632	2021001541	FOURNITURES D'AMPOULES	TEREVA	07/05/2021	2021001541 21008FS	25,90
60632	2021002551	FOURNITURE DE MATÉRIAUX DIVERS DE CLOISONNEMENT	SERAC/TOUT FAIRE MATERIAUX	02/08/2021	2021002551	1 395,40
60632	2021000606	HELMET HOLDER BLACK DEUTER MARQUE G5	VALSPORT INTERSPORT VALENTIN	12/02/2021	2021000606	42,84
60632	2021003454	VISIERE VIZIR	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	36,08
60632	2021002551	FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SOL	SERAC/TOUT FAIRE MATERIAUX	02/08/2021	2021002551	424,86
60632	2021003454	CHAIN PA16 115cm (ocun)	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	110,59
60632	2021003454	JAMMY 50cm	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	48,86
60632	2021003454	FALCON ARBOR LESTE 250gr	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	27,46
60632	2021003802	FRONTALE HL 900 USB V2 - 400LM JAUNE	DECATHLON PRO CAPRO	18/11/2021	2021003802	140,02
60632	2021003106	Pyromètre infra-rouge	TROTEC	04/10/2021	2021003106	604,73
60632	2021004012	FOURNITURE DE LAMPES	TEREVA	02/12/2021	2021004012 21008FS	255,30
60632	2021003125	PEINTURE LOCAUX CSR	TARBY TRAVAUX VENTES	08/11/2021	2021003125	284,12
60632	2021004119	battery kit pour CR2	STRYKER FRANCE	08/12/2021	2021004119	1 920,00
60632	2021003931	FOURNITURE POUR AMENAGEMENT ZONE ACCUEIL CODIS	CASTORAMA BESANCON	26/11/2021	2021003931	496,30
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	766,32
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	1 915,80
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	82,37
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	205,92
60636	2021002972	Vareuse homme	DI BARTOLOMEO BLANC DBB	16/09/2021	2021002972	184,20
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	2 107,38
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	205,92
60636	2021003874	Chemise blanche homme	UGAP	24/11/2021	2021003874	90,04
60636	2021003874	Chemise bleue homme	UGAP	24/11/2021	2021003874	82,81
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021002972	Pantalon de sortie homme	DI BARTOLOMEO BLANC DBB	16/09/2021	2021002972	138,00
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	2 873,70

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
60636	2021003454	GANTS KINGPIN	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	228,38
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	178,46
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	205,92
60668	2021004104	tubulure d'aspiration	SMSP	08/12/2021	2021004104	439,20
611	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS	06/12/2021	2021004045	1 404,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	31/12/2020	16010FS	654,00
611	2021004051	Elements fournis par nos soins	DETONE	06/12/2021	2021004051	844,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	31/12/2020	16010FS	450,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	31/12/2020	16010FS	594,00
611	2021001519	Mise en oeuvre Office 365	APX INTEGRATION	06/05/2021	2021001519	3 360,00
611	2021003519	Contrat CMEP (maintenance au paramètrage)	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	26/10/2021	2021003519 20107FS	3 780,00
611	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS	06/12/2021	2021004045	6 288,00
611	2021001519	supports 365	APX INTEGRATION	06/05/2021	2021001519	36,00
611	2021003950	GESTION ANNUELLE DE BORNES DE RECHARGEMENT VL ELEC	FRESHMILE	29/11/2021	2021003950	2 503,87
611	2021003028	iFormation : business objects	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	05/10/2021	2021003028 20107FS	2 300,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	31/12/2020	16010FS	450,00
611	2021003978	Dématérialisation bulletins de paie	ANTIBIA	01/12/2021	2021003978	3 240,00
611	2021002405	RÉALISATION D'UN BOX (réception appels)	MICROPOLIS BESANCON	09/07/2021	2021002405	312,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	31/12/2020	16010FS	450,00
611	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	1 218,00
611	2021001506	Infogérance niveau expert du SI phase 3	UGAP	05/05/2021	2021001506	19 494,38
6132	2021003268	HEBERGEMENT Léonard KOBILINSKY	RESIDENCE U COLETTE	15/10/2021	2021003268	1 659,90
615221	2021002386	INSTALLATION D'UN BOITIER A CLEF POUR	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/07/2021	2021002386 20083FS	381,60
615221	2021001580	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE	COM COM DU GRAND PONTARLIER	10/05/2021	2021001580	3 555,60
61551	2021003852	REMISE EN ETAT DU PAVILLON DE L'UMD	TIB TOLERIE INDUSTRIELLE BREZO	23/11/2021	2021003852	8 122,96
61551	2021004124	UMD : FOURNITURE ET POSE RUBAN ISOLANT TITANIUM	TIB TOLERIE INDUSTRIELLE BREZO	08/12/2021	2021004124	4 642,98
61558	2021002847	Etalonnage station de test MICRODOCK	BE ATEX	09/09/2021	2021002847	150,00
61558	2021003441	Réparation copieur CENTRE DE SECOURS GILLEY	BUROCOM KOESIO	20/10/2021	2021003441	257,09
61558	2021003523	MISE EN SERVICE XDOCK	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	540,00
61558	2021003523	Gaz étalon 34 L, 100 ppm i-C4H8/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	82,41
61558	2021003523	Gaz étalon 112 L, 99.999 % N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 10 ppm SO2/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
61558	2021003523	Gaz étalon 58 L, 10 ppm HCN/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	338,24
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 5 ppm PH3/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	378,59
61558	2021003523	Gaz étalon 112 L, 2.5 % CH4/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 1 000 ppm H2/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021001384	Lien fibre optique centre de vaccination GC	SYNDICAT MIXTE LUMIERE	26/04/2021	2021001384	3 840,00
61558	2021004102	Remise en état onduleur plateforme	LEGRAND ENERGIES SOLUTION EXS2	08/12/2021	2021004102	1 905,89
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 5 ppm, N02/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	338,24
61558	2021003012	Contrôle et étalonnage d'un débimètre R.	PONS R. SAS	17/09/2021	2021003012	522,00
61558	2021003523	Gaz étalon 34 L, 5 ppm Cl2/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	246,96
61558	2021003523	Prüfgas 34L 50ppm NH3 in N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	246,96
61558	2021003454	KIT DE RECHANGE AZTEK 4m	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	157,04
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 2.5 % CO2/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
6156	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS	06/12/2021	2021004045	2 736,12
6156	2021003519	Contrat CMEP (maintenance au paramètrage)	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	26/10/2021	2021003519 20107FS	21 600,00
6184	2021003735	21 - FORM - 429 FM/EC	ORSYS	15/11/2021	2021003735	3 445,20
6184	2021002105	21 - FORM - 259 NM/EC	ENSOSP	07/10/2021	2021002105	4 580,00
6184	2021000871	21 - FORM - 101 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000871	386,00
6184	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		122,18
6184	2021000069	21 - FORM - 12 YB/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000069	495,00
6184	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		973,99
6184	2021000870	21 - FORM - 100 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000870	495,00
6184	2021003458	21 - FORM - 399 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	21/10/2021	2021003458	329,00
6232	2021003768	Selon votre proposition numéro 1	FANNY MARTIN	16/11/2021	2021003768	3 150,00
6236	2021004046	Bilan d'activité 2021 du SDIS 25 en 1300 exemplair	SIMON GRAPHIC	06/12/2021	2021004046	1 312,80
6241	2021003923	FRAIS DE PORT	HENRI JULIEN	26/11/2021	2021003923	18,00
6241	2021003629	FORFAIT FRAIS DE PORT ET ASSURANCE	RIVOLIER	08/11/2021	2021003629	17,88
6241	2021003106	Frais de port	TROTEC	04/10/2021	2021003106	13,20
6251	2021000871	21 - FORM - 101 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000871	89,00
6251	2021003716	Hébergement DDSIS-PCASDIS congrès national SP 2022	LES PRELATS	15/11/2021	2021003716	345,00
6251	2021002105	21 - FORM - 259 NM/EC	ENSOSP	07/10/2021	2021002105	675,00
6251	2021000069	21 - FORM - 12 YB/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000069	178,00
6251	2021003458	21 - FORM - 399 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	21/10/2021	2021003458	171,00
6251	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		1 062,19
6251	2021003524	21 - FORM - 405 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	26/10/2021	2021003524	29,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
6251	2021000870	21 - FORM - 100 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000870	178,00
6251	2021000071	21 - FORM - 13 YB/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000071	70,00
6355	2021000409	CARTE GRISE RIFTER ACTIVE PACK STANDARD	UGAP	29/01/2021	2021000409	3 343,80
6355	2021002725	PRESTATION D'IMMATRICULATION ET TAXE POUR RIFTER	UGAP	25/08/2021	2021002725	393,75
6355	2021001013	CARTE GRISE POUR CCGC RENAULT 380 P 6X4	UGAP	19/03/2021	2021001013	753,75
6355	2021000894	CARTE GRISE CCR RENAULT TRUCKS D14 STEPd	UGAP	09/03/2021	2021000894	749,52
6355	2021001812	CARTE GRISE POUR CPCE RENAULT	UGAP	27/05/2021	2021001812	900,00
6355	2021001602	CARTE GRISE POUR VSRM RENAULT D12	UGAP	12/05/2021	2021001602	460,00
6355	2021004015	CARTES GRISES POUR VSAV	TIB TOLERIE INDUSTRIELLE BREZO	02/12/2021	2021004015	2 905,00
TOTAL						146 412,05

Désignation de l'établissement	ARRETE A LA SOMME	Signature
SDIS 25	DE Cent quarante six mille quatre cent douze euros et cinq centimes	
Comptable assignataire		

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA23_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE DE GESTION 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA23_20220602-DE

COMPTE DE GESTION 2021

En application du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M61, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2021 doit être entendu, débattu puis arrêté par le conseil d'administration.

Etabli par le payeur départemental, ce compte de gestion présente des réalisations en totale concordance avec celles du compte administratif 2021.

Le résultat de l'exercice 2021 du compte de gestion est le suivant :

Sections	Résultat à la cloture de l'exercice 2020	Résultat 2021	Excédent de fonct capitalisé (part affectée à invest)	Résultat cumulé de clôture 2021
Investissement	-541 462,24 €	13 093,65 €		-528 368,59 €
Fonctionnement	7 615 770,28 €	1 236 488,27 €	-1 400 000,00 €	7 452 258,55 €
Total	7 074 308,04 €	1 249 581,92 €	-1 400 000,00 €	6 923 889,96 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame la Présidente, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de la communication de ce document et arrêtent le compte de gestion 2021 du budget du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA24_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 SUR L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA24_20220602-DE

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 SUR L'EXERCICE 2022

Le résultat de l'exercice 2021 a fait l'objet d'une affectation prévisionnelle sur l'exercice 2022 par une délibération du 08 février 2022.
L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit une nouvelle délibération pour l'affectation définitive du résultat, après le vote du compte administratif, et ce même en l'absence de différence avec l'affectation prévisionnelle.

Les résultats définitifs 2021, en investissement comme en fonctionnement, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, sont conformes aux résultats prévisionnels, à savoir :

Section de fonctionnement	
Total dépenses	52 412 301,12 €
Total recettes	53 648 789,39 €
Solde de l'exercice 2021	**1 236 488,27 €**
Excédent 2020 reporté	6 215 770,28 €
Résultat de fonctionnement	7 452 258,55 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2021	1 000 000,00 €
Résultat après virement	**6 452 258,55 €**
Dépenses reportées	*146 412,05 €*

Section d'investissement	
Total dépenses	15 107 387,06 €
Total recettes	15 120 480,71 €
Solde de l'exercice 2021	**13 093,65 €**
Résultat 2020 reporté	- 541 462,24 €
Résultat cumulé	**- 528 368,59 €**
Dépenses 2021 reportées	*528 378,85 €*
Besoin de financement 2021	*- 1 056 747,44 €*
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2021	1 000 000,00 €
Solde avec prise en compte du virement	**- 56 747,44 €**

Le solde de la section d'investissement étant négatif malgré la prise en compte du virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2021 à hauteur de 1 000 000 €, il convient de modifier l'affectation provisoire du résultat proposée en février 2022 comme suit :

- compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 6 395 511,11 € (6 452 258,55 – 56 747,44) ;
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 056 747,44 € (1 000 000 + 56 747,44).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA24_20220602-DE

Une rectification des écritures d'affectation du résultat 2021 au niveau du BP 2022 sera faite en conséquence par le biais d'une décision modificative.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *constatent un résultat de fonctionnement d'un montant de 7 452 258,55 € ;*
- *approuvent l'affectation partielle du résultat de fonctionnement, à hauteur de 1 056 747,44 €, à la section d'investissement par une inscription au compte 1068 du budget 2022 ;*
- *approuvent le report en recettes de fonctionnement, à la ligne 002, du solde de résultat 2021 de la section de fonctionnement, pour un montant de 6 395 511,11 € ;*
- *valident la rectification du BP 2022 par le biais d'une décision modificative ;*
- *constatent un solde d'exécution définitif de la section d'investissement de - 528 368,59 € et approuvent son report en dépenses d'investissement au budget 2022 à la ligne 001.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°01 DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

DECISION MODIFICATIVE N°01 DE L'EXERCICE 2022

Ce projet de première décision modificative de l'année 2022 porte sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2022.

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

		Décision modificative n°01			
	BP 2022 avec reports	**Réel**	**Ordre**	**Total DM**	**BP + DM**
Dépenses de fonctionnement	55 570 790.05 €	-	-	-	55 570 790.05 €
Recettes de fonctionnement	58 658 971.55 €	-56 747.44 €	-	-56 747.44 €	58 602 224.11 €
Solde fonctionnement	**3 088 181.50 €**	-56 747.44 €	**-**	-56 747.44 €	**3 031 434.06 €**
Dépenses d'investissement	16 402 039.44 €	-	-	-	16 402 039.44 €
Recettes d'investissement	16 402 039.44 €	-	-	-	16 402 039.44 €
Solde investissement	**- €**	**-**	**-**	-	**- €**

Cette décision modificative entraîne des ajustements au sein de la section de fonctionnement (recette) et au sein de la section Investissement (recettes) afin de prendre en compte les ajustements générés par l'affectation définitive du résultat 2021 ci-dessous :

Section de fonctionnement	
Total dépenses	52 412 301,12 €
Total recettes	53 648 789,39 €
Solde de l'exercice 2021	**1 236 488,27 €**
Excédent 2020 reporté	6 215 770,28 €
Résultat de fonctionnement	7 452 258,55 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2021	1 000 000,00 €
Résultat après virement	**6 452 258,55 €**
Dépenses reportées	*146 412,05 €*

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

Section d'investissement		
Total dépenses		15 107 387,06 €
Total recettes		15 120 480,71 €
Solde de l'exercice 2021		**13 093,65 €**
Résultat 2020 reporté	-	541 462,24 €
Résultat cumulé	**-**	**528 368,59 €**
Dépenses 2021 reportées		*528 378,85 €*
Besoin de financement 2021	-	*1 056 747,44 €*
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2021		1 000 000,00 €
Solde avec prise en compte du virement	**-**	**56 747,44 €**

Le solde de la section Investissement étant négatif malgré la prise en compte du virement de la section de Fonctionnement inscrit au budget 2021 à hauteur de 1 000 000 €, il convient de modifier l'affectation provisoire du résultat proposée en février 2022 comme suit :

- Compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 6 395 511.11 € (6 452 258.55 – 56 747.44)
- Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 056 747.44 € (1 000 000 + 56 747.44).

En conséquence, il convient de rectifier les crédits affectés au BP 2022 comme suit :

Compte	Intitulé	BP 2022	DM 1	BP + DM
002 – Recette Fonctionnement	Excédent fonctionnement reporté	6 452 258.55 €	-56 747.44 €	**6 395 511.11 €**
1068 – Recette Investissement	Excédent fonctionnement capitalisé	1 000 000 €	56 747.44 €	**1 056 747.44 €**
1641 – Recette Investissement	Emprunt	5 307 937.44 €	- 56 747.44 €	**5 251 190 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, à savoir :

- *approuvent cette décision modificative ;*
- *approuvent les inscriptions budgétaires présentées dans la maquette jointe en annexe.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 08/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

- Nom (et n° INSEE) : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la Clairière – 25030 BESANCON CEDEX
- Tel : 03 81 85 36 00 Courriel : sylvie.contet@sdis25.fr

Document budgétaire concerné (*cocher*) :

■ Budget principal ☐ Budget CCAS/CIAS

☐ Budget annexe (*préciser quel budget*) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	DECISION MODIFICATIVE (DM n°1 exercice 2021 ou BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)
■	1	• La maquette de la DM ou du BS
■	2	• La délibération correspondante de l'assemblée délibérante
et, en tant que de besoin :		
☐	2	• La délibération de l'affectation du résultat
☐	1	• L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable, s'il n'a pas été joint au budget primitif
☐		• Autre (*à préciser*)

Rappel : La maquette budgétaire de la DM ou du BS est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, *rayer les mentions inutiles)*, sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture (ou sous-préfecture)
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité La Présidente du conseil d'administration du SDIS Christine BOUQUIN	***Cachet d'arrivée***

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

SDIS 25
DOUBS
CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

M 61

DECISION MODIFICATIVE N°1

Exercice 2022

10 chemin de la Clairière - 25042 BESANCON CEDEX - ☎ 03 81 85 36 00 - Fax 03 81 85 37 09

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget 3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget 6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble 15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement 17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 40
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser 41
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières 42
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement 43
B5 - Section d'investissement - Recettes financières 44
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 45
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 46
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 47
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses 48
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes 49

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 50
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 51
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 55
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 56
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 57
A2 - Méthodes utilisées 59
A3 - Etat des provisions 60
A4 - Etat des charges transférées 61
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 62

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 63
B2 - Etat des contrats de crédit-bail 64
B3 - Etat des contrats de PPP 65
B4 - Etat des engagements donnés 66
B5 - Etat des engagements reçus 67
B6 - Situation des autorisations de programme 68
B7 - Situation des autorisations d'engagement 69

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel 70
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier 72
C3.1 - Liste des organismes de regroupement 73
C3.2 - Liste des établissements publics créés 74
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 75
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe 76

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 77

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- ~~sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2~~.
- ~~avec (3) vote formel sur chacun des chapitres~~.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	67 519 688.18	68 769 270.10		5 674 308.04	6 923 889.96
Investissement	15 107 387.06	15 120 480.71	(1)	- 541 462.24	- 528 368.59
Fonctionnement	52 412 301.12	53 648 789.39	(2)	6 215 770.28	7 452 258.55

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(I) 528 378.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	148 519.44
2031	Frais études	480.00
2051	Concessions & droit, brevets, licences	148 039.44
204	Subventions d'équipement versées	24 671.98
20412	Subventions équip versées - bâtiments	24 671.98
21	Immobilisations corporelles	291 248.02
21561	Mat. Incendie & secours	3 900.01
21568	Aut. Mat. D'incendie & de secours	90 095.99
21578	Aut. Mat. Et outillage technique	4 322.49
2182	Matériel de transport	1 598.99
2183	Matériel informatique	165 478.23
2188	Autres immobilisations	25 852.31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	63 939.41
231312	Centres d'incendie & de secours	63 191.33
231735	Install° générales, agencements, aménag. constructions	748.08
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(II) 146 412.05
011	Charges à caractère général	146 412.05
60623	Alimentation	7.00
60632	Fourniture de petits équipements	6 891.33
60636	Habillement – vêtements de travail	11 378.06
60668	Aut. Pdts pharmaceutiques	439.20
611	Contrats prestations de service	47 378.25
6132	Locations immobilières	1 659.90
615221	Entretien bâtiments publics	3 937.20
61551	Entretien matériel roulant	12 765.94
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 977.77
6156	Maintenance	24 336.12
6184	Vers. Organismes de formations	10 826.37
6232	Fêtes et cérémonies	3 150.00
6236	Catalogues et imprimés	1 312.80
6241	Transports de biens	49.08
6251	Voyages et déplacements	2 797.19
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9 505.84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT — B

	RESTES A REALISER					RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL DU BUDGET	I + II	674 790.90	III + IV	0,00	- 674 790.90	6 249 099.06
Investissement	I	528 378.85	III	0,00	- 528 378.85	- 1 056 747.44
Fonctionnement	II	146 412.05	IV	0,00	- 146 412.05	7 305 846.50

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(III)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0.00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0.00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) – 56 747.44
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	– 56 747.44
	TOTAL DU BUDGET (4)	0,00	– 56 747.44

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	– 56 747.44	0.00	– 56 747.44
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	0,00	0,00	– 56 747.44	0,00	– 56 747.44

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEME

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
Total gestion des services		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	I 0,00	II 0,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....	0,0

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	*Opérations d'ordre entre sections*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	*III 0,00*	*IV 0,00*

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....	*0,00*

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V	0,00	VI	- 56 747.44

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	0,00	II+IV+VI	- 56 747.44

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER–SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	(1)	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		-56 747,44
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2)	0,00	(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	(2)	0,00	(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	0,00	(3)	0,00
23	Immobilisations en cours	(2)	0,00	(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers		0,00		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I	0,00	II	-56 747,44

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	56 747,44

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	*Opérations d'ordre entre sections*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*		*0,00*		*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*				*0,00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		*III*	*0,00*	*IV*	*0,00*

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	*0,00*
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V	0,00	VI	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)			VII	56 747,44
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE–DEPENSES

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0.00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.
(3) Hors chapitres programmes.
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE–RECETTES

1–FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
74	Contributions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- 56 747.44

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	- 56 747.44

2–INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-56 747,44	*0,00*	-56 747,44
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		**-56 747,44**	***0,00***	**-56 747,44**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	56 747,44

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 711 402,00	0,00	0,00	0,00	7 711 402,00
	- Avec AE / CP	23 100,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00
	- Hors AE / CP	7 688 302,00	0,00	0,00	0,00	7 688 302,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 159 485,00	0,00	0,00	0,00	38 159 485,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	296 992,00	0,00	0,00	0,00	296 992,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	296 992,00	0,00	0,00	0,00	296 992,00
66	Charges financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*2 000 000,00*
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*6 337 499,00*		*0,00*	*0,00*	*6 337 499,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dépenses de fonctionnement - Total		**55 424 378,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 424 378,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 424 378,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
74	Contributions et participations	48 775 646,00	0,00	0,00	0,00	48 775 646,00
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	0,00	0,00	0,00	51 834,00
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	355 000,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*2 294 233,00*		*0,00*	*0,00*	*2 294 233,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Recettes de fonctionnement - Total		**52 206 713,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 206 713,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	6 395 511.11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 602 224.11

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	**Charges à caractère général**	**7 711 402,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	45 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	901 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	56 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	720 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	268 144,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	21 500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 150,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	346 768,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	337 837,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	43 086,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	26 000,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	9 500,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	207 000,00	0,00	0,00
6067	Produits d'intervention	7 050,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	272 604,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	91 400,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	50 450,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	50,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	68 800,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	811 085,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	440 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	215 788,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	801 335,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	370 000,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	29 300,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	44 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 500,00	0,00	0,00
61821	Abonnements	44 030,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	438 867,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	40 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 460,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	62 740,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	11 350,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	9 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	218 278,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	225 900,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	9 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	230 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	42 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	30 100,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15 330,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**38 159 485,00**	**0,00**	**0,00**
6331	Versement mobilité	205 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	260 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	12 666 790,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	290 000,00	0,00	0,00
64113	NBI	150 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	8 200 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	275 000,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	5 170 900,00	0,00	0,00
64145	Vacations versées aux employeurs	4 600,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	191 200,00	0,00	0,00
64148	Autres vacations	1 967 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	50 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	75 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 100 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 800 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2022

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 000,00	0,00	0,00
646	Allocations de vétérance	859 000,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	5 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	619 995,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**296 992,00**	**0,00**	**0,00**
6512	Droits d'utilisat° informatique en nuage	66 310,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	30 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	108 682,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	73 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		**46 167 879,00**	**0,00**	**0,00**
66	**Charges financières (B)**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	460 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	40 000,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (C)**	**14 000,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations amortissements et provisions (D)**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	5 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (E)**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		**47 086 879,00**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre entre sections (2)***	***6 337 499,00***	***0,00***	***0,00***
675	*Valeurs comptables immobilisation cédée*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. immobilisations*	*6 337 499,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***8 337 499,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**55 424 378,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 424 378,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	40 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(3)Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR A

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**430 000,00**	**0,00**	**0,00**
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	430 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00
74	**Contributions et participations**	**48 775 646,00**	**0,00**	**0,00**
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	27 187 172,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	3 217 586,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	18 313 983,00	0,00	0,00
7478	Participation autres organismes	6 905,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**51 834,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	51 834,00	0,00	0,00
013	**Atténuations de charges**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	**49 557 480,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C)**	**355 000,00**	**0,00**	**0,00**
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	350 000,00	0,00	0,00
78	**Reprises amortissements et provisions (D)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D	**49 912 480,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérations d'ordre entre sections (2)***	***2 294 233,00***	***0,00***	***0,00***
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
7768	*Neutralisation des amortissements*	*1 760 471,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*533 762,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérations ordre intérieur de la section (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 294 233,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**52 206 713,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	6 395 511,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 602 224,11

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.*

(3)Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	**10 075 857.85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 075 857.85**
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 322 805.85	0,00	0,00	0,00	3 322 805.85
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 322 805.85	0,00	0,00	0,00	3 322 805.85
- Individualisées en programmes d'équipement	6 753 052,00	0,00	0,00	0,00	6 753 052,00
- Avec AP / CP	6 753 052,00	0,00	0,00	0,00	6 753 052,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières	**3 503 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 503 580,00**
040 Opérations d'ordre entre sections	***2 294 233,00***		***0,00***	***0,00***	***2 294 233,00***
041 Opérations patrimoniales	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
Dépenses d'investissement - Total	**15 873 670.85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 873 670.85**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	528 368.59

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 402 039.44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	**5 534 540,44**	**0,00**	**-56 747,44**	**-56 747,44**	**5 477 793,00**
Opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières	**1 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 530 000,00**
Opérations d'ordre entre sections	***8 337 499,00***		***0,00***	***0,00***	***8 337 499,00***
041 Opérations patrimoniales	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
Recettes d'investissement - Total	**15 402 039,44**	**0,00**	**-56 747,44**	**-56 747,44**	**15 345 292,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	1 056 747,44

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 402 039,44

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 794 427,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	319 970,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	68 200,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	251 770,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 995 657,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	13 400,00	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	108 500,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 165 599,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage technique	136 182,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	25 500,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	456 776,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	59 500,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	478 800,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	478 800,00	0,00	0,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	0,00	0,00	0,00
2008002	Outils de gestion informatique	0,00	0,00	0,00
2010001	Véhicules	0,00	0,00	0,00
2020001	Modernisation du parc DSA	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000002

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312 232	Centres d'incendie et de secours Immobilisations incorporelles en cours	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000010

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000014

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000035

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000037

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000040

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000041

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000042

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000043

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000045

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000046

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000047

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
232 237	Immobilisations incorporelles en cours Avances commandes immo incorporelles	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000049

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000050

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000051

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000052

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000053

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000054

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000055

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2008002
LIBELLE : Outils de gestion informatique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000022

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2010001
LIBELLE : Véhicules
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000034

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2020001
LIBELLE : Modernisation du parc DSA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000048

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEME

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
20412	Subv. public - Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	3 503 580,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 501 580,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 501 580,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEME

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	5 534 540,44	0,00	-56 747,44	-56 747,44
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	226 603,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	166 517,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	60 086,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	5 307 937,44	0,00	-56 747,44	-56 747,44
1641	Emprunts en euros	5 307 937,44	0,00	-56 747,44	-56 747,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 530 000,00	0,00	56 747,44	56 747,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00	0,00	56 747,44	56 747,44
10222 1068	FCTVA Excédents de fonctionnement capitalisés	900 000,00 1 000 000,00	0,00 0,00	0,00 56 747,44	0,00 56 747,44
138	Autres subventions invest. non transf.	550 000,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf départements	550 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.
(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.
(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	2 294 233,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, établ. nat.	32 160,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. communes	455 132,00	0,00	0,00
13918	Autres sub. transf équipement	1 633,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	44 837,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 760 471,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	8 337 499,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	6 337 499,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	912,00	0,00	0,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	902,00	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	278 181,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	2 081 997,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	49 826,00	0,00	0,00
28132	Bâtiments privés constr.	103 600,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 030 195,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	828 257,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	143 842,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	341 092,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	286 335,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	158 367,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	33 993,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21561	*Matériel mobile d'incendie et de secours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
231312	*Centres d'incendie et de secours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
231735	*Installations générales, agencements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
232	*Immobilisations incorporelles en cours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 4 035 342,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 501 580,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 501 580,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		533 762,00	0,00	0,00
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*533 762,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 035 342,00	0,00	0,00	4 035 342,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 9 867 499,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 450 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	900 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	550 000,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		8 417 499,00	0,00	0,00
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*912,00*	*0,00*	*0,00*
280412	*Subv. public - Bâtiments, installations*	*902,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*278 181,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Centres d'incendie et secours construc.*	*2 081 997,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*49 826,00*	*0,00*	*0,00*
28132	*Bâtiments privés constr.*	*103 600,00*	*0,00*	*0,00*
281561	*Matériel mobile d'incendie et de secours*	*2 030 195,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel d'incendie et de secours*	*828 257,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage technique*	*143 842,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*341 092,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel informatique*	*286 335,00*	*0,00*	*0,00*
28184	*Matériel de bureau et mobilier*	*158 367,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*33 993,00*	*0,00*	*0,00*
481…	*Charges à répartir*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	9 867 499,00	0,00	0,00	1 056 747,44	10 924 246,44

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	4 035 342,00
Ressources propres disponibles	VIII	10 924 246,44
Solde	IX = VIII – IV (4)	6 888 904,44

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA25_20220602-DE

SDIS 25
SDIS 25 - M61
Décision modificative n° 1 Exercice 2022

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	

La Présidente du conseil d'administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Nombre de membres en exercice....20.....
Nombre de membres présents.....17.....
Nombre de suffrages exprimés.....18.....
VOTES : Pour.....18.....
Contre.....0.....
Abstentions.....0.....

Date de convocation : 06.07.22

Présenté par la Présidente,
A BESANCON..... le .....02.06.2022....
La Présidente,
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session.....
A....BESANCON....., le .....02.06.2022..

Les membres du conseil d'administration,

Nom : VERNIER	Nom : BOLE Cédric	Nom : GENRE Edwy	Nom : TAILLARD P.
Nom : DALLAVALLE C	Nom : Coldesina	Nom : VAIDEY Martine	Nom : VUOT R.
Nom : YUGO A	Nom : BRAND YP	Nom : ROGER-Z F.	Nom : VERMOR Th.
Nom : LOIZON B.	Nom : MARECHAL Philippe	Nom : D. CHARLET VISIO	Nom : R. KRUCIEN VISIO
Nom : Christine BOUQUIN	Nom : Christine BOUQUIN procuration de M. GAUTIER	Nom :	Nom : .....

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le .....et de la publication le ..../..../....

A....., le .../.../...

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER UN PROJET DE CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DE RECETTES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER UN PROJET DE CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DE RECETTES

Dans le cadre des dispositions prévues à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, le conseil d'administration du SDIS a décidé, par délibération du 04 mars 2021, d'engager les SDIS vers l'objectif d'une mobilité partagée à très faible émission dans les agglomérations en affectant sur 5 sites principaux de l'établissement un véhicule électrique de pool en remplacement d'un véhicule thermique. Les sites concernés sont :

- la direction départementale ;
- l'unité de commandement du groupement territorial Ouest et le centre de secours principal de Besançon-centre ;
- l'unité de commandement du groupement territorial Est et le centre de secours principal de Montbéliard ;
- l'unité de commandement du groupement territorial Sud et le centre de secours principal de Pontarlier ;
- l'atelier départemental et la plateforme logistique.

Par délibération du 30 septembre 2021, le bureau a décidé, dans le cadre de l'avancement du projet, des conditions de l'installation des bornes de rechargement sur les 5 sites concernés.

Pour mémoire, ces bornes de chargement sont reliées à un système de gestion informatique permettant de quantifier les charges par véhicule, la consommation pouvant ainsi être mesurée et facturée par la société FRESHMILE SAS auprès de laquelle le SDIS 25 a souscrit une convention de gestion.

Par sa délibération du 13 avril 2022, le bureau a fixé le coût du chargement à 1,25 euros pour la première heure puis à 1 euros par heure facturée à la minute.

Aux termes du contrat de gestion souscrit auprès de la société FRESHMILE SAS, celle-ci agissant en qualité de mandataire est chargée de collecter au nom et pour le compte du SDIS 25, les recettes liées à l'utilisation des infrastructures de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les sites propriétés du SDIS 25 où sont implantées ce type d'infrastructures.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), et préalablement à la mise en œuvre effective du dispositif, une convention de mandat doit être établie entre le SDIS et la société FRESHMILE SAS pour l'encaissement des recettes liées à l'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques ou rechargeables. Le projet de convention de mandat doit donner lieu à la consultation préalable du comptable public qui rend un avis conforme.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le comptable public doit être saisi, pour avis, du projet de convention de mandat dont la conclusion est envisagée. L'avis rendu par le comptable public est un avis conforme.

Le projet de convention de mandat, annexé au présent rapport, a fait l'objet d'un avis conforme de Monsieur le Payeur départemental.

Le projet de contrat de mandat comporte les précisions prévues pour ce type de convention par la réglementation, et notamment :

- la nature des opérations sur lesquelles porte le mandat (article 2) ;
- la durée du mandat et les conditions de son éventuelle résiliation (articles 4 et 8) ;
- la rémunération de l'organisme mandataire (article 3) ;
- les modalités, la périodicité et la date limite de reddition des comptes de l'exercice (article 5.3) ;
- les contrôles mis à la charge du mandataire (article 5, 5.2).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent le projet de convention ci-après annexé ;*
- *habilitent la présidente du conseil d'administration ou son représentant, à signer la convention de mandat à intervenir avec la société FRESHMILE SAS.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 07/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

CONVENTION DE MANDAT
pour l'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Mandat confié par le SDIS 25 à la Société FRESHMILE pour la perception des recettes au titre de l'exploitation d'infrastructures de charge

Le présent mandat est établi entre:

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS 25)

dont la direction est située 10 Chemin de la Clairière, 25 000 Besançon, représenté par sa Présidente, Christine BOUQUIN, agissant au nom du SDIS 25 en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 21 septembre 2021,

Ci-après désigné "**le SDIS 25 ou le mandant**"

Et

FRESHMILE,

Dénomination sociale : FRESHMILE SAS
Représentée par : Arnaud MORA
En qualité de : Directeur
SIRET : 818 611 220 000 18
Code APE : 3513Z
Aéroport Strasbourg – Bâtiment Blériot
67 960 Entzheim
Freshmile.com

ci-après désigné "**le mandataire de gestion**".

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

1. **Objet du mandat** :

En application des articles L1611-7-1, D1611-16 à D1611-26, D1611-32-1 à D1611-32-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SDIS 25 donne mandat au mandataire de gestion FRESHMILE pour percevoir les recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, auprès des clients.

Ce mandat se rattache au devis préalablement accepté par le SDIS 25 ainsi qu'au contrat de gestion établi entre le SDIS 25 et FRESHMILE définissant les modalités d'exploitation du service de recharge des véhicules électriques.

Le mandataire de gestion agira au nom et pour le compte du SDIS 25 dans les conditions définies au présent mandat. A ce titre, le mandataire de gestion est notamment chargé d'appliquer la tarification (article 17 de la convention) définie par le SDIS 25 à l'occasion de la délibération du Bureau du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021.

Au titre des obligations définies dans le contrat de gestion, le mandataire de gestion est chargé de collecter au nom et pour le compte du SDIS 25, les recettes liées à l'utilisation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les sites propriétés du SDIS 25 où seront implantées ce type d'infrastructure. FRESHMILE rétrocède ensuite ces recettes selon les modalités précisées ci-après.

Le présent mandat, accompagné des projets de documents contractuels, a donné lieu à consultation du comptable public qui a émis un avis favorable ; ampliation du présent mandat sera transmise au comptable public dès sa conclusion.

2. **Opérations confiées au mandataire de gestion** :

Au titre de sa mission et en vertu du présent mandat qui lui est confié, le mandataire de gestion est habilité à réaliser les opérations suivantes (Titre IV du contrat de gestion):

- Facturer aux clients les sessions de charge dans les conditions prévues ;
- Collecter auprès des clients les recettes dues au titre de cet accès ;
- Encaisser les recettes versées ;
- Rembourser les recettes encaissées à tort ;
- Recouvrer les impayés éventuels des clients, étant entendu que FRESHMILE ne dispose pas d'un mandat de justice et qu'il ne saurait donc attraire un client indélicat devant le juge compétent à raison d'un non-paiement à échéance d'une facture liée à la charge ;
- Reverser au SDIS 25 les recettes collectées au titre des missions décrites ci-dessus, nettes des éventuels frais bancaires ou frais équivalents.

Dans tous les documents qu'il établira au titre de cette mission, le mandataire de gestion fera figurer la dénomination du SDIS 25 et l'indication qu'il agit sur mandat du SDIS 25 par la mention "Au nom et pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs".

3. **Rémunération du mandataire de gestion :**

La rémunération des prestations effectuées par FRESHMILE en application de la présente convention de mandat d'encaissement, est détaillée à l'article 18 du contrat de gestion.

Le mandataire de gestion reverse la totalité des recettes versées par les clients au SDIS 25 nettes des éventuels frais bancaires ou frais équivalents.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

Les prestations réalisées dans le cadre du mandat donnent lieu à la rémunération prévue de 10% des recettes versées par les clients. Ce pourcentage s'applique aux sommes hors taxes perçues et est non révisable pendant la durée du contrat.

4. **Durée de la convention de mandat :**

La présente convention de mandat prendra effet à sa signature et expirera le mois suivant la fin du contrat de gestion lorsque :

- tous les comptes auront été soldés
- toutes les recettes encaissées, dans le cadre de l'exécution des présentes, auront été reversées au SDIS 25.

5. **Obligations du mandataire de gestion :**

5.1 : **Obligation de reversement des recettes perçues :**

FRESHMILE procède trimestriellement au reversement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge et perçues auprès des clients par virement sur le compte bancaire de la pairie départementale du Doubs, ouvert auprès de la BDF, détaillé ci-dessous :

RIB : 30001 00200 C2540000000 78

IBAN : FR21 3000 1002 00C2 5400 0000 078

BIC : BDFEFRPPCCT

FRESHMILE devra libeller ce virement de façon suffisamment explicite pour que la paierie départementale puisse identifier facilement le tiers concerné et l'imputation des fonds ; il conviendra, à minima, que ce virement mentionne « SDIS » et « FRESHMILE » (ou bornes de recharge).

FRESHMILE rembourse éventuellement aux clients les recettes qui auraient pu être encaissées à tort. Ce remboursement comprend:

- le reversement des excédents de versement ;
- la restitution des sommes indûment perçues ;
- les éventuels gestes commerciaux décidés par le SDIS 25.

Source des recettes collectées : les recettes parviennent à FRESHMILE par différentes sources : paiements à l'acte réalisés par les utilisateurs finals, inscrits ou non au service, dépôts des comptes prépayés, paiements mensuels pour les clients en post-paiement des opérateurs tiers en règlement des sessions effectuées par leurs utilisateurs en itinérance entrante.

Quelle que soit la source de la recette, le montant est payé sur un compte de collecte unique, ouvert à la Banque Populaire à Strasbourg. Cela est valable pour tous les moyens de paiement proposés par FRESHMILE: carte bancaire, chèque, virement, prélèvement.

Une fois par mois, le solde du compte boutique est transféré sur un compte de dépôt ouvert par FRESHMILE auprès du Crédit Municipal de Strasbourg, une banque publique. Ce compte est un livret d'épargne solidaire, ce qui signifie que l'intégralité des produits d'intérêts est donnée au Crédit Municipal pour financer des projets d'économie sociale et solidaire.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

A la fin du trimestre, FRESHMILE calcule la rétrocession due au SDIS 25. Le montant correspondant est remonté du compte de dépôt au compte de collecte pour être transféré sur le compte indiqué par le SDIS 25. Ce mécanisme garantit au SDIS 25 que FRESHMILE ne se sert pas des recettes collectées comme source de trésorerie et n'en perçoit aucun intérêt.

FRESHMILE devra communiquer trimestriellement au SDIS un détail des recettes encaissées d'une part et des frais perçus par FRESHMILE d'autre part, en vertu de l'article D1611-32-4 du CGCT (afin que l'agent comptable du SDIS soit en mesure de comptabiliser les recettes brutes d'une part et les dépenses de commissions d'autre part) : principe d'interdiction de compensation des recettes et des dépenses.

5.2 : **Obligation de contrôle :**

Pour l'encaissement des recettes, le mandataire de gestion a l'obligation d'exercer les contrôles, dans la limite des éléments dont il dispose, de la mise en recouvrement des créances et de la régularité des réductions et des annulations des ordres de recouvrer.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le mandataire de gestion exerce les contrôles suivants:

- un contrôle de la validité de la dette ;
- un contrôle du caractère libératoire du paiement.
-

5.3 : **Obligations comptables :**

- Établissement d'une comptabilité séparée : FRESHMILE doit tenir une comptabilité séparée qui retrace l'intégralité des mouvements de caisse opérés au titre du présent mandat ainsi que le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort. Les écritures relatives aux opérations traitées dans le cadre du présent mandat ne transitent pas par le compte de résultat du mandataire de gestion.

- Reddition des comptes: le mandataire de gestion doit opérer la reddition de ses comptes au moins une fois par trimestre. Pour permettre au comptable public du SDIS 25 de produire son compte de gestion ou son compte financier dans les délais qui lui sont impartis, la date limite de reddition des comptes, arrêtés au 31 décembre de l'année N, est fixée au 10 janvier de l'année suivante.

En tout état de cause, le mandataire de gestion produit des comptes qui retracent la totalité des opérations décrites par nature, sans contradiction entre elles. Selon les besoins propres à chaque opération, ces comptes comportent, en outre:

- la balance générale des comptes arrêtée à la date de reddition ;
- les états de développement des soldes certifiés par FRESHMILE conformes à la balance générale des comptes ;
- la situation de la trésorerie de la période ;
- l'état des créances demeurées impayées établi "par débiteur" et "par nature de produit" ;
- les pièces justificatives des opérations retracées dans les comptes.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le mandataire de gestion remet les pièces justificatives suivantes:

- un état précisant la nature de la recette à rembourser, la clause du contrat ou le motif tiré de la règlementation l'autorisant ;
- un état précisant la nature de la recette à reverser, le montant de l'excédent et les motifs de reversement ;
- un état précisant la nature de la recette à restituer, son montant et la nature de l'erreur commise.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

Ne sont remises à l'occasion de la reddition des comptes que les pièces qui n'ont pas été précédemment produites au titre du reversement des sommes encaissées.

6. **Mandat d'interopérabilité :**

La directive européenne n°2014/94/EU sur les infrastructures pour carburants alternatifs, reprise au niveau national par l'article L2224-37 du CGCT, vise à garantir aux conducteurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, la possibilité de brancher leur véhicule sur tout type d'infrastructure de recharge accessible au public, sans discrimination entre opérateurs (article 20 du contrat de gestion).

Conformément au décret 2017-26 publié au JO de la République Française le 13 janvier 2017, l'accès non discriminatoire n'interdit pas, pour autant, d'imposer certaines conditions en termes d'autorisation, d'authentification, d'utilisation et de paiement.

Le SDIS 25 donne mandat à FRESHMILE pour:

- signer tout accord d'itinérance avec les opérateurs tiers ;
- vendre des sessions de charge aux opérateurs tiers ;
- collecter les recettes auprès des opérateurs tiers avant de les reverser au SDIS 25.

Engagements de FRESHMILE:

- informer le SDIS 25 des demandes émanant de tout opérateur tiers, sans discrimination ou sélection préalable, sauf pour raisons techniques ;
- signer les accords d'itinérance pour le compte du SDIS 25 avec les opérateurs tiers ;
- informer le SDIS 25 de l'expiration ou du renouvellement de tout accord d'itinérance ;
- collecter auprès des opérateurs tiers les recettes correspondant aux sessions de charge effectuées par les utilisateurs des opérateurs tiers, telles que définies par les rapports de fin de charge.

Non engagement de FRESHMILE sur:

- l'acceptation des opérateurs tiers qui exigeraient des solutions techniques pour l'interopérabilité non supportées par FRESHMILE ;
- l'acceptation des opérateurs tiers qui exigeraient des conditions économiques dérogatoires ;
- la garantie d'un bon fonctionnement de l'interopérabilité en cas de dysfonctionnement imputable à des éléments extérieurs, tel que notamment les opérateurs tiers, les plateformes d'interopérabilité ou l'infrastructure de charge.

Engagement du SDIS 25:

- ne pas traiter directement les requêtes d'opérateurs tiers qui l'auraient contacté directement
- transmettre ce type de requêtes à FRESHMILE.

7. **Contrôles comptables du mandataire de gestion :**

Le mandataire de gestion est soumis aux contrôles du comptable public assignataire et de l'ordonnateur du SDIS 25. Ces contrôles s'étendent aux systèmes d'information utilisés par le mandataire de gestion pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Il est également soumis aux vérifications des autorités habilitées à contrôler sur place le comptable public, assignataire ou l'ordonnateur du SDIS 25.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

8. **Fin de la convention de mandat :**

- Terme normal: à la fin du contrat, le mandat d'encaissement prend fin. La convention de mandat prendra fin une fois soldées toutes les opérations listées à l'article 6. Le mandataire est tenu de verser par ordre de virement le solde, figurant au compte de dépôt de fonds ouvert pour la bonne exécution de la présente convention de mandat d'encaissement, au SDIS 25 le 20 du mois suivant le terme du contrat. Le mandataire de gestion remet également l'ensemble de ses registres comptables relatifs à la comptabilité séparée prévue par la convention au comptable public.

- Résiliation: en cas de manquement par FRESHMILE à ses obligations contractuelles, le SDIS 25 peut résilier la présente convention de mandat d'encaissement après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé réception restée infructueuse pendant un délai de quinze jours ouvrés.

  La résiliation de la convention de mandat entraîne la résiliation du mandat d'encaissement.
  Le non-respect des dispositions de la présente convention de mandat donnera lieu à la résiliation du contrat de gestion.
  Le non-respect des dispositions du contrat de gestion donnera lieu à la résiliation de la convention de mandat d'encaissement.

  La résiliation anticipée entraîne la caducité du mandat, après régularisation de toutes les opérations comptables en cours.

  Le mandataire de gestion est tenu, au plus tard à la date de prise d'effet de la résiliation, de verser par ordre de virement sur le compte du comptable public assignataire, le produit des opérations de recettes et de solder le compte de dépôt de fonds ouvert pour la bonne exécution de la présente convention de mandat d'encaissement.
  Le mandataire de gestion remet également l'ensemble de ses registres comptables relatifs à la comptabilité séparée prévue par la convention au comptable public.

9. **Responsabilité :**

En cas de non-respect des obligations prévues au présent mandat, le SDIS 25 peut engager la responsabilité du mandataire de gestion.

10. **Assurance :**

FRESHMILE remet au SDIS 25 le justificatif de souscription de la police d'assurance ayant pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait des actes accomplis au titre de la présente convention de mandat d'encaissement conformément aux articles D1611-19 et D1611-32-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le mandataire de gestion est tenu, en outre, de communiquer, chaque année, au SDIS 25 le justificatif de souscription de la police d'assurance.

11. **Incessibilité de la convention de mandat d'encaissement :**

FRESMILE ne peut en aucune façon céder, transférer ou apporter à un ou plusieurs tiers ou à une personne morale quelconque, la mission qui lui appartient en vertu de l'article premier de la présente convention de mandat d'encaissement sans accord préalable du SDIS 25.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220602-DCA26_20220602-DE

Cet accord devra être formalisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception, la date de réception de cette lettre faisant office de date d'accord du SDIS 25.

Fait en deux exemplaires, à ……, le ……

Pour le SDIS 25 Pour le mandataire de gestion

La Présidente

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours
Commandant le 25e CDSP